

**CANOTS, TERRES ET FOURRURES EN HAUTE-LOUISIANE :  
Les voyageurs de Ste-Geneviève convertis à la sédentarité (1763-1803)**

par  
Jennifer Constantin

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures et postdoctorales  
à titre d'exigence partielle en vue de l'obtention de la maîtrise en histoire

Université d'Ottawa

© Jennifer Constantin, Ottawa, Canada, 2011

## Résumé

### **Canots, terres et fourrures en Haute-Louisiane : Les voyageurs de Ste-Geneviève convertis à la sédentarité (1763-1803)**

Auteure : Jennifer Constantin

Superviseure : Nicole St-Onge

2011

Des voyageurs du commerce des fourrures provenant de la vallée du Saint-Laurent se sont installés à Ste-Geneviève, en Haute-Louisiane, durant le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils y connurent des destins sociaux et économiques diversifiés et complexes. Située sur le bord du Mississippi, près de St-Louis, Ste-Geneviève était le premier établissement français à l'ouest du Mississippi. Tout comme en Nouvelle-France, un monde francophone continua d'exister en Louisiane longtemps après le Traité de Paris de 1763, bien que la colonie soit devenue une possession espagnole.

Les archives notariales et les registres paroissiaux de Ste-Geneviève ont permis d'identifier 55 voyageurs. Une fois arrivés à Ste-Geneviève, ils adoptaient un mode de vie sédentaire. Il a été possible de constater que les destins sociaux des voyageurs avaient été diversifiés et complexes en étudiant leurs alliances matrimoniales, leur descendance, leurs liens familiaux dans le pays des Illinois et leur activité dans la communauté, aux niveaux religieux et administratif.

Leurs destins économiques étaient également diversifiés et complexes, tant au niveau des activités économiques pratiquées qu'au niveau de la quantité de biens accumulés. Ainsi, en plus de pratiquer l'agriculture, le commerce, l'artisanat, la chasse et/ou le voyage, la plupart d'entre eux continuaient à être impliqués dans le commerce des fourrures. La réussite attendait certains, alors que d'autres ne purent éviter l'échec.

## Remerciements

La réalisation de cette thèse de maîtrise a été possible grâce au soutien financier de plusieurs institutions et au soutien moral d'un groupe merveilleux formé par mes amis, de ma famille et de mon conjoint.

Tout d'abord, j'aimerais remercier l'Université d'Ottawa, le programme de Bourses d'études supérieures de l'Ontario et le Fonds de recherche du Québec - Société et culture pour l'appui financier qu'ils m'ont fourni tout au long de mes études et de mes recherches. J'ai ainsi pu me concentrer pleinement sur mon projet et atteindre mes objectifs.

Je remercie également la professeure Nicole St-Onge, ma directrice de thèse, pour ses conseils et ses encouragements. C'est en travaillant pour la professeure St-Onge que j'ai découvert le monde des voyageurs, qui allait pour toujours changer ma vie. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de travailler en tant qu'assistante de recherche sur le projet de la base de données des engagements de voyageurs, ce qui m'a permis d'en apprendre beaucoup sur le monde des voyageurs et sur le monde académique.

Chers collègues du département d'histoire, je vous remercie de votre présence et de votre amitié. Échanger avec des gens intelligents, qui font face aux mêmes défis que soi et qui apportent des solutions aux problèmes que l'on vit, est très important pour réussir.

À Valérie, merci d'avoir supporté mes absences et d'avoir continué à rester en contact avec une amie qui avait souvent la tête ailleurs. Tes encouragements sincères m'ont réellement aidée à passer au travers.

À mes parents, merci d'avoir toujours été là, dans les bons et les mauvais moments. Merci de l'aide que vous m'avez donnée. Merci de vous intéresser à ce que je fais et de comprendre.

À Denis, qui a vécu avec moi toutes mes incertitudes, mes angoisses, et qui m'a aidée à passer par-dessus. Tu es toujours là pour me calmer et me rassurer dans les moments de panique et pour me reconforter lorsque j'ai de la peine. Merci d'être dans ma vie, je n'y serais pas arrivée sans toi.

## Table des matières

|   |    |
|---|----|
| Résumé .....  | i  |
| Remerciements.....  | ii |
| Table des cartes, graphiques, tableaux et illustrations.....                  | vi |
| INTRODUCTION .....  | 1  |
| Historiographie.....  | 6  |
| Sources et méthodologie .....   | 12 |
| <br>  |    |
| CHAPITRE 1 : LES FOURRURES AU CENTRE DU COMMERCE À<br>STE-GENEVIÈVE .....     | 19 |
| 1.1. Le commerce des fourrures dans un contexte agricole .....                | 19 |
| 1.2. Monopole, puis tentative de libéralisation du commerce des fourrures.... | 21 |
| 1.3. Les acteurs du commerce des fourrures à Ste-Geneviève.....               | 24 |
| 1.4. Les Premières Nations.....   | 30 |
| 1.5. Le crédit, le troc et les ressources utilisées comme devise .....        | 33 |
| 1.6. Un monde intégré .....   | 40 |
| 1.7. Ste-Geneviève et les établissements du pays des Illinois.....            | 42 |
| 1.8. La Haute-Louisiane et la Basse-Louisiane.....                            | 44 |
| 1.9. Ste-Geneviève sur le plan international.....                             | 45 |
| 1.10. Conclusion.....   | 47 |
| <br>  |    |
| CHAPITRE 2 : LE DESTIN SOCIAL DES VOYAGEURS .....                             | 49 |
| 2.1. Sources et méthodologie .....  | 50 |
| 2.2. Historiographie.....   | 51 |
| 2.3. Le début de vie ou l'origine des voyageurs.....                          | 52 |
| 2.4. La vie de couple, le mariage et le célibat .....                         | 57 |
| 2.5. La vie de famille.....   | 64 |
| 2.6. Les orphelins et la tutelle .....  | 66 |
| 2.7. La famille élargie : des frères et des cousins.....                      | 70 |
| 2.8. Une société esclavagiste et des voyageurs propriétaires d'esclaves ..... | 73 |
| 2.9. L'implication des voyageurs dans la communauté .....                     | 75 |
| 2.10. La fin de vie et la mort .....  | 82 |
| 2.11. Conclusion.....   | 84 |

|   |     |
|---|-----|
| CHAPITRE 3 : LE DESTIN ÉCONOMIQUE DES VOYAGEURS .....   | 87  |
| 3.1. Sources et méthodologie .....  | 88  |
| 3.2. Des occupations changeantes .....  | 89  |
| 3.3. Voyageur un jour, voyageur toujours? .....   | 91  |
| 3.4. Des voyageurs-habitants ou des habitants-voyageurs? .....  | 93  |
| 3.5. Des chasseurs et des canots .....  | 99  |
| 3.6. Des voyageurs devenus commerçants .....  | 101 |
| 3.7. Des voyageurs-artisans ou des artisans-voyageurs .....   | 102 |
| 3.8. Le contenu des inventaires après décès et<br>les difficultés d'approvisionnement .....   | 105 |
| 3.9. Les terres et les maisons des voyageurs .....  | 107 |
| 3.10. Des esclaves dans les inventaires après décès .....   | 111 |
| 3.11. Meubles, vêtements et autres biens .....  | 114 |
| 3.12. Le crédit et l'endettement chez les voyageurs .....   | 118 |
| 3.13. Conclusion .....  | 122 |
| CONCLUSION .....  | 124 |
| Le commerce des fourrures à Ste-Geneviève et en Haute-Louisiane .....   | 124 |
| Les liens entre la vallée du Saint-Laurent et la Louisiane maintenus<br>après 1763 .....  | 126 |
| Retour sur les voyageurs et leur destin .....   | 127 |
| Autres avenues de recherches .....  | 128 |
| ANNEXES   |     |
| Annexe A : Cartes de Ste-Geneviève sur le continent nord-américain et<br>de Ste-Geneviève dans le pays des Illinois .....               | 133 |
| Annexe B : Plan de la région de Ste-Geneviève dessiné en 1793 par<br>Delassus de Luzières et plan d'une partie du village en 1780 ..... | 135 |
| Annexe C : Voyageurs et personnes liées au commerce des fourrures<br>à Ste-Geneviève (1763-1803) .....                                  | 136 |
| Annexe D : Liste des marchands de Ste-Geneviève (1763-1803) .....   | 138 |
| Annexe E : Fourrures présentes à Ste-Geneviève selon les dossiers étudiés ...   | 139 |
| Annexe F : Valeur des fourrures mentionnées dans les dossiers étudiés .....   | 141 |
| Annexe G : Les enfants mineurs de pères voyageurs .....   | 142 |
| Annexe H : Les cousins des voyageurs .....  | 143 |
| Annexe I : Valeur des successions des voyageurs d'après les inventaires<br>après décès .....  | 144 |
| Annexe J : Les propriétés immobilières des voyageurs .....  | 145 |
| Annexe K : Deux exemples de maisons de poteaux en terre .....   | 146 |
| Annexe L : Valeur des esclaves de voyageurs .....   | 147 |
| BIBLIOGRAPHIE .....   | 148 |

## Table des cartes, graphiques, tableaux et illustrations

### CARTES ET PLANS

|   |     |
|---|-----|
| Carte 1 : Ste-Geneviève sur le continent nord-américain, 1763-1803 .....                      | 133 |
| Carte 2 : Le pays des Illinois et la région des Grands Lacs en 1763 .....                     | 134 |
| Plan 1 : Plan de la région de Ste-Geneviève dessiné en 1793 par<br>Delassus de Luzières ..... | 135 |
| Plan 2 : Plan d'une partie du village de Ste-Geneviève en 1780 .....                          | 135 |

### GRAPHIQUES

|  |    |
|--|----|
| Graphique 1 : L'origine des 55 voyageurs de Ste-Geneviève.....   | 53 |
| Graphique 2 : Voyageurs de Ste-Geneviève ayant signé des contrats<br>d'engagement dans la vallée du Saint-Laurent, par<br>décennie ..... | 54 |
| Graphique 3 : L'état civil des 55 voyageurs.....   | 59 |
| Graphique 4 : Origines des 43 partenaires de voyageurs .....   | 60 |
| Graphique 5 : L'âge au décès de 22 voyageurs.....  | 82 |

### TABLEAUX

|   |     |
|---|-----|
| Tableau 1 : Les couples vivant en concubinage à Ste-Geneviève ou dans<br>ses environs .....                                       | 63  |
| Tableau 2 : Nombre d'esclaves des voyageurs .....   | 73  |
| Tableau 3 : Les voyageurs qui ont pratiqué l'occupation de façon durable.....   | 92  |
| Tableau 4 : Les voyageurs devenus habitants et les éléments liés à<br>l'agriculture trouvés dans les inventaires après décès..... | 96  |
| Tableau 5 : La valeur des esclaves dans les successions de voyageurs .....  | 112 |
| Tableau 6 : Les meubles des voyageurs .....   | 115 |
| Tableau 7 : Voyageurs et personnes liées au commerce des fourrures<br>Ste-Geneviève (1763-1803) .....                             | 136 |
| Tableau 8 : Fourrures présentes à Ste-Geneviève selon les dossiers étudiés ...  | 139 |
| Tableau 9 : Valeur des fourrures mentionnées dans les dossiers étudiés.....   | 141 |
| Tableau 10 : Les enfants mineurs de pères voyageurs .....   | 142 |
| Tableau 11 : Les cousins des voyageurs .....  | 143 |
| Tableau 12 : Valeur des successions des voyageurs d'après les inventaires<br>après décès .....                                    | 144 |
| Tableau 13 : Les propriétés immobilières des voyageurs .....  | 145 |
| Tableau 14 : Valeur des esclaves de voyageurs .....   | 147 |

### ILLUSTRATIONS

|  |     |
|--|-----|
| Illustration 1 : Maquette d'une maison de poteaux en terre ..... | 146 |
| Illustration 2 : Maison ayant appartenue à Louis Bolduc.....     | 146 |

## INTRODUCTION

Du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, des milliers d'hommes engagés par des marchands et des compagnies de commerce des fourrures se sont embarqués dans des canots partant de la vallée du Saint-Laurent vers des postes situés à des centaines de kilomètres à travers le continent nord-américain. Leur but était d'y amener les marchandises qui permettraient de faire des échanges avec les Autochtones et de rapporter les fourrures, obtenues lors de ces échanges, qui seraient ensuite envoyées en Europe. Une partie de ces voyageurs adoptèrent la région où leur bourgeois les avait menés et s'y établirent, sans retourner d'où ils étaient venus. La petite communauté de Ste-Geneviève, située sur le bord du Mississippi dans la colonie française, puis espagnole, de la Louisiane, servit de terre d'accueil à un certain nombre de ces engagés durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>.

Ste-Geneviève fut le premier établissement fondé par les Français sur la rive ouest du Mississippi. L'année exacte de sa fondation n'est pas connue, mais selon les dernières recherches effectuées, les historiens estiment qu'elle se situe vers 1750. Des agriculteurs de Kaskaskia, un établissement de la rive est du Mississippi, auraient traversé le fleuve pour établir de nouvelles terres arables. Les colons se rendaient déjà régulièrement de l'autre côté du fleuve pour extraire du plomb des gisements et du sel des sources salines qui se trouvaient près du site où fut établie Ste-Geneviève<sup>2</sup>.

St-Louis, qui devint le deuxième établissement sur la rive ouest du Mississippi en 1764, fut fondée au nord de Ste-Geneviève par des marchands de fourrures et devint

---

<sup>1</sup> Voir les cartes à l'annexe A.

<sup>2</sup> Carl J. Ekberg, *Colonial Ste. Genevieve: An Adventure on the Mississippi Frontier*, St. Louis, The Patrice Press, 1996, p. 12-25.

rapidement le centre du commerce des fourrures dans le pays des Illinois<sup>3</sup>. Les commerçants qui gravitaient dans la région recrutaient des rameurs pour descendre le Mississippi vers la Nouvelle-Orléans, y transporter les différentes ressources de la Haute-Louisiane et en remonter des marchandises. Ces marchands engageaient également des hommes qui, dans leur embarcation, suivaient le cours des rivières et des fleuves, comme le Missouri et l'Illinois, pour se rendre dans les campements autochtones et en ramener des fourrures. Ainsi, l'occupation de voyageur était pratiquée tant dans la vallée du Mississippi que dans celle du Saint-Laurent.

La présente thèse étudie le destin social et économique des voyageurs du commerce des fourrures installés à Ste-Geneviève, dans la vallée du Mississippi, entre 1763 et 1803. Cette époque est intéressante car elle s'inscrit dans la continuité pour Ste-Geneviève, bien que d'importants changements se produisaient sur le plan géopolitique. En effet, la défaite de la France lors de la guerre de Sept ans (1754-1763) provoqua la cession de la Louisiane à l'Espagne. Puis, les Américains signèrent l'Achat de la Louisiane en 1803, et l'ancienne colonie française et espagnole fut intégrée aux États-Unis.

Il est ici question d'argumenter que les voyageurs établis à Ste-Geneviève ont connu des destins sociaux et économiques diversifiés et souvent complexes, après qu'ils aient choisi de se sédentariser. En effet, bien que tous les individus étudiés ici aient appartenu au groupe des voyageurs à un moment ou à un autre, ils ont suivi des chemins

---

<sup>3</sup> L'appellation « pays des Illinois » a été utilisée durant l'époque coloniale et par les historiens pour désigner différentes étendues géographiques. Ici, pour suivre la définition de Carl J. Ekberg, elle désigne la portion centrale de la vallée du Mississippi, tant la rive est que la rive ouest, ce qui inclut donc la Haute-Louisiane. (Carl J. Ekberg, *French Roots in the Illinois Country: The Mississippi Frontier in Colonial Times*, Urbana, University of Illinois Press, 1998, p. 1-3)

différents une fois arrivés à Ste-Geneviève. Certains sont demeurés semi-nomades, en continuant de pratiquer la chasse ou les voyages en bateau sur le Mississippi. D'autres se sont fixés définitivement. Sur le plan social, les situations des voyageurs se sont diversifiées et complexifiées par rapport à la façon dont ils vivaient leur vie de couple et leur vie familiale, ainsi que par rapport aux rôles qu'ils jouaient dans la communauté. Sur le plan économique, les occupations des voyageurs étaient variées, tout comme leur niveau de richesse ou de pauvreté et la quantité de biens qu'ils avaient accumulés.

Les individus étudiés ici sont les hommes, pour la plupart originaires de la vallée du Saint-Laurent, qui étaient voyageurs avant de se rendre aux Illinois, les hommes natifs du pays des Illinois qui pratiquaient cette activité, ainsi que les hommes qui sont devenus voyageurs après s'être établis en Louisiane.

Après s'être installés sur une terre, plusieurs des voyageurs sont devenus des habitants et ils ont fondé une famille. En agissant ainsi, ils suivaient un modèle établi en Nouvelle-France, où les engagés du commerce des fourrures étaient pour la plupart des agriculteurs ou des fils d'agriculteurs. Cependant, ils ont continué à être impliqués dans le commerce des fourrures, soit en pratiquant leur fonction de rameurs sur le Mississippi vers la Nouvelle-Orléans ou sur les autres rivières qui menaient au commerce avec les Autochtones, soit en devenant marchands à petite ou à grande échelle, ou encore en pratiquant la chasse.

Ceux qui poursuivaient leur activité de voyageur dans le pays des Illinois le faisaient fort probablement autour des saisons des semences et des récoltes, comme cela se faisait dans la vallée du Saint-Laurent. Ainsi, les habitants pratiquaient le commerce des fourrures de façon saisonnière et temporaire, en parallèle avec leurs activités agricoles et artisanales.

La Louisiane, fondée par les Français, fut concédée à l'Espagne au cours de la guerre de Sept ans à la suite du traité secret de Fontainebleau en 1762. Étendue géographique imprécise, la colonie englobait un immense territoire qui allait du golfe du Mexique, au sud, à la région des Grands Lacs, au nord, aux Appalaches à l'est, sans frontière délimitée à l'ouest, sauf les Rocheuses<sup>4</sup>. Après le traité de Paris de 1763, la colonie fut scindée : tout le territoire situé à l'est du Mississippi fut transféré aux Britanniques, sauf la Nouvelle-Orléans, et il fut confirmé que ce qui se trouvait à l'ouest appartenait à l'Espagne. Officiellement, la Louisiane fut gérée par les Espagnols à partir de 1764, mais ces derniers n'arrivèrent à la Nouvelle-Orléans qu'en 1766 et à St-Louis qu'en 1767<sup>5</sup>. Ce changement de régime se fit en douceur à Ste-Geneviève, contrairement à la révolte que connut la Nouvelle-Orléans en 1768<sup>6</sup>.

L'agriculture était pratiquée par la majorité de la population à Ste-Geneviève. Les terres dans le pays des Illinois n'étaient pas gérées selon les préceptes du système seigneurial, comme c'était le cas dans la vallée du Saint-Laurent. Elles étaient divisées en rubans, où aucun bâtiment n'était construit et les agriculteurs vivaient plutôt regroupés dans un village en bordure des champs cultivés.<sup>7</sup>

---

<sup>4</sup> Nancy M. Miller Surrey, *The Commerce of Louisiana During the French Regime, 1699-1763*, New York, AMS Press, 1968 (1916), p. 21; Robert V. Hine et John Mack Faragher, *Frontiers: A Short History of the American West*, New Haven et London, Yale University Press, 2007 (2000), p. 52; C. J. Ekberg, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 53.

<sup>5</sup> William E. Foley, *A History of Missouri, 1673-1820*, Columbia, University of Missouri Press, 1971, vol. 1, p. 16; Carl J. Ekberg, *François Vallé and His World: Upper Louisiana before Lewis and Clark*, Columbia, University of Missouri Press, 2002, p. 49; *Id.*, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 52.

<sup>6</sup> Colin G. Calloway, *The Scratch of a Pen 1763 and the Transformation of North America*, Oxford and New York, Oxford University Press, 2006, p. 133, 141-142.

<sup>7</sup> C. J. Ekberg, *French Roots in the Illinois Country*, p. 36. Voir les plans du village à l'annexe B.

Cependant, l'économie de Ste-Geneviève n'était pas unidimensionnelle et elle ne reposait pas exclusivement sur l'agriculture. Les marchands s'adonnaient au commerce des fourrures et d'autres ressources, comme le plomb et le sel. Les mines de plomb et les sources salines situées près de Ste-Geneviève étaient exploitées par des personnes résidant à Ste-Geneviève. L'établissement comptait également des artisans, comme des forgerons, des charpentiers et des potiers.

La société de Ste-Geneviève se composait de Créoles<sup>8</sup>, de Français, de Noirs, pour la plupart esclaves, d'Autochtones, de quelques Espagnols, de quelques Britanniques et, après 1783, de quelques Américains. Selon les recensements espagnols, en 1766, l'établissement comptait 547 personnes, libres et esclaves. En 1779, il y en avait 698 et, en 1800, 1 163 personnes libres et esclaves résidaient à Ste-Geneviève.<sup>9</sup> Durant toute la période coloniale, les esclaves représentèrent en moyenne 40 % de sa population<sup>10</sup>. Ils accomplissaient surtout des travaux agricoles et domestiques, mais ils travaillaient aussi à l'extraction et à la transformation du plomb et du sel, comme rameurs dans les bateaux, et comme bûcherons lors de la coupe de bois<sup>11</sup>. Les colons pratiquaient la religion catholique et les propriétaires d'esclaves faisaient baptiser les enfants de leurs esclaves. Certains d'entre eux faisaient aussi célébrer des mariages pour légitimer l'union des esclaves qui leur appartenaient.

---

<sup>8</sup> Le terme « Créole » est utilisé par les historiens pour désigner les personnes de descendance française nées en Louisiane durant l'époque coloniale.

<sup>9</sup> C. J. Ekberg, *François Vallé and His World*, p. 50, 55; *Id.*, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 432.

<sup>10</sup> *Id.*, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 201.

<sup>11</sup> *Id.*, *French Roots in the Illinois Country*, p. 145; *Id.*, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 210.

## Historiographie

Aucun historien n'a encore produit d'étude à propos des voyageurs de Ste-Geneviève ou de leur destinée. Néanmoins, plusieurs auteurs ont étudié divers aspects liés à la problématique examinée ici. Les informations contenues dans les ouvrages qui portent sur les voyageurs au sein du commerce des fourrures, la Louisiane à l'époque coloniale, le commerce des fourrures en Louisiane et Ste-Geneviève à l'époque coloniale ont contribué à faire avancer les recherches.

Tout d'abord, le groupe des voyageurs au sein du commerce des fourrures a été peu considérée. Leur étude est un travail difficile parce que ce groupe a produit peu de sources, ces hommes étant souvent peu lettrés<sup>12</sup>. Aucune des études produites jusqu'à maintenant ne traite ni longuement, ni précisément des voyageurs qui habitaient dans le pays des Illinois. Elles se concentrent surtout sur les voyageurs de la vallée du Saint-Laurent qui se rendaient dans les postes des Grands Lacs et du Nord-Ouest.

Dans une série de trois articles parus en 2003, 2004 et 2005, Thomas Wien s'intéresse aux liens qui existent entre le commerce des fourrures et l'agriculture dans la vallée du Saint-Laurent<sup>13</sup>. Il étudie le milieu d'origine des hommes qui s'engageaient,

---

<sup>12</sup> Carolyn Podruchny, *Making the Voyageur World. Travelers and Traders in the North American Fur Trade*, Toronto, University of Toronto Press, 2006, p. 6.

<sup>13</sup> Thomas Wien, « Carrières d'engagés du commerce des fourrures canadien au XVIII<sup>e</sup> siècle » dans L. Lorenzetti, A.-L. Head-König et J Goy (éds.), *Marchés, migrations et logiques familiales dans les espaces français, canadien et suisse, 18<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles*, Berne, Peter Lang, 2005, p. 133-145; *Id.*, « Familles paysannes et marché de l'engagement pour le commerce des fourrures au Canada au XVIII<sup>e</sup> siècle » dans C. Dessureault, J. A. Dickinson et J. Goy (éds.), *Famille et marché XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Sillery (Québec), Septentrion, 2003, p. 167-180; *Id.*, « Les temps de l'engagement. La main-d'oeuvre du commerce canadien des fourrures entre les calendriers agricole et commercial au XVIII<sup>e</sup> siècle » dans G. Béaur, C. Dessureault et J. Goy (éds.), *Familles, terre, marchés. Logiques économiques et stratégies dans les milieux ruraux (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles). Actes du colloque France-Québec-Suisse. Paris, novembre 2002*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 261-273.

les contrats d'engagements et le moment où ils étaient passés, les tâches des voyageurs et leurs conditions de travail, ainsi que leurs motivations. Il argumente qu'une grande majorité des engagés du commerce des fourrures étaient des habitants ou des fils d'habitants pour qui le travail dans les canots était une activité économique complémentaire.<sup>14</sup> En outre, il soutient que les voyageurs s'engageaient et partaient à des moments stratégiques dans l'année, après la période des semences et avant les récoltes, pour ne pas nuire à leur activité agricole.<sup>15</sup> Ainsi, selon Wien, l'agriculture et le commerce des fourrures jouissaient d'une cohabitation harmonieuse, où le temps de plusieurs hommes se divisait entre les deux activités.

Carolyn Podruchny, dans *Making the Voyager World*<sup>16</sup>, analyse en profondeur plusieurs aspects liés à l'engagement, à la vie des voyageurs durant les trajets et dans les postes. Elle explique que les voyageurs sont stéréotypés dans la culture populaire et elle offre une révision de l'histoire culturelle de leur identité. Toutefois, le pays des Illinois n'y est mentionné qu'à quelques reprises, et il n'y est pas question des voyageurs qui s'y rendaient ou qui y pratiquaient le commerce des fourrures.

D'autre part, les historiens qui se sont intéressés au commerce des fourrures en Louisiane et dans le pays des Illinois ont surtout traité de St-Louis et des Chouteau, qui étaient au centre du commerce des fourrures dans la région. Ils ne mentionnent Ste-Geneviève que très rarement. Ils se concentrent sur l'élite et, pour la plupart, ils oublient les voyageurs et leur contribution au commerce des fourrures.

Ainsi, William E. Foley et C. David Rice ont publié *The First Chouteaus. River Barons of Early St. Louis* en 2000. Ils y présentent la façon dont le commerce des

<sup>14</sup> *Id.*, « Familles paysannes et marché de l'engagement », 2003, p. 168.

<sup>15</sup> *Id.*, « Les temps de l'engagement. », 2004, p. 265, 268.

<sup>16</sup> C. Podruchny, *op. cit.*

fourrures se déroulait en Haute-Louisiane, tout en faisant une biographie collective de la famille Chouteau. Ils expliquent le travail des marchands, les liens qui existaient entre les Chouteau et les Autochtones et les relations commerciales que les Chouteau entretenaient dans les Grands Lacs et à Montréal. De plus, ils font état des rapports établis entre les Chouteau et les Vallé, familles élitaires de St-Louis et de Ste-Geneviève, mais sans développer davantage cette partie. Le groupe des voyageurs n'est mentionnée qu'au passage, pour dire que St-Louis en comptait parmi sa population et que les marchands recrutaient des engagés dans les différents établissements voisins de St-Louis<sup>17</sup>.

Dans *The Bourgeois Frontier*<sup>18</sup>, Jay Gitlin s'intéresse aussi aux Chouteau et à St-Louis. Son but est de montrer l'importante contribution des marchands créoles à l'expansion américaine, sujet relativement inexploré par les historiens. Gitlin évoque plusieurs marchands et leurs activités, en plus des établissements du pays des Illinois qui se sont développés grâce au commerce des fourrures. Il soutient qu'un vaste monde francophone a continué à exister après la conquête, au moins jusqu'en 1840, sur ce qui est aujourd'hui le territoire des États-Unis. Il ne mentionne Ste-Geneviève qu'à quelques reprises, et pas du tout les voyageurs, qui ont pourtant participé au maintien de cet univers francophone et à l'héritage qu'il a laissé derrière lui.

L'ouvrage de Nancy M. Miller Surrey intitulé *The Commerce of Louisiana during the French Regime, 1699-1763* date de 1916, mais demeure une pierre d'assise dans l'histoire économique de la Louisiane. Elle y traite de la période française, donc celle

---

<sup>17</sup> William E. Foley et C. David Rice, *The First Chouteaus. River Barons of Early St. Louis*, Urbana et Chicago, University of Illinois Press, 2000, p. 17, 20.

<sup>18</sup> Jay Gitlin, *The Bourgeois Frontier. French Towns, French Traders, and American Expansion*, New Haven et London, Yale University Press, 2010.

qui précède la présente étude, mais ce qu'elle y écrit peut être appliqué au début de la période espagnole. Surrey consacre un chapitre de son ouvrage à l'implication de la Nouvelle-France dans le commerce des fourrures de la Louisiane et un autre chapitre exclusivement à ce commerce en Louisiane. Elle traite des rivalités entre les Français et les Britanniques au sein du commerce des fourrures et de la motivation d'Iberville à promouvoir la traite des fourrures. Elle ne mentionne pas Ste-Geneviève dans ce contexte, mais les informations et les statistiques fournies sont intéressantes. Enfin, elle avance que les rameurs qui se retrouvaient dans les bateaux sur le Mississippi étaient surtout des Noirs et des soldats, et parfois des « Canadian 'vagabonds' »<sup>19</sup>.

Pour ce qui est de Ste-Geneviève, quelques auteurs s'y sont intéressés. Ils ont produit des ouvrages importants et ils ont créé un chemin pour que d'autres puissent s'y aventurer et explorer des sujets toujours méconnus. Parmi ces sujets se trouvent les voyageurs établis à Ste-Geneviève, les activités qu'ils pratiquaient et le commerce des fourrures qui s'y déroulait.

Carl J. Ekberg a publié *Colonial Ste. Genevieve* en 1985 et *François Vallé and His World* en 2002. Il argumente qu'à l'époque coloniale Ste-Geneviève était une société médiévale<sup>20</sup> et que François Vallé avait une perception moderne de la prospérité, puisqu'il n'hésitait pas à accumuler des richesses<sup>21</sup>. Bien qu'il note la présence d'un nombre important de marchands et de voyageurs à Ste-Geneviève, il n'accorde que très peu d'importance au commerce des fourrures qui s'y déroulait. Il soutient que l'activité économique principale était l'agriculture, sans jamais admettre que la traite des fourrures ait été une pratique répandue chez les habitants qu'il étudiait. Ses ouvrages contiennent

---

<sup>19</sup> N. M. M. Surrey, *op. cit.*, p. 74-75.

<sup>20</sup> C. J. Ekberg, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 456.

<sup>21</sup> C. J. Ekberg, *François Vallé and His World*, p. 285.

tout de même une très grande quantité d'informations précieuses concernant à peu près tous les aspects de la vie à Ste-Geneviève, sauf le commerce des fourrures.

Dans un article publié en 1987, Susan C. Boyle s'est intéressée aux femmes de Ste-Geneviève pour analyser leur participation à la prise de décisions dans la communauté<sup>22</sup>. Elle y conclut que les femmes prenaient part activement à la prise de décision grâce notamment à la coutume de Paris qui était appliquée à Ste-Geneviève, au statut de veuve qui était fréquent à cause d'une mortalité élevée et au petit nombre de femmes, ce qui donnait plus de pouvoir à ces dernières. L'auteure aborde la question des voyageurs, en affirmant que les femmes mariées à des voyageurs avaient plus de responsabilité et plus de liberté décisionnelle, puisqu'elles étaient en charge de leur famille pendant que leur mari parcourait les rivières. Par contre, c'est réellement aux femmes qu'elle accorde son attention et elle donne peu d'informations sur les hommes.

Par ailleurs, la Louisiane française et espagnole à l'époque coloniale est une région négligée en histoire américaine, surtout comparée à ce qui a été fait sur les Treize colonies. La plupart des auteurs qui s'intéressent à la Louisiane le déplorent<sup>23</sup> et certains d'entre eux ont tenté d'expliquer le phénomène.

---

<sup>22</sup> Susan C. Boyle, « Did She Generally Decide? Women in Ste. Genevieve, 1750-1805 », *The William and Mary Quarterly*, vol. 44, n° 4, oct. 1987.

<sup>23</sup> J. Gitlin, *op. cit.*, p. 2; Daniel Usner, « Between Creoles and Yankees: The Discursive Representation of Colonial Louisiana in American History » dans Bradley G. Bond (éd.), *French Colonial Louisiana and the Atlantic World*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2005, p. 3; C. J. Ekberg, *François Vallé and His World*, p. xiv; Tanis C. Thorne, *The Many Hands of My Relations: French and Indians on the Lower Missouri*, Columbia and London, University of Missouri Press, 1996, p. 3.

D'abord, la thèse de la frontière de Frederick Jackson Turner, qui a vu le jour au XIX<sup>e</sup> siècle, a contribué à l'oubli partiel dont a été victime l'histoire de la Louisiane<sup>24</sup>. Cette thèse n'admet pas la présence de communautés autochtones sur le territoire, ni l'existence d'autres îlots de colonisation qui auraient précédé l'arrivée des Américains. De plus, la colonisation de la Louisiane, qui a suivi un axe nord-sud, serait en conflit direct avec la thèse de Turner qui veut que la frontière des États-Unis ait été continuellement repoussée vers l'Ouest, ce qui a créé un axe de colonisation est-ouest<sup>25</sup>. L'acceptation et la diffusion de cette thèse sur plus d'un siècle a eu comme conséquence de diminuer l'importance de l'histoire de la Louisiane avant 1803. Une grande partie des historiens qui se sont intéressés à la Louisiane ont plutôt traité de l'époque qui a suivi l'Achat de la Louisiane, lorsque le territoire a été intégré à la république américaine<sup>26</sup>.

D'autre part, les historiens du Québec et du Canada qui s'intéressent à la période coloniale étudient surtout la vallée du Saint-Laurent sans faire le lien avec la Louisiane. Pourtant, la Louisiane et la Nouvelle-France font partie du même monde français. Plusieurs familles avaient des racines dans les deux colonies, et les individus demeuraient en contact. Les liens commerciaux, sociaux, religieux et culturels ont survécu longtemps au traité de 1763, même si cela ne se reflète pas dans l'historiographie.<sup>27</sup>

---

<sup>24</sup> J. Gitlin, *op. cit.*, p. 4; William E. Foley, *The Genesis of Missouri. From Wilderness Outpost to Statehood*, Columbia, University of Missouri Press, p. ix; D. Usner, *loc. cit.*, p. 4.

<sup>25</sup> J. Gitlin, *op. cit.*, p. 2.

<sup>26</sup> C. J. Ekberg, *François Vallé and His World*, p. xiv-xv.

<sup>27</sup> J. Gitlin, *op. cit.*, p. 10.

## Sources et méthodologie

Les principales sources exploitées dans le cadre des présentes recherches sont tirées de la collection d'archives de Ste-Geneviève, répartie sur 78 bobines de microfilms disponibles entre autres à la bibliothèque Morisset de l'Université d'Ottawa. Cette collection contient des actes notariés en français, en espagnol et en anglais produits entre 1756 et 1930<sup>28</sup>. Les documents sont de natures diverses : des livres de compte, des contrats d'engagement, de vente et de mariage, des concessions, des transactions commerciales et foncières, des procès, des inventaires après décès, etc.

Les sources étudiées ici datent de 1764 à 1803. Elles sont toutes manuscrites et de langue française. Deux notaires, Louis Cabazier et Louis Robinet, ont pratiqué à Ste-Geneviève durant de courtes périodes de temps, et ils ont apposé leur signature sur certains des documents dont il est question ici. Cependant, la plupart des documents ont été signés par le commandant militaire du poste « a deffaut de notaire », qui avait la responsabilité d'officialiser les contrats et autres documents<sup>29</sup>. Cette rareté des notaires était en partie due à l'éloignement, mais elle était surtout causée par le décret de 1770 du Don Alessandro O'Reilly, gouverneur général de la Louisiane, qui stipulait que les écrivains royaux ne travailleraient dorénavant qu'à la Nouvelle-Orléans, sans pouvoir se rendre dans les autres établissements de la colonie<sup>30</sup>.

Dans les archives, ces sources sont organisées par types de documents, puis par ordre alphabétique. Chaque catégorie de document est subdivisée en dossiers qui se sont

---

<sup>28</sup> Ste. Genevieve archives, 1756-1930 [microform]. Columbia, University of Missouri, Western Historical Manuscript Collection, 2007. Les originaux se trouvent à la Ste. Genevieve County courthouse, au Missouri.

<sup>29</sup> *Ibid.* Estate Papers, bobine 18, dossier 290, Antoine Valliere, Apposition des scellés, 1775-06-27.

<sup>30</sup> C. J. Ekberg, *François Vallé and His World*, p. 112.

vus attribuer des numéros, pour qu'il soit plus facile d'y faire référence. Les dossiers contiennent les documents pour un ou plusieurs individus, en suivant l'ordre alphabétique à l'intérieur du dossier même. Ainsi, les références données pour les documents cités ici nomment d'abord le type de document dont il est question, puis la bobine, puis le numéro de dossier, puis le nom du sujet principal. Un index anglophone permet de localiser quel type de document se trouve dans quels dossiers, mais il n'y a pas d'index des noms des individus avec toutes les références qui les concernent.

Une des sources les plus utilisées dans les présentes recherches est l'inventaire après décès, désigné par l'appellation « Estate Papers » dans la collection de Ste-Geneviève. La collection compte près de 200 dossiers dans cette catégorie, dont une partie seulement a rapport aux voyageurs et a été produite durant la période étudiée. L'inventaire après décès est une liste, une description et une estimation de la valeur des biens, des papiers et des dettes d'une personne, dressée après son décès. Son élaboration n'est ni obligatoire, ni systématique. Elle est généralement faite par un notaire, ou un autre représentant de la justice, à la demande du conjoint, d'un proche ou du tuteur des enfants mineurs pour dissoudre la communauté de biens, régler la succession ou protéger les droits des mineurs. L'inventaire est parfois dressé plusieurs années après le décès de la personne, lorsque la veuve ou le veuf veut se remarier.<sup>31</sup>

Ces documents permettent l'étude de plusieurs aspects économiques et sociaux de la vie d'une personne, d'une famille ou d'une communauté entière. Ils contiennent des

---

<sup>31</sup> Christian Dessureault et John A. Dickinson, « Niveau de vie et reproduction sociale dans la plaine de Montréal 1740-1804 » dans Rolande Bonnain, Gérard Bouchard et Joseph Goy (éds.), *Transmettre, hériter, succéder. La reproduction familiale en milieu rural, France-Québec, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1992, p. 164; Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, « Les inventaires après décès à Montréal », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 30 (sept. 1976), n<sup>o</sup> 2, p. 176-178.

informations sur les activités économiques, la vie quotidienne, la consommation, les matériaux en usage et la richesse, entre autres. Toutefois, pour les analyser correctement, il faut être conscient que le contenu des inventaires dépend de l'étape de vie où se trouvait le défunt lors de son décès, ainsi que de la saison lors de laquelle le décès est survenu<sup>32</sup>. Ainsi, l'inventaire des biens d'un homme nouvellement marié et établi sera probablement différent de celui d'un homme établi depuis dix ou vingt ans. Aussi, la propriété d'un agriculteur examinée immédiatement après les récoltes est bien différente de celle du même agriculteur tout juste avant les semences.

Pour les besoins de la cause, 25 inventaires après décès liés à des voyageurs datant de 1766 à 1803 ont été analysés ici. Ce sont les seuls inventaires de voyageurs qui ont été identifiés pour Ste-Geneviève datant de l'époque coloniale. Dans les archives de Ste-Geneviève, l'appellation « Estate Papers » s'applique aux inventaires après décès dans un sens large parce que ce ne sont pas tous les dossiers qui contiennent un inventaire comme tel et la nature des documents qu'ils contiennent n'est pas uniforme. Certains dossiers contiennent seulement les ventes aux enchères des biens qui ont appartenu au défunt. D'autres dossiers ne contiennent que des reçus, des requêtes, des comptes rendus de conseils de tutelle pour des enfants mineurs, ou des documents relatifs à des litiges qui sont liés au décès de quelqu'un. Ainsi, dans les faits, dix-neuf inventaires après

---

<sup>32</sup> Jean-Paul Desaive, « Genèse du patrimoine et superficie de l'exploitation : l'apport des inventaires successoraux du XVIII<sup>e</sup> siècle en Basse Bourgogne rurale » dans R. Bonnain, G. Bouchard et J. Goy (éds.), *Transmettre, hériter, succéder. La reproduction familiale en milieu rural, France-Québec, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1992, p. 65; C. Dessureault et J. A. Dickinson, *loc. cit.*, p. 162; Claude Pronovost, « Marchands et crédit marchand au début du XIX<sup>e</sup> siècle » dans G. Bouchard et J. Goy (éds.), *Famille, économie et société rurale en contexte urbain (17<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles). Actes du colloque d'histoire comparée Québec-France, tenu à Montréal en février 1990*, Chicoutimi (Québec), Centre interuniversitaire SOREP et Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1990, p. 238.

décès ont été analysés. Par ailleurs, cinq dossiers ne comprennent qu'un procès-verbal de la vente aux enchères du défunt et un des 25 dossiers ne contient qu'un inventaire qui a été établi suite à l'emprisonnement du propriétaire. Des documents autres que des inventaires après décès ont tout de même été examinés et utilisés dans le cadre de cette thèse, car ils révèlent des informations sur les biens que les défunts possédaient et sur les relations que les gens entretenaient entre eux.

Par ailleurs, le contenu des inventaires à Ste-Geneviève et la description faite des biens ne sont pas uniformes, d'un document à l'autre, comme c'est souvent le cas avec ce type de document. La quantité des détails et la longueur des descriptions varient selon l'auteur du document, mais aussi son état d'esprit.<sup>33</sup> En outre, la rédaction des inventaires après décès était probablement moins formelle à Ste-Geneviève, puisque ce n'était pas un notaire qui s'en chargeait. Le commandant du poste ne pouvait posséder toutes les connaissances du notaire et accomplir cette tâche avec autant de rigueur qu'un notaire.

Les registres paroissiaux de Ste-Geneviève font aussi partie des sources les plus utilisées pour ces recherches. Ils couvrent la période de 1764 à 1843 et ils ont été microfilmés sur deux bobines. Ils font partie d'une collection séparée des archives de Ste-Geneviève.<sup>34</sup> Ici, ce sont les registres de baptêmes, les registres de mariages et le registre des décès qui ont été visionnés de 1764 à 1803. Le registre des décès n'a été

---

<sup>33</sup> J.-P. Desaiive, *loc. cit.*, p. 70; C. Dessureault et J. A. Dickinson, *loc. cit.*, p. 165; Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, « Crédit et endettement en milieu rural bas-canadien » dans G. Bouchard et J. Goy (éds.), *Famille, économie et société rurale en contexte urbain (17<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles). Actes du colloque d'histoire comparée Québec-France, tenu à Montréal en février 1990*, Chicoutimi (Québec), Centre interuniversitaire SOREP et Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1990, p. 258.

<sup>34</sup> Ste. Genevieve Parish Records, 1764-1843 [microform]. Columbia, University of Missouri, Western Historical Manuscript Collection, 2007. Les originaux sont conservés au Ste. Genevieve Parish Rectory, au Missouri.

visionné que de 1787 à 1803 parce que la période de 1764 à 1786 n'est pas disponible sur microfilm et n'a pu être obtenue ailleurs.

Ces registres sont manuscrits en français et ils ont été tenus par treize différents prêtres et missionnaires qui sont passés à Ste-Geneviève durant la période en question. Tous les établissements du pays des Illinois avaient de la difficulté à obtenir les services d'un prêtre résident. Jusqu'en 1763, les paroisses avaient été desservies par des Jésuites, mais la suppression de leur Compagnie entraîna leur départ des colonies françaises<sup>35</sup>. Le nombre d'effectifs disponibles étant bas, prêtres et missionnaires vivaient en nomades, allant d'une paroisse de la région à une autre pour célébrer des cérémonies religieuses et mettre à jour les registres. Ste-Geneviève bénéficia des services de quelques prêtres résidents, mais des trous dans les registres paroissiaux témoignent de leurs absences.

Cette pluralité d'individus ayant contribué aux registres a occasionné un manque d'uniformité dans les données inscrites. Par exemple, lors des mariages, les noms des témoins, parents et amis étaient parfois omis. Aussi, le curé Jacques Maxwell indiquait rarement le nom d'un enfant en bas âge ou d'un esclave lors de son décès. Néanmoins, les registres paroissiaux demeurent une excellente source pour comprendre la vie familiale d'un couple et connaître les liens qui unissaient les différents membres de la communauté, ainsi que les différentes communautés de la région entre elles.

Deux bases de données principales ont été créées pour gérer les informations recueillies dans les inventaires après décès et les registres paroissiaux. La base des inventaires après décès contient la transcription des 25 inventaires de voyageurs. La base des registres paroissiaux contient 2 242 entrées, c'est-à-dire 1 523 baptêmes, 237

---

<sup>35</sup> C. J. Ekberg, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 379.

mariages et 482 décès. Ces bases permettent de comparer les informations et de faire des recherches par mots-clés de façon plus efficace.

Pour procéder à l'identification des voyageurs et savoir qui à Ste-Geneviève parmi les inventaires et les registres avait pratiqué cette activité, il a fallu avoir recours à divers documents et ressources. Premièrement, une liste de milice partielle a été publiée par Carl J. Ekberg dans *Colonial Ste. Genevieve* en 1985<sup>36</sup>. Cette liste date de 1779 et donne l'occupation des miliciens, dont 67 ont déclaré être des voyageurs. Par contre, la liste partielle publiée ne compte que 21 noms, dont quatorze sont des voyageurs, et un est chasseur. Malgré plusieurs recherches et tentatives, la version intégrale de cette liste de milice n'a pu être consultée. Elle se trouverait dans les Archivo General de Indias à Séville. Abraham P. Nasatir l'aurait transcrite et Carl J. Ekberg aurait eu accès soit à la transcription, soit à l'original.

Deuxièmement, grâce à la *Base de données des engagements des Voyageurs*<sup>37</sup>, il a été possible de retracer dix-sept voyageurs originaires de la vallée du Saint-Laurent qui avaient signé des contrats à destination des Illinois ou de postes de traite dans la région. Pour s'assurer que l'homme de l'inventaire et le voyageur de l'engagement étaient bel et bien la même personne, une vérification de leur paroisse d'origine a été effectuée avec l'aide du PRDH<sup>38</sup>.

Troisièmement, les registres paroissiaux ont révélé l'identité de trois voyageurs. La plupart du temps, le prêtre ne mentionnait pas l'occupation des personnes dans les

---

<sup>36</sup> C. J. Ekberg, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 63-64.

<sup>37</sup> Centre du patrimoine de la Société historique de Saint-Boniface, *Base de données des engagements des Voyageurs*, [en ligne], [http://shsb.mb.ca/engagements\\_voyageurs](http://shsb.mb.ca/engagements_voyageurs).

<sup>38</sup> Programme de recherche en démographie historique (PRDH) de l'Université de Montréal. *Répertoire des actes d'état civil, 1621-1799*, [en ligne], [www.genealogie.umontreal.ca/fr/leprdh.htm](http://www.genealogie.umontreal.ca/fr/leprdh.htm).

registres. Toutefois, cela s'est produit à quelques reprises dans les centaines de pages consultées. Quelques commerçants ou marchands sont identifiés comme tel, quelques forgerons également, ainsi que trois voyageurs.

Enfin, l'examen de diverses sources des archives de Ste-Geneviève a permis d'identifier quelques voyageurs. Des documents de la catégorie « Litigation proceedings » ont été consultés à cause de leur lien avec le commerce des fourrures. Certains d'entre eux nommaient aussi des voyageurs. D'autre part, un des contrats de mariage visionnés a identifié un époux comme voyageur. Finalement, la section « Agreements and Contracts » contenait le contrat d'engagement d'un voyageur.

Cette thèse est divisée en trois chapitres. Le premier chapitre porte sur le contexte économique et social où se retrouvaient les voyageurs : le commerce des fourrures à Ste-Geneviève de 1763 à 1803. Y est présentée la place qu'occupait le commerce des fourrures dans cet établissement agricole. Le deuxième chapitre traite du destin social des voyageurs installés à Ste-Geneviève. Il y sera question de leur origine, des alliances matrimoniales qu'ils établissaient, de leur implication dans la communauté et de leur descendance. Le troisième chapitre aborde le destin économique des voyageurs. Élaboré en grande partie à partir des inventaires après décès, ce chapitre présente les activités économiques pratiquées par les voyageurs et les anciens voyageurs, la richesse, la pauvreté et l'endettement de ces derniers, leur accès à la propriété ainsi que leur consommation de biens et d'aliments.

## **CHAPITRE 1 : LES FOURRURES AU CENTRE DU COMMERCE À STE-GENEVIÈVE**

La fourrure a été parmi les premières ressources exploitées par les Européens en Amérique du Nord. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le commerce des fourrures s'étendait de Montréal à la Nouvelle-Orléans jusque dans l'Ouest et il représentait un enjeu économique important. La Louisiane faisait partie de cette étendue où les fourrures constituaient une ressource importante. Les commerçants y rivalisaient pour établir des liens avec les différentes ethnies autochtones et pour prendre part à la lucrative traite des fourrures.

Le présent chapitre vise à établir le contexte où évoluaient et œuvraient les voyageurs de Ste-Geneviève et de la Louisiane. Y sont présentés l'importance du commerce des fourrures dans la communauté et la colonie, le système de troc qui y avait cours à cause de la pénurie de monnaie, ainsi que les réseaux sociaux, commerciaux et administratifs qui liaient Ste-Geneviève à d'autres communautés situées partout sur le continent nord-américain.

### **1.1. Le commerce des fourrures dans un contexte agricole**

La pratique de l'agriculture était nécessaire à la survie des colons en Louisiane. Ils devaient produire eux-mêmes les grains pour faire la farine et le pain, car les quantités de farine importées de l'Europe ne suffisaient pas à la demande<sup>39</sup>. Cependant, la population comptait également sur d'autres activités économiques pour subvenir à ses besoins. Ainsi, la majorité des historiens s'entendent pour dire que l'agriculture n'était pas la seule activité économique pratiquée à Ste-Geneviève.

---

<sup>39</sup> C. J. Ekberg, *French Roots in the Illinois Country*, p. 214.

Par exemple, Susan C. Boyle affirme que « few *habitants* of either sex became full-time farmers. [...] most hoped for the quicker gains to be made from other activities, especially production of salt and lead, and the fur trade. »<sup>40</sup> Pour sa part, William E. Foley avance que l'activité économique principale des résidants de Ste-Geneviève était l'agriculture, mais qu'ils pratiquaient également « hunting, saltmaking, lead mining, and commerce. »<sup>41</sup> Enfin, Carl J. Ekberg soutient que même après que l'agriculture ait commencé à jouer un rôle important dans leur subsistance, les villages du pays des Illinois « continued to serve as mission centers and to function as entrepôts for trade in peltries. »<sup>42</sup>

Par ailleurs, la production agricole sur le bord du Mississippi comprenait son lot d'incertitudes. En effet, les inondations, les sécheresses, les tempêtes, les parasites et les insectes menaçaient régulièrement les récoltes. Par le fait même, les quantités de grains amassées et les profits variaient grandement. Dans les années 1730 et 1740, l'envoi de farine du pays des Illinois vers la Nouvelle-Orléans se faisait à un rythme plus ou moins régulier. Durant les années 1750 et jusqu'à la fin du régime français, ces envois se firent de plus en plus rares parce qu'il n'y avait plus de surplus en Haute-Louisiane. Alors que les envois reprirent durant les premières années du régime espagnol, il y eut à nouveau un déclin à partir des années 1790.<sup>43</sup> Dans pareils cas, les habitants devaient être prévoyants et garantir d'autres sources de revenus et de subsistance.

---

<sup>40</sup> S. C. Boyle, *loc. cit.*, p. 783-784.

<sup>41</sup> W. E. Foley, *The Genesis of Missouri*, p. 35.

<sup>42</sup> C. J. Ekberg, *French Roots in the Illinois Country*, p. 172.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 220, 223-225, 231.

## 1.2. Monopole, puis tentative de libéralisation du commerce des fourrures

Le commerce des fourrures offrait une possibilité intéressante de revenus. Les fourrures de la Louisiane étaient convoitées tant par les Français et les Espagnols que par les Britanniques. Même après que la colonie ait passé aux Espagnols, les marchands d'origine française ont maintenu leur mainmise sur le commerce des fourrures. Toutefois, les commerçants britanniques réussissaient souvent à pénétrer en territoire espagnol pour tenter de s'approprier une partie de la traite et des ressources. Les autorités, françaises puis espagnoles, s'efforçaient de surveiller la situation de près, mais elles n'avaient pas les moyens financiers, humains ou militaires de l'empêcher<sup>44</sup>.

En 1763, Jean Jacques Blaise D'Abbadie, le gouverneur français en Nouvelle-Orléans, octroyait à Maxent, Laclède et Compagnie les droits de traite exclusifs pour six ans avec les Autochtones sur le Missouri et la rive ouest du Mississippi<sup>45</sup>. D'Abbadie souhaitait instaurer ce monopole pour exercer un meilleur contrôle sur les Autochtones et pour empêcher les marchands britanniques d'empiéter sur le territoire français<sup>46</sup>. Cette situation causa du mécontentement chez plusieurs marchands de la Louisiane qui se sentaient lésés. Certains tentèrent même de défier le monopole, comme Jean Datchurut de Ste-Geneviève en 1765. Lorsqu'il tenta de se rendre dans la vallée du Missouri pour y faire du commerce avec les Autochtones, ses marchandises furent saisies. Peu de temps après, tous les monopoles que D'Abbadie avait accordé dans différents secteurs de

---

<sup>44</sup> T. C. Thorne, *op. cit.*, p. 74.

<sup>45</sup> W. E. Foley, *A History of Missouri, 1673-1820*, p. 16-17; W. E. Foley et C. D. Rice, *The First Chouteaus*, p. 4; Charles J. Balesi, *The Time of the French in the Heart of North America, 1673-1818*, Chicago, Alliance Française Chicago, 1992, p. 280.

<sup>46</sup> W. E. Foley, *The Genesis of Missouri*, p. 29.

l'économie furent révoqués par les ministres français, qui jugeaient que cela nuisait au commerce<sup>47</sup>.

Sous le régime espagnol, un système de licences fut instauré pour baliser le commerce des fourrures. Une licence permettait à un marchand de commercer pour une période de temps limitée avec une tribu spécifique<sup>48</sup>. Pour les autorités espagnoles, ce système permettait d'exercer un certain contrôle sur les Autochtones. Les marchands qui obtenaient des licences du gouvernement devenaient par le fait même des agents espagnols auprès des tribus avec lesquelles ils étaient en contact régulier<sup>49</sup>.

Le système de licences permettait une répartition du territoire de traite plus juste que le monopole et, en théorie, le commerce était ouvert à tous. Cependant, seul un nombre limité de permis était émis et ce sont les marchands plus fortunés qui les obtenaient, car ils déboursaient des montants plus élevés pour s'en procurer. De plus, certains grands marchands se procuraient des permis dans le but de les revendre à de plus petits marchands ou à des chasseurs avec l'équipement nécessaire pour une expédition de commerce ou de chasse. Néanmoins, les petits commerçants, ceux qui ne s'adonnaient au commerce que de façon irrégulière, agissaient souvent sans licence.<sup>50</sup>

La contrebande était également une réalité avec laquelle les autorités espagnoles devaient composer. Déjà sous le régime français, l'importation illégale de produits en Louisiane était florissante et à peu près impossible à contrôler<sup>51</sup>. Étant donné qu'il y

---

<sup>47</sup> *Ibid.*, W. E. Foley et C. D. Rice, *The First Chouteaus*, p. 8.

<sup>48</sup> T. C. Thorne, *op. cit.*, p. 85.

<sup>49</sup> W. E. Foley, *A History of Missouri*, p. 24.

<sup>50</sup> T. C. Thorne, *op. cit.*, p. 64, 85; W. E. Foley, *A History of Missouri*, p. 24-25; Ralph Lee Woodward, « Spanish Commercial Policy in Louisiana, 1763-1803 », *Louisiana History: The Journal of the Louisiana Historical Association*, vol. 44, n° 2, printemps 2003, p. 138; S. C. Boyle, *loc. cit.*, p. 784.

<sup>51</sup> Jay Gitlin, *op. cit.*, p. 26, 35.

avait une pénurie de marchandises espagnoles et que les produits britanniques étaient de meilleure qualité, les marchands devaient, et préféraient, s'approvisionner soit à Michilimackinac, soit sur la rive est du Mississippi. La demande de biens manufacturés étant plus grande que ce qu'offrait le gouvernement espagnol, les habitants n'avaient d'autres options que de recourir aux biens français, britanniques ou américains.<sup>52</sup>

Au cours des années 1790, les profits liés au commerce des fourrures diminuèrent de façon considérable, entre autres à cause du trop grand nombre de marchands et du mécontentement chez les Autochtones avec qui les marchands de la Louisiane commerçaient habituellement. Les marchands se faisaient concurrence auprès des Autochtones, et ces derniers préféraient faire affaire avec les Britanniques, qui offraient de meilleurs cadeaux et de meilleures marchandises. En 1792, Francisco Luis Hector, baron de Carondelet, gouverneur de la Louisiane depuis peu, élaborait un plan pour réaménager la traite et le système de licences. Le lieutenant-gouverneur Zenon Trudeau réunit les commerçants à St-Louis en 1793 pour discuter de la situation et du plan de Carondelet. De nouvelles mesures furent adoptées, comme de permettre aux marchands de s'approvisionner en biens britanniques et américains lorsqu'il en manquait du côté espagnol.<sup>53</sup>

Cela mena également à la fondation de la Compagnie des explorateurs du Haut-Missouri composée de neuf marchands, dont Jacques Clamorgan. Son but était d'accroître le territoire commercial dans la vallée du Missouri en mettant les ressources de plusieurs commerçants en commun. Trudeau appuyait cette entreprise, qu'il percevait comme un moyen de contrer la présence des Britanniques et de recueillir de

---

<sup>52</sup> T. C. Thorne, *op. cit.*, p. 86, 88; R. L. Woodward, *loc. cit.*, p. 139, 152; S. C. Boyle, *loc. cit.*, p. 784.

<sup>53</sup> T. C. Thorne, *op. cit.*, p. 98-101, 110; W. E. Foley, *The Genesis of Missouri*, p. 71.

l'information sur la région. Toutefois, les grands marchands, tels que les Chouteau, ne participèrent pas au projet. La compagnie ne connut jamais beaucoup de succès et les nouvelles mesures adoptées en 1793 eurent comme effet de réduire les activités des marchands et des chasseurs indépendants.<sup>54</sup>

### **1.3. Les acteurs du commerce des fourrures à Ste-Geneviève**

Une proportion élevée de la population de Ste-Geneviève participait au commerce des fourrures durant le XVIII<sup>e</sup> siècle. De nombreuses occupations liées à la traite y étaient pratiquées. De fait, voyageurs, marchands, chasseurs et interprètes y étaient nombreux, et plusieurs d'entre eux étaient en relation quotidienne, ou presque, avec les Premières Nations qui habitaient dans la région. Souvent, le commerce des fourrures constituait un revenu d'appoint, pratiqué parallèlement à une autre activité économique.

Tout d'abord, de nombreux voyageurs se sont établis à Ste-Geneviève durant cette période. Des compagnies de commerce des fourrures et des marchands particuliers engageaient des hommes et les envoyaient dans différents postes de traite situés le long des rivières Missouri, Illinois et Ouabache. Les engagés devaient alors pagayer dans les canots, porter des charges et les embarcations pour traverser les portages, et entrer en relation avec les Autochtones pour trouver des fourrures. De plus, les convois qui descendaient le Mississippi du pays des Illinois vers la Nouvelle-Orléans pour y acheminer des ressources premières (farine, plomb, sel) comptaient des voyageurs pour faire avancer les embarcations. Ces derniers remontaient ensuite le Mississippi à bord

---

<sup>54</sup> W. E. Foley, *The Genesis of Missouri*, p. 71-73; T. C. Thorne, *op. cit.*, p. 116.

des mêmes embarcations pour y apporter des marchandises et des biens de consommation.<sup>55</sup>

La liste des hommes qui faisaient partie de la milice de Ste-Geneviève en 1779 révèle que 67 des 175 miliciens ont déclaré être des voyageurs lorsqu'on leur a demandé leur occupation<sup>56</sup>. Cela signifie que près de 40 % des hommes enrôlés dans la milice en 1779 et que près de 16 % de la population totale de Ste-Geneviève pratiquaient cette activité<sup>57</sup>. À l'aide des registres paroissiaux, des inventaires après décès et d'autres documents, il a été possible d'identifier une cinquantaine d'entre eux qui ont vécu ou qui sont passés par Ste-Geneviève durant la période de 1763 à 1803<sup>58</sup>.

Il suffit de prendre comme exemple Jean-Baptiste Vien, qui s'engagea à Auguste Chouteau en 1770 pour descendre de Ste-Geneviève à la Nouvelle-Orléans en tant que rameur sous les ordres de François Marin, en échange de soixante-cinq livres en piastres gourdes<sup>59</sup>. Il y a aussi Pierre Boyer, Louis Carron et Jean-Baptiste Richard qui s'engagèrent à Sylvestre Cantrel dit Filibustier, en avril 1776, en tant que rameurs pour

---

<sup>55</sup> C. J. Ekberg, *French Roots in the Illinois Country*, p. 226; C. J. Ekberg, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 168; Cécile Vidal, « Antoine Bienvenu, Illinois Planter and Mississippi Trader: The Structure of Exchange between Lower and Upper Louisiana » dans Bradley G. Bond (éd.), *French Colonial Louisiana and the Atlantic World*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2005, p. 123-125; Natalia Maree Belting, *Kaskaskia Under the French Regime*, New Orleans, Polyanthos, 1975, p. 63; T. C. Thorne, *op. cit.*, p. 71-72; W. E. Foley et C. D. Rice, *The First Chouteaus*, p. 20, 38.

<sup>56</sup> C. J. Ekberg, *François Vallé and His World*, p. 56-58.

<sup>57</sup> Basé sur une population créole fixée à 408 habitants en 1779, d'après « Crude Census Figures » dans C. J. Ekberg, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 240.

<sup>58</sup> Voir le tableau à l'annexe C pour les noms des voyageurs de Ste-Geneviève.

<sup>59</sup> Ste. Genevieve archives, Agreements and Contracts, bobine 2, dossier 28, « Engagement du Sr Vien au Sr Chouteau Le 4<sup>e</sup> Juillet 1770 ».

mener « une voiture » à St-Louis<sup>60</sup>. Enfin, Jean-Baptiste Morrissaux déclara être garçon et voyageur lorsque son père, Louis Morrissaux, décéda en 1785<sup>61</sup>.

Par ailleurs, il y avait également des marchands de fourrures parmi la population de Ste-Geneviève. Certains hommes commerçaient de façon sporadique ou temporaire, d'autres, de façon saisonnière et d'autres encore de façon régulière et permanente. Les variations au niveau de la pratique de la traite dans le village et ses environs étaient donc importantes.<sup>62</sup> Les administrateurs coloniaux conçurent différents moyens de régler le commerce des fourrures, comme émettre des licences aux marchands qui traitaient avec les Premières Nations, pour limiter le nombre de personnes qui étaient autorisées à le faire<sup>63</sup>. Cependant, dans la plupart des cas, ces moyens n'étaient pas très efficaces, surtout que les ressources humaines et financières pour faire respecter la réglementation étaient limitées<sup>64</sup>.

En 1779, huit hommes ont fait inscrire l'occupation de marchand sur la liste de milice et un individu a déclaré être habitant et marchand<sup>65</sup>. Aussi, lors d'une rencontre à St-Louis en 1794, le territoire de traite avec les Premières Nations fut divisé en 29 parts, pour les 29 marchands qui avaient demandé de recevoir une licence. Trois de ces 29 marchands résidaient à Ste-Geneviève.<sup>66</sup> En tout, de 1763 à 1803, il a été possible

---

<sup>60</sup> *Ibid.*, Litigations, bobine 19, dossier 310, Pierre Boyer & Louis Carron vs Estate of Silvestre Cantrel dit Filibustier, Requête de Pierre Boyer et Louis Carron, 1776-04-08.

<sup>61</sup> *Ibid.*, Estate Papers, bobine 15, dossier 244, Louis Morrissaux, Requête de Jean-Baptiste Morrissaux, 1785-03-12.

<sup>62</sup> W. E. Foley, *A History of Missouri*, p. 23, 59; C. Vidal, *loc. cit.*, p. 127; Daniel H. Usner Jr., *Indians, Settlers, and Slaves in a Frontier Exchange Economy: The Lower Mississippi Valley Before 1783*, Chapel Hill and London, University of North Carolina Press, 1992, p. 252-253, 266.

<sup>63</sup> W. E. Foley, *A History of Missouri*, p. 24.

<sup>64</sup> D. H. Usner, *op. cit.*, p. 249; T. C. Thorne, *op. cit.*, p. 74.

<sup>65</sup> C. J. Ekberg, *François Vallé and His World*, p. 58.

<sup>66</sup> W. E. Foley et C. D. Rice, *The First Chouteaus*, p. 77.

d'identifier une trentaine de marchands qui habitaient Ste-Geneviève, qui y venaient par affaires ou qui avaient des contacts avec des gens qui y résidaient<sup>67</sup>. Ces hommes se sont définis eux-mêmes ou ont été définis par d'autres, à au moins une reprise, comme étant marchand, négociant ou commerçant. Par contre, cette définition ne révèle pas le type de marchand qu'était l'individu, l'envergure que prenait son activité commerciale ou si le commerce était pour lui une activité principale ou complémentaire.

Ainsi, d'après Tanis C. Thorne, les marchands indépendants et itinérants qui agissaient sans licence étaient nombreux<sup>68</sup>. Ces marchands n'avaient pas le même chiffre d'affaires que les grands marchands qui s'occupaient de l'importation de biens vers la Haute-Louisiane et de l'exportation de ressources vers la Basse-Louisiane. Pour Carl J. Ekberg, ces derniers représentaient une « power elite in the region »<sup>69</sup>. Ces quelques marchands qui dominaient l'économie étaient généralement des propriétaires de terres et d'esclaves qui s'impliquaient dans plus d'une entreprise, que ce soit l'agriculture, l'exploitation des mines de plomb ou la production de sel<sup>70</sup>.

Les commerçants se spécialisaient rarement dans la traite des fourrures seulement. Souvent, ils s'intéressaient aussi au commerce d'autres produits, dont la farine, le plomb et le bois, en plus des pelleteries<sup>71</sup>. Il était plus profitable de transporter plusieurs types de produits dans un même convoi. Les fourrures et les peaux étaient donc transportées en même temps que d'autres ressources. Les fourrures représentaient tout de même une ressource importante : la Louisiane exporta, en moyenne, 50 000 peaux par année de

---

<sup>67</sup> Voir la liste des marchands de Ste-Geneviève à l'annexe D.

<sup>68</sup> T. C. Thorne, *op. cit.*, p. 73, 85.

<sup>69</sup> C. J. Ekberg, *French Roots in the Illinois Country*, p. 227.

<sup>70</sup> T. C. Thorne, *op. cit.*, p. 75; W. E. Foley, *A History of Missouri*, p. 60.

<sup>71</sup> D. H. Usner, *op. cit.*, p. 247; N. M. M. Surrey, *op. cit.*, p. 203; C. J. Ekberg, *French Roots in the Illinois Country*, p. 227.

1720 à 1780<sup>72</sup>. Autour de 1750, la fourrure représentait le tiers de la valeur totale des exportations de la colonie<sup>73</sup>.

D'après Cécile Vidal, la traite des fourrures dans le pays des Illinois était souvent une entreprise individuelle et il était rare que des marchands s'associent pour s'y adonner<sup>74</sup>. Les documents d'archives de Ste-Geneviève offrent cependant deux cas où des commerçants de fourrures ont décidé d'unir leurs ressources et leurs efforts. En effet, M. Diard, M. Dupré et St-Pierre Jussiaum firent preuve de solidarité les uns envers les autres. Ils avaient accumulé ensemble une quantité importante de fourrures à la fin du mois de décembre 1769, et ils possédaient également plusieurs sacs de farine. Diard était le propriétaire d'un bateau sur lequel il transportait des pelleteries pour Dupré et St-Pierre Jussiaum. En échange de ce service, ces derniers cédaient à Diard une certaine quantité de fourrures<sup>75</sup>.

Dans un autre cas datant de 1790, Louis Lorimier, qui se présentait comme « un simple marchand », offrit à Pierre Hubert de former « une société, savoir, de venir le rejoindre pour convertir ses pelleteries en marchandises »<sup>76</sup>. Hubert accepta, mais le marché fut éventuellement rompu et Hubert poursuivit Lorimier, réclamant une compensation de mille francs en pelleteries pour le temps qu'il avait investi dans l'affaire. Comme le cas fut référé à une instance supérieure, son dénouement n'est pas mentionné dans les sources examinées.

---

<sup>72</sup> D. H. Usner, *op. cit.*, p. 246; N. M. M. Surrey, *op. cit.*, p. 217-218.

<sup>73</sup> D. H. Usner, *op. cit.*, p. 247.

<sup>74</sup> C. Vidal, *loc. cit.*, p. 123, 127.

<sup>75</sup> Ste. Genevieve archives, Miscellaneous, Personalty, bobine 24, dossier 393, « Inventaires des effets du Sr. Diard laissé a la garde a Sr. Louis Chamard Le 28<sup>e</sup> x.bre 1769 ».

<sup>76</sup> *Ibid.*, Litigations, bobine 21, dossier 331, P. Hubert vs Louis Lorimier, « Procès et requête du Sieur Hubert contre Mr. Laurimier du 8me 9bre 1790 ».

Néanmoins, certains marchands agissaient effectivement seuls à Ste-Geneviève. Louis Bolduc vendit des fourrures à M. Boisdoré en juin 1775. Plus tard au cours de ce même mois, Bolduc reçut des pelleteries de M. Letellier, auprès duquel il s'engagea à les transporter jusqu'à la Nouvelle-Orléans et à les y vendre.<sup>77</sup>

D'autre part, de nombreux résidants de Ste-Geneviève et des environs pratiquaient la chasse en tant qu'occupation principale ou secondaire. De fait, chasser permettait d'avoir de la viande et de faire de l'argent en revendant les fourrures<sup>78</sup>. Selon la liste de milice de 1779, il y avait alors au moins neuf chasseurs à Ste-Geneviève<sup>79</sup>. De plus, d'après leurs inventaires après décès respectifs, Charles Aimé fils, et Jacques Patin exerçaient la profession de chasseur<sup>80</sup>.

Enfin, quelques interprètes se trouvaient à Ste-Geneviève et dans ses environs. Souvent issus du mariage d'un Créole avec une femme autochtone, les interprètes constituaient un pont entre deux cultures. Bien que de nombreux commerçants aient acquis une certaine connaissance des langues des nations avec lesquelles ils étaient régulièrement en contact, l'interprète constituait une présence essentielle pour ceux des marchands qui ne connaissaient pas la langue de leurs partenaires commerciaux<sup>81</sup>. Les autorités espagnoles reconnaissaient l'importance du rôle joué par les interprètes et elles en employaient dans leurs relations avec les Premières Nations. Ainsi, Hyppolite Bolon servait comme interprète du gouvernement espagnol dans le pays des Illinois en 1784 et

---

<sup>77</sup> *Ibid.*, bobine 19, dossier 304, Aufrere vs Tellier, « Reconnaissance du Sieur Bolduc, le 27 Juin 1775 ».

<sup>78</sup> W. E. Foley, *A History of Missouri*, p. 23.

<sup>79</sup> C. J. Ekberg, *François Vallé and His World*, p. 58.

<sup>80</sup> Ste. Genevieve archives, Estate Papers, bobine 8, dossier 108, Charles Aimé, Jr., Inventaire après décès, 1799-02-14; *Ibid.*, bobine 16, dossier 248, Jacques Patin, « Vente des effets de defunt Jaque Patin payable a Mr Rapicault du 5 mars 1780 ».

<sup>81</sup> J. Gitlin, *op. cit.*, p. 9; T. C. Thorne, *op. cit.*, p. 96.

son fils, aussi nommé Hyppolite, recevait un salaire annuel de 200 piastres en 1804 pour les mêmes services<sup>82</sup>.

#### 1.4. Les Premières Nations

Au surplus, les relations de la population de Ste-Geneviève avec les Premières Nations sont aussi une indication de la pratique du commerce des fourrures. En effet, les marchands obtenaient leurs fourrures des Autochtones. Soit que les marchands se rendaient eux-mêmes dans les villages des Premières Nations pour commercer, soit que les Autochtones apportaient les peaux et les fourrures aux établissements espagnols pour les échanger contre des marchandises<sup>83</sup>.

Le village de Ste-Geneviève était situé à proximité de divers groupes de Premières Nations. Certains d'entre eux sont présents dans les registres paroissiaux de Ste-Geneviève, ce qui témoigne des contacts qu'il y avait entre les missionnaires et les Autochtones. Les membres du clergé de Ste-Geneviève ont utilisé douze termes pour désigner les personnes d'origine autochtone qui ont reçu un sacrement. Les plus fréquents sont « Sauvage », « Péorias » et « Illinois », mais il y a aussi « Ausage », « Kaskaskia », « Chiraquise », « nation des akansa », « nation Miamie », « nation Loupe », « nation D'Epée », « nation Chavanone » et « nation Ontavasse »<sup>84</sup>. Cette diversité des désignations prouve que les curés et les missionnaires catholiques étaient conscients de la diversité de nations autochtones, mais il est difficile de savoir si leur identification était exacte.

---

<sup>82</sup> C. J. Ekberg, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 117.

<sup>83</sup> W. E. Foley, *A History of Missouri*, p. 24; Clarence W. Alvord, *The Illinois Country, 1673-1818*, Chicago, Loyola University Press, 1965, p. 72-73.

<sup>84</sup> Ste. Genevieve Parish records, bobine 1, volume 1, p. 50, 51, 108, 213; *Ibid.*, bobine 1, volume 3, p. 52, 54, 56, 142.

Par ailleurs, selon Carl J. Ekberg et les recherches qu'il a effectuées dans les archives, Ste-Geneviève n'a jamais été attaquée par des Premières Nations durant l'époque coloniale<sup>85</sup>. Le maintien de bonnes relations avec les Premières Nations était une préoccupation principale des autorités espagnoles. Elles comptaient sur les marchands pour s'en charger, puisqu'ils étaient en contact constant avec les Autochtones et ils avaient de l'expérience en la matière.<sup>86</sup> Par conséquent, les rapports entre Créoles et Premières Nations étaient souvent cordiaux, mais les tensions et la violence étaient inévitables<sup>87</sup>.

Tour à tour, les Premières Nations pouvaient être considérées comme des alliés, puis comme des antagonistes. Ainsi, dans une lettre adressée à son associé Barthélemy Tardiveau le 4 janvier 1794, Charles de Lassus de Luzière craint que l'arrivée de sa femme et de ses enfants, qui se trouvent dans la vallée de l'Ohio, ne soit retardée à cause du « grand nombre de Sauvages qu'on assure y être rassemblés ». Sur la page suivante, alors qu'il écrit craindre que la colonie ne soit attaquée, il se dit soulagé que Zénon Trudeau, le commandant de la Haute-Louisiane, se soit « enfin décidé à prendre le party de rassembler tous les Sauvages y compris les Ozages qui paroissent tous bien disposés de prendre dans les magasins à leurs besoins »<sup>88</sup>. Ainsi, De Luzière semble envisager difficilement une défense de la colonie sans la contribution des Premières Nations.

Les résidants de Ste-Geneviève souscrivaient à des opinions divergentes à propos des Premières Nations qu'ils côtoyaient. En 1788, M. Lemay considérait que les Illinois

---

<sup>85</sup> C. J. Ekberg, *François Vallé and His World*, p. 221.

<sup>86</sup> J. Gitlin, *op. cit.*, p. 30.

<sup>87</sup> C. J. Ekberg, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 88; C. W. Alvord, *op. cit.*, p. 222-223; T. C. Thorne, *op. cit.*, p. 1.

<sup>88</sup> Pierre Menard Collection [microform]. Springfield (Ill.), Abraham Lincoln Presidential Library, bobine 2, document 96, 4 janvier 1794.

étaient des voleurs et il croyait donc qu'il était légitime de s'emparer de leurs biens. C'est ce qu'il fit, lorsqu'il se rendit à un campement d'Illinois et le trouva dévasté à la suite d'un combat avec d'autres Autochtones. Lemay en profita pour prendre des paquets de peaux de chevreuils et de loutres qui se trouvaient sur place.<sup>89</sup>

Pour sa part, Louis Lorimier adhérait à une opinion contraire, étant donné qu'il habitait avec une femme autochtone qu'il considérait honnête et digne de confiance. Dans une réponse qu'il fit à une requête de Jean-Baptiste Pratte en 1788, il déclara, en parlant de son argenterie, que « cette même Sauvagesse auroit été assez honnête pour la remettre ainsi que tous autres choses a moi appartenant; Je vie avec elle comme avec un autre personne, elle jouit de la liberté humaine et je la trouve en mon particulier convenable a ma société »<sup>90</sup>.

Parallèlement, certains résidants de Ste-Geneviève possédaient des esclaves autochtones. Par exemple, Louis Robinet possédait une « Sauvagesse » nommée Lisette, âgée d'environ quinze ans, dont la valeur était estimée à 300 livres et qui fut saisie avec les biens de Robinet lorsque ce dernier ne se trouva plus en mesure de payer ses créanciers en 1771<sup>91</sup>. L'esclavage autochtone était pratiqué par les Français en Amérique du Nord depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, mais n'avait pas l'appui de tous<sup>92</sup>.

Les Espagnols désapprouvaient ce procédé et lorsqu'ils prirent en charge la Louisiane, ils décrétèrent que la traite d'esclaves autochtones était dorénavant interdite.

---

<sup>89</sup> Ste. Genevieve archives, Litigations, bobine 21, dossier 337, Antoine Joseph Longval dit Portuguais vs Lemay & Others, « Declaration du nommé Antoine Joseph Longuel dit Portuguais du 1<sup>e</sup> mars 1788 ».

<sup>90</sup> *Ibid.*, bobine 22, dossier 344, Jean Baptiste Pratte vs Pierre L. Lorimier, « Reponces a la seconde requête presenté a Mr Don Henry Peyroux de la Coudreniere par Mr. Jean B.te Pratte ».

<sup>91</sup> *Ibid.*, bobine 22, dossier 348, Creditors vs Louis Robinet, Estimation d'une esclave, 1773-05-05.

<sup>92</sup> C. J. Ekberg, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 104.

Malgré cela, ils n'abolirent pas la pratique comme telle<sup>93</sup>. Des signes de cette désapprobation sont présents dans les sources de Ste-Geneviève. Ainsi, en 1773, lors de l'estimation de la valeur d'une esclave autochtone dans le but de la vendre, le document précise que « celui aqui laditte Sauvagesse echoira subira le coup des ordonnances que Sa Majesté pourra donner concernant les esclaves rouges »<sup>94</sup>.

### 1.5. Le crédit, le troc et les ressources utilisées comme devise

La fourrure constituait un élément central du commerce et de la vie à Ste-Geneviève, car elle servait comme devise. Une pénurie de monnaie touchait la Louisiane, ce qui poussait la population à recourir au crédit et à se servir de ressources comme devise lors de transactions commerciales et financières, pour se procurer des biens et des services<sup>95</sup>. Ainsi, dans le pays des Illinois, les peaux et les fourrures servaient de devise et de monnaie d'échange, tout comme la farine, le plomb et le sel<sup>96</sup>.

L'usage du crédit était très répandu chez les marchands et les particuliers de la Louisiane et de Ste-Geneviève. En fait, une grande proportion des transactions commerciales se faisait à crédit, notamment à cause de la pénurie de numéraire. Le consommateur ou l'emprunteur signait une reconnaissance de dette, qui était acquittée

---

<sup>93</sup> Jay Gitlin, « On the Boundaries of Empire. Connecting the West to Its Imperial Past » dans W. Cronon, G. Miles et J. Gitlin (éds.), *Under an Open Sky. Rethinking America's Western Past*, New York et London, W. W. Norton & Company, 1992, p. 74; C. J. Ekberg, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 104; T. C. Thorne, *op. cit.*, p. 74.

<sup>94</sup> *Ibid.*, Litigations, bobine 22, dossier 348, Creditors vs Louis Robinet, Estimation d'une esclave, 1773-05-05.

<sup>95</sup> C. W. Alvord, *op. cit.*, p. 212; N. M. M. Surrey, *op. cit.*, p. 101, 107; C. Vidal, *loc. cit.*, p. 125.

<sup>96</sup> C. J. Ekberg, *François Vallé and His World*, p. 42; W. E. Foley, *The Genesis of Missouri*, p. 97.

lorsque les ressources étaient à nouveau disponibles, soit à l'époque des moissons, soit au retour d'une expédition commerciale chez les Premières Nations.<sup>97</sup>

Par ailleurs, un système de troc s'était installé avec les Premières Nations, mais aussi entre les colons<sup>98</sup>. Nancy M. M. Surrey prétend que le troc représentait « the way in which by far the larger number of exchanges were effected »<sup>99</sup>. Selon elle, les matériaux échangés dans ce système n'avaient pas nécessairement une valeur fixe ou préétablie par les partenaires et reconnue par tous<sup>100</sup>. Cependant, cette pratique du troc était partiellement institutionnalisée à Ste-Geneviève, puisque lors de ventes publiques ou d'encans, les documents spécifiaient qu'il était possible pour les acquéreurs d'acquitter le coût de leur achat en pelleteries<sup>101</sup>.

Pour sa part, la fourrure était considérée comme une devise officielle en Louisiane<sup>102</sup>. William Foley écrit que « [...] in an attempt to facilitate trade, Spanish authorities had approved the use of peltries as legal tender unless otherwise expressly stated in a contract or agreement. »<sup>103</sup> Ainsi, le 23 novembre 1795, le curé Paul de Saint-Pierre accepta un paiement de 72 livres en peaux de chevreuil de la part d'Hyppolite Bolon<sup>104</sup>. De plus, les acquéreurs combinaient parfois plus d'une ressource pour se

---

<sup>97</sup> C. J. Ekberg, *François Vallé and His World*, p. 33; T. C. Thorne, *op. cit.*, p. 85; W. E. Foley et C. D. Rice, *The First Chouteaus*, p. 39; W. E. Foley, *The Genesis of Missouri*, p. 97.

<sup>98</sup> N. M. M. Surrey, *op. cit.*, p. 100; D. H. Usner, *op. cit.*, p. 261.

<sup>99</sup> N. M. M. Surrey, *op. cit.*, p. 100.

<sup>100</sup> *Ibid.*

<sup>101</sup> Ste. Genevieve archives, Estate Papers, bobine 18, dossier 290, Antoine Valliere, « Vente judiciaire du terrain et maison de defunt Sieur Antoine Valliere du 6 aoust 1775 »; *Ibid.*, Litigations, bobine 22, dossier 348, Creditors vs Louis Robinet, Requête d'Henry Carpentier et de Jean Datchurut, 1771-07-20.

<sup>102</sup> W. E. Foley, *A History of Missouri*, p. 61; T. C. Thorne, *op. cit.*, p. 92.

<sup>103</sup> W. E. Foley, *A History of Missouri*, p. 61.

<sup>104</sup> Ste. Genevieve archives, Miscellaneous, Paul de St. Pierre Papers, bobine 25, dossier 403, Reçu de Saint Pierre, 1795-11-23.

procurer un bien. En 1788, Lemay acheta une jument à Hyppolite Bolon en échange de peaux de castor. Cependant, la quantité de castor à la disposition de Lemay étant insuffisante, il compléta le paiement en drap<sup>105</sup>.

Les fourrures servaient de monnaie d'échange dans de nombreuses circonstances. Les consommateurs utilisaient des pelleteries pour se procurer des biens et des produits de toutes sortes comme du savon, du café, du sucre, des tissus, du vin, etc.<sup>106</sup> De plus, les gens recevaient des fourrures en guise de salaire pour des heures de travail ou pour un service rendu. Par exemple, trois voyageurs qui s'étaient engagés à se rendre à St-Louis en 1776 ont demandé à recevoir un salaire de « six piastres gourdes ou vingt livres de peau de chevreuil par chacun homme pour le voyage »<sup>107</sup>.

Enfin, le règlement d'une succession ou le versement d'un héritage pouvait parfois se faire en pelleteries. Ce fut notamment le cas en 1773 pour la succession de Michel Damour Louvière. À la suite du décès de ce monsieur en 1771, sa nièce, qui vivait à la Nouvelle-Orléans, réclama sa part d'héritage, car Louvière avait été son tuteur. À la suite d'un échange de lettres qui dura deux ans, elle reçut 2 929 livres, 2 sols et 6 deniers en fourrures, qui lui furent envoyées par bateau.<sup>108</sup>

Le montant des transactions effectuées à l'aide de pelleteries variait beaucoup. Dans certains cas, les sommes payées en fourrures étaient importantes et atteignaient

---

<sup>105</sup> *Ibid.*, Litigations, bobine 21, dossier 337, Antoine Joseph Longval dit Portuguais vs Lemay & Others, « Declaration du nommé Antoine Joseph Longuel dit Portuguais du 1<sup>e</sup> mars 1788 ».

<sup>106</sup> *Ibid.*, bobine 19, dossier 308, Bizet vs Delorier, Compte du Sr. Deslorier.

<sup>107</sup> *Ibid.*, bobine 19, dossier 310, Pierre Boyer & Louis Carron vs Estate of Silvestre Cantrel dit Filibustier, Requête de Pierre Boyer et Louis Caron, 1776-04-08.

<sup>108</sup> *Ibid.*, Estate Papers, bobine 14, dossier 230, Michel Damour Louvière, « Sentence arbitrale contre le Sieur Leclerc procureur du Sr. St Luc Duverger et quittance au Sieur Louviere du 23 mars 1773 ».

plusieurs centaines ou plusieurs milliers de livres<sup>109</sup>. Par exemple, en 1771, Louis Robinet devait à Anne Testas 5 519 livres, 5 sols et 9 deniers en pelleteries, pour « diverses marchandises et argent qu'elle [lui] a avancé »<sup>110</sup>. À d'autres moments, les sommes étaient minimales : Antoine Toussaint avait contracté une dette de 8 livres, 10 sols en pelleteries auprès de Jean Pierre en 1778<sup>111</sup>.

D'autre part, diverses espèces animales étaient chassées pour leur fourrure en Amérique du Nord et plusieurs d'entre elles se sont retrouvées à Ste-Geneviève. Castors, loutres, ours, renards, loups, lynx et ratons laveurs avaient des valeurs différentes et ils sont tous mentionnés à au moins une reprise dans les sources examinées<sup>112</sup>. Certains documents précisent même lorsque la fourrure en question provenait d'une biche ou d'un ourson<sup>113</sup>. Dans d'autres documents, plus vagues, il est seulement inscrit que des pelleteries étaient en cause, sans qu'il ne soit possible de savoir de quel animal il s'agissait.

Toutefois, ce sont les peaux de chevreuils qui étaient les plus courantes et les plus exploitées en Louisiane<sup>114</sup>. Ce sont également les peaux de chevreuils, avec les peaux de castors, qui sont mentionnées le plus fréquemment dans les documents de Ste-Geneviève examinés. De fait, les chevreuils sont signalés dans 23 dossiers, tandis que les castors le

---

<sup>109</sup> D. H. Usner, *op. cit.*, p. 252.

<sup>110</sup> Ste. Genevieve archives, Litigations, bobine 22, dossier 348, Creditors vs Louis Robinet, Requête d'Anne Testas, marchande, 1770-02-20.

<sup>111</sup> *Ibid.*, bobine 22, dossier 343, Jean Pierre & Antoine Toussaint vs Gilbert Dupre, « Requête du Sieur Jean Pierre et son decret du 14 Juillet 1778 ».

<sup>112</sup> Voir le tableau à l'annexe E pour connaître les espèces animales mentionnées dans les dossiers.

<sup>113</sup> *Ibid.*, Miscellaneous, Personalty, bobine 24, dossier 393, « Inventaires des effets du Sr. Diard laissé a la garde du Sr. Louis Chamard Le 28<sup>e</sup> x.bre 1769 ».

<sup>114</sup> D. H. Usner, *op. cit.*, p. 249; Colin G. Calloway, *The Scratch of a Pen 1763 and the Transformation of North America*, Oxford and New York, Oxford University Press, 2006, p. 110.

sont dans treize dossiers. Les quantités de peaux de chevreuils enregistrées étaient habituellement importantes, et comptées en paquets ou en paquetons, alors que pour les espèces animales indiquées plus haut, il s'agissait généralement d'un décompte à l'unité. Selon Daniel H. Usner, les peaux de chevreuil « acquired directly or indirectly from Indian hunters were a principal means with which many colonists purchased imported goods » en Louisiane<sup>115</sup>.

Par ailleurs, des personnes exprimaient parfois une préférence à être payées avec ce type de pelleteries, comme le fit la nièce de Michel Damour Louvière en 1773. Dans une lettre, elle spécifia désirer recevoir son héritage en « castor et peau de chevreuil et non d'autres peltries »<sup>116</sup>. Aussi, lors d'un encan tenu le 20 juillet 1771, il était permis aux acheteurs de verser la somme due en « piastres, en castor a quatre francs la livre en peau de chevreuil a quarante sols la livre, ou en farine belle et marchande »<sup>117</sup>.

De surcroît, la valeur des diverses fourrures et l'évolution de cette valeur demeurent difficiles à évaluer. D'abord, en s'appuyant sur les documents trouvés et utilisés pour la présente recherche, peu de données concernant la valeur des pelleteries sont disponibles, ce qui limite la capacité de comparaison d'une année à l'autre et d'une espèce animale à l'autre<sup>118</sup>. Puis, les valeurs des fourrures sont souvent indiquées à l'aide de devises différentes : des livres, des francs ou des piastres gourdes. Ensuite, la variation dans la qualité des fourrures influait sur leur valeur. Comme la qualité des

---

<sup>115</sup> D. H. Usner, *op. cit.*, p. 249.

<sup>116</sup> Ste. Genevieve archives, Estate Papers, bobine 14, dossier 230, Michel Damour Louvière, « Sentence arbitrale contre le Sieur Leclerc procureur du Sr. St Luc Duverger et quittance au Sieur Louviere du 23 mars 1773 ».

<sup>117</sup> *Ibid.*, Litigations, bobine 22, dossier 348, Creditors vs Louis Robinet, Requête d'Henry Carpentier et de Jean Datchurut, 1771-07-20.

<sup>118</sup> Voir les tableaux à l'annexe F pour connaître les valeurs données aux fourrures dans les sources examinées.

peaux est rarement indiquée, il est difficile de juger de l'impact de la qualité sur la valeur, pour tenter d'établir des comparaisons.

Étant donné le marché changeant, le prix des fourrures pouvait fluctuer d'un mois ou d'une année à l'autre<sup>119</sup>. Ainsi, lors d'une vente aux enchères, si le vendeur demandait à être payé en pelleteries, il était précisé que le versement se ferait : « en pelleteries au prix du cour lors de lecheance »<sup>120</sup>. Toutefois, il a été possible de constater que pour les années 1771 et 1776 les peaux de chevreuil valaient 40 sols la livre et que, durant les années 1781 et 1782, leur valeur avait diminué à 20 sols la livre<sup>121</sup>.

Les pelleteries étaient considérées comme des ressources importantes à Ste-Geneviève, et ce pour plusieurs raisons. De fait, certains individus préféraient être payés en fourrures plutôt qu'en plomb<sup>122</sup>. En outre, déterminer le prix à payer pour des fourrures pouvait donner lieu à des discussions entre vendeur et acheteur. En 1788, Louis Lorimier se plaignit qu'il avait convenu avec son acheteur que « le prix etoit de neuf livres et non de huit »<sup>123</sup> pour chacune de ses peaux d'ours.

---

<sup>119</sup> W. E. Foley et C. D. Rice, *The First Chouteaus*, p. 40.

<sup>120</sup> Ste. Genevieve archives, Estate Papers, bobine 8, dossier 108, Charles Aimé, « Vente des effets de feu Charles Aime pere et immeubles du 10<sup>e</sup> X.b 1797 ».

<sup>121</sup> *Ibid.*, Litigations, bobine 22, dossier 348, Creditors vs Louis Robinet, Requête d'Henry Carpentier et de Jean Datchurut, 1771-07-20; *Ibid.*, Estate Papers, bobine 18, dossier 290, Antoine Vallière, Reçu de François Vallé, 1776-02-23; *Ibid.*, bobine 12, dossier 181, Raymond Gauvreau, « Vente des effets de defunt Sieur Remond Gauvro du 25 9bre 1781 »; *Ibid.*, bobine 13, dossier 192, Jean-Baptiste Huberdeau, Vente des effets de Jean Baptiste Huberdeau, 1782-02-17; *Ibid.*, bobine 14, dossier 214, Antoine Lafontaine, Vente des effets d'Antoine Lafontaine, 1782-08-11.

<sup>122</sup> *Ibid.*, Litigations, bobine 19, dossier 308, Bizet vs Delorier, Requête de Louis Delorier, 1776-06-11.

<sup>123</sup> *Ibid.*, bobine 22, dossier 344, Jean Baptiste Pratte vs Pierre L. Lorimier, « Reponces a la seconde requête presenté a Mr Don Henry Peyroux de la Coudreniere par Mr. Jean B.te Pratte ».

De même, quelques-unes des sources analysées contiennent une évaluation de la qualité des fourrures<sup>124</sup>, laquelle évaluation était effectuée avant que le marché ne soit conclu. Ceci était nécessaire, car la chaleur, les vers et les mites pouvaient endommager les pelleteries et faire diminuer leur valeur<sup>125</sup>. Par exemple, les peaux qui furent envoyées à la nièce de Louvière en septembre 1773 se trouvaient dans un entrepôt depuis juillet. Elles avaient donc séché, ce qui avait fait diminuer leur poids et leur valeur. Pour remédier à la situation, l'homme de confiance chargé de l'affaire de la part des Duverger leur conseilla de « les mettre quelque temps en cave elles rattraperont une partie de ce qu'elles auront perdu ». Puis, il commenta que « de telle façon que lon fasse il y a toujours de la perte sur ces sortes de paiements qui sont cependant les seuls que lon puisse faire aujourdhuÿ »<sup>126</sup>.

Finalement, le fait que les gens étaient prêts à perpétrer des crimes pour se procurer des fourrures prouve que la ressource avait de la valeur et de l'importance à Ste-Geneviève. Deux hommes, nommés Lemay et Longval dit Portugais, volèrent de nombreux paquets de peaux de chevreuils, de loutres et de castor en 1788 en compagnie d'Hilaire Petit. Ce dernier fut ensuite retenu en otage par les deux premiers pour qu'il ne puisse révéler à quiconque les endroits où les peaux avaient été prises et cachées par la suite<sup>127</sup>.

---

<sup>124</sup> *Ibid.*, Public Sales, bobine 7, dossier 105, Certificat de Rapicault, 1778-07-24; *Ibid.*, Litigations, bobine 22, dossier 353, Richard J. Waters vs William Cowen, « Receipt Ransom Easton a Coppy»; *Ibid.*, Miscellaneous, Personalty, bobine 24, dossier 393, « Inventaires des effets du Sr. Diard laissé a la garde a Sr. Louïs Chamard Le 28<sup>e</sup> x.bre 1769 ».

<sup>125</sup> D. H. Usner, *op. cit.*, p. 248.

<sup>126</sup> Ste. Genevieve archives, Estate Papers, bobine 11, dossier 162, Damour Delouviere, Lettre de Leclerc à M. Duverger St-Luc, 1773-09-23.

<sup>127</sup> *Ibid.*, Litigations, bobine 21, dossier 337, Antoine Joseph Longval dit Portugais vs Lemay & Others, Déclaration d'Hilaire Petit, 1788-03-24.

## 1.6. Un monde intégré

Ste-Geneviève faisait partie d'un monde intégré qui étendait ses tentacules sur tout le continent nord-américain. Un réseau commercial et social avait été créé entre Montréal, St-Louis et la Nouvelle-Orléans, notamment grâce à la pratique de la traite des fourrures et à l'étendue de l'empire colonial français en Amérique jusqu'en 1763. Ces liens sociaux et commerciaux persistèrent longtemps après le morcèlement de l'empire, bien que la vallée du Saint-Laurent et les Grands Lacs aient passé aux Britanniques<sup>128</sup>.

Les frontières décidées et érigées par les puissances coloniales ne représentaient donc pas des obstacles réels pour eux. Cependant, les autorités espagnoles tentaient de contrôler les déplacements. Elles exigeaient que les marchands, les chasseurs ou les autres individus qui circulaient d'un lieu à un autre soient munis d'un passeport. La plupart du temps, la tâche d'émettre ces derniers revenait au commandant du poste ou bien à François Vallé, capitaine de milice et lieutenant particulier du juge à Ste-Geneviève<sup>129</sup>. Lorsqu'Antoine Lafontaine partit à la chasse en compagnie de Michel Pelletier et de Jean-Baptiste Malouin, le passeport qui leur fut émis, daté du 16 avril 1782, était rédigé en espagnol et portait la signature de Silvio de Cartabona, le commandant de Ste-Geneviève à cette époque<sup>130</sup>.

Les gens étaient conscients de l'existence des différentes juridictions. Ainsi, en 1773, lorsque la nièce de Michel Louvière demanda sa part d'héritage, il était possible que ses requêtes soient rejetées parce que les personnes qu'elle poursuivait résidaient à

---

<sup>128</sup> C. G. Calloway, *op. cit.*, p. 112, 129-130; J. Gitlin, *op. cit.*, p. 1.

<sup>129</sup> C. J. Ekberg, *François Vallé and His World*, p. 217.

<sup>130</sup> Ste. Genevieve archives, Estate Papers, bobine 14, dossier 214, Antoine Lafontaine, Passeport pour Michel Pelletier dit Antaya, Lafontaine et Malouin, 1782-04-16.

la Prairie du Rocher, du côté britannique du pays des Illinois. C'est pourquoi François Leclerc, chargé de l'affaire lui écrit : « de plus votre partie est sur la rive Anglaise et je crois que vous auriez eu de la peine a évoquer cette affaire au tribunal de la Nouvelle Orleans »<sup>131</sup>. Aussi, en 1797, lorsque les biens de Charles Aimé furent vendus aux enchères, les acheteurs pouvaient se procurer des biens seulement « en donnant bonne et suffisante caution domicillier sur cette partie »<sup>132</sup>. Une personne qui habitait sur l'autre rive du Mississippi ne constituait donc pas une garantie valide puisqu'elle était sous une différente juridiction et pouvait, théoriquement, échapper à des représailles si elle ne respectait pas son engagement.

Le système administratif de la Louisiane espagnole connectait Ste-Geneviève directement avec St-Louis, puis la Nouvelle-Orléans. En effet, François Vallé, le capitaine de la milice de Ste-Geneviève, fut nommé lieutenant particulier du juge par les Espagnols en 1770. En tant que titulaire de ce poste, il avait la responsabilité de maintenir la paix dans la communauté et le pouvoir de rendre des jugements dans des affaires civiles et criminelles mineures. Pour les cas plus sérieux, il s'en rapportait au lieutenant-gouverneur de la Haute-Louisiane, dont le siège se trouvait à St-Louis. Si la gravité de la situation requérait une décision d'une autorité supérieure, ce qui se produisait rarement, l'affaire était renvoyée au gouverneur général de la Louisiane à la Nouvelle-Orléans.<sup>133</sup>

Par ailleurs, le pouvoir politique émanait de l'Espagne. Les ordres étaient envoyés à la Havane, qui les transmettait à la Nouvelle-Orléans. Grâce aux nombreux bateaux qui

---

<sup>131</sup> *Ibid.*, bobine 11, dossier 162, Damour Delouviere, Lettre de Leclerc à M. Duverger St-Luc, 1773-12-30.

<sup>132</sup> *Ibid.*, bobine 8, dossier 108, Charles Aimé, « Vente des effets de feu Charles Aime pere et immeubles du 10<sup>e</sup> X.b 1797 ».

<sup>133</sup> C. J. Ekberg, *François Vallé and His World*, p. 106.

descendaient et remontaient le Mississippi et qui s'aventuraient plus loin sur les océans, les communications entre la mère-patrie et ses colonies étaient constantes, bien que lentes. Les postes administratifs situés à la Nouvelle-Orléans étaient détenus par des Créoles et des Français qui travaillaient pour le gouvernement espagnol.<sup>134</sup>

### 1.7. Ste-Geneviève et les établissements du pays des Illinois

Il était commun pour la population de Ste-Geneviève d'entretenir des relations tant sociales que commerciales avec d'autres établissements situés dans le pays des Illinois. Plusieurs de ces communautés, telles que Cahokia et Kaskaskia, avaient été établies à l'origine en tant que postes de traite des fourrures et des marchands y vivaient toujours<sup>135</sup>. De plus, dans les années qui suivirent 1763, plusieurs familles migrèrent de la rive est du Mississippi vers Ste-Geneviève et St-Louis pour fuir les Britanniques<sup>136</sup>.

La situation de Kaskaskia, à la même hauteur que Ste-Geneviève, de l'autre côté du fleuve, rendait les contacts propices. Le Mississippi, qui avait été un élément unificateur durant l'époque coloniale française, avait été transformé en une frontière entre deux empires<sup>137</sup>. Cette frontière demeurait poreuse et les résidents de Ste-Geneviève et ceux de Kaskaskia continuaient de faire partie du même monde. Ainsi, les enfants nés à Ste-Geneviève avaient souvent comme parrain ou marraine un résident de Kaskaskia. Les colons de Ste-Geneviève continuaient d'épouser des gens de Kaskaskia. Pour sa part, Antoine Vallière, résident de Ste-Geneviève, se trouvait à

---

<sup>134</sup> C. J. Ekberg, *François Vallé and His World*, p. 238, 256; C. J. Ekberg, *French Roots in the Illinois Country*, p. 3; C. G. Calloway, *op. cit.*, p. 126; R. L. Woodward, *loc. cit.*, p. 144.

<sup>135</sup> C. J. Ekberg, *French Roots in the Illinois Country*, p. 33.

<sup>136</sup> C. J. Ekberg, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 41-42; C. G. Calloway, *op. cit.*, p. 126.

<sup>137</sup> T. C. Thorne, *op. cit.*, p. 71; J. Gitlin, *op. cit.*, p. 35.

Kaskaskia lorsqu'il fut frappé par la foudre et mourut en 1775. Il fut vraisemblablement enterré à Kaskaskia, puisque son nom figure au registre des décès de Kaskaskia et que son cercueil fut fabriqué par Louis Boulé, un habitant de Kaskaskia<sup>138</sup>.

Les établissements de la Louisiane et du pays des Illinois n'étaient pas isolés les uns des autres. Au contraire, ils étaient reliés par une population en mouvement, qui voyageait de façon fréquente et constante d'un poste à l'autre et qui portait des nouvelles et des lettres<sup>139</sup>. C'était notamment le cas des marchands et des voyageurs qui étaient conscients de l'étendue de leur univers social et économique.

Par exemple, Simon Huberdeau, un marchand de Ste-Geneviève, fit de nombreux voyages en 1770 et 1771 pour le compte de son frère Jean-Baptiste. Il se rendit ainsi à Kaskaskia à deux reprises, au Fort de Chartres, à la Saline et à St-Louis à une reprise chacun<sup>140</sup>. Pour sa part, Nicolas Plante avait voyagé à l'automne 1778 vers une destination inconnue. De retour à Ste-Geneviève, il se trouvait à nouveau sur le point de partir pour un autre voyage en décembre 1778, toujours vers une destination inconnue<sup>141</sup>. Enfin, Pierre Hubert et Louis Lorimier se trouvaient à Vincennes, un poste situé sur le bord de la rivière Ouabache, lorsqu'ils conclurent de s'associer pour vendre les fourrures de Lorimier en échange de marchandises en 1790. C'est ensuite à La

---

<sup>138</sup> Marthe Faribault-Beauregard, *La population des forts français d'Amérique (XVIII<sup>e</sup> siècle) : répertoire des baptêmes, mariages et sépultures célébrés dans les forts et les établissements français en Amérique du Nord au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Bergeron, vol. 2, p. 198; Ste. Genevieve archives, Estate Papers, bobine 18, dossier 290, Antoine Valliere, Reçu de Louis Boulé, 1776-08-01.

<sup>139</sup> S. C. Boyle, *loc. cit.*, p. 784.

<sup>140</sup> Ste. Genevieve archives, Litigations, bobine 21, dossier 331, Jean Baptiste Huberdeau vs Simon Huberdeau, « Etat de ce qui m'est dû par le sieur Jean Baptiste Hubardau ».

<sup>141</sup> *Ibid.*, bobine 22, dossier 343, Nicolas Plante vs Michel Huron, Requête de Nicolas Plante, 1778-12-10.

Saline, près de Ste-Geneviève, qu'Hubert retrouva Lorimier, qui lui annonça que l'affaire ne se ferait pas<sup>142</sup>.

Des marchands de Ste-Geneviève faisaient également affaire avec St-Louis, la capitale louisianaise du commerce des fourrures. Dès sa fondation en 1764, le poste avait attiré un grand nombre de marchands de fourrures, car il était situé avantageusement à la confluence de trois bassins fluviaux majeurs : le Mississippi, le Missouri et l'Ohio<sup>143</sup>. Ainsi, en 1776, Silvestre Cantrel dit Filibustier était en route pour St-Louis avec six rameurs qu'il avait engagés pour y mener son bateau, lorsqu'il se noya dans le Mississippi<sup>144</sup>. Pierre L. Lorimier se trouvait aussi à St-Louis, qu'il surnommait Pincour, suivant la coutume de l'époque. C'est là qu'un accord fut négocié avec Jean-Baptiste Pratte en 1788 pour que Lorimier se rende dans la région des Grands Lacs avec ses pelleteries dans le but de les y vendre.<sup>145</sup>

### **1.8. La Haute-Louisiane et la Basse-Louisiane**

Les liens avec le sud du continent, particulièrement avec la Nouvelle-Orléans, étaient aussi courants. Bien que le voyage entre Ste-Geneviève et cette localité comportât des dangers, tels que la possibilité d'une attaque par les Premières Nations qui vivaient le long du fleuve, ou la navigation difficile sur le Mississippi, l'envoi de

---

<sup>142</sup> *Ibid.*, bobine 21, dossier 331, P. Hubert vs Louis Lorimier, « Procès et requête du Sieur Hubert contre Mr. Laurimier du 8me. 9bre. 1790 ».

<sup>143</sup> W. E. Foley, *A History of Missouri*, p. 24; H. D. Smiley, « The Fur Trade in Retrospect », *Journal of the West*, vol. 34 (October 1991), p. 60.

<sup>144</sup> Ste. Genevieve archives, Litigations, bobine 19, dossier 310, Pierre Boyer & Louis Carron vs Estate of Silvestre Cantrel dit Filibustier, Requête de Pierre Boyer et Louis Caron, 1776-04-08.

<sup>145</sup> W. E. Foley, *A History of Missouri*, p. 24; Ste. Genevieve archives, Litigations, bobine 22, dossier 344, Jean Baptiste Pratte vs Pierre L. Lorimier, « Reponces a la seconde requête presenté a Mr Don Henry Peyroux de la Coudreniere par Mr. Jean B.te Pratte ».

fourrures, et d'autres ressources, à la Nouvelle-Orléans se faisait à un rythme régulier. Des liens entre le pays des Illinois et la Basse-Louisiane avaient été établis durant la première décennie d'existence de cette dernière, alors que les agriculteurs de la Haute-Louisiane envoyaient leur blé aux soldats postés à la Nouvelle-Orléans. Un voyage du pays des Illinois vers la Nouvelle-Orléans pouvait se faire en douze à 25 jours, tandis que remonter le Mississippi de la Nouvelle-Orléans jusqu'au pays des Illinois prenait généralement de trois à quatre mois.<sup>146</sup>

Ainsi, en 1775, M. Tellier envoya 173 livres de peaux de chevreuil, 280 livres de farine et « quatre peaux rouges » en Nouvelle-Orléans sur le bateau de Louis Bolduc, qui s'était engagé à les vendre une fois arrivé à destination. En plus, Tellier confia à Bolduc quatre piastres gourdes qu'il devait remettre à un M. Aufrere, avec les profits de la vente des pelleteries et de la farine, pour rembourser une dette de Tellier<sup>147</sup>. Pour sa part, trois ans plus tard, François Vallé expédia au même lieu neuf paquets de peaux de chevreuil, qui pesaient ensemble 935 livres. Le transport se fit sur le bateau d'Eugène Pourrée, un marchand, et les pelleteries étaient destinées à Don Bernardo de Galvez « gouverneur de la province de la Louïsiannie »<sup>148</sup>.

### 1.9. Ste-Geneviève sur le plan international

Les marchands de fourrures avaient une vision internationale, puisqu'ils envoyaient leurs fourrures vers l'Europe et qu'ils devaient composer avec les rivalités

---

<sup>146</sup> N. M. M. Surrey, *op. cit.*, p. 42-43, 46, 48, 75; C. Vidal, *loc. cit.*, p. 111, 119.

<sup>147</sup> Ste. Genevieve archives, Litigations, bobine 19, dossier 304, Aufrere vs Tellier, « Copie de la vente des pelletries que Mr Bolduc a faite a Mr. Boisdoré », 1775-06-12.

<sup>148</sup> *Ibid.*, Public Sales, bobine 7, dossier 105, Reçu d'Eugène Pourrée, 1778-07-24.

commerciales des différentes puissances coloniales<sup>149</sup>. De plus, certains d'entre eux étaient originaires de la France, tels que Jean Datchurut et Guillaume Girouard, et avaient passé par la vallée du Saint-Laurent avant de se rendre dans le pays des Illinois, comme Philippe de Rocheblave<sup>150</sup>.

Bien que le commerce avec les Britanniques et les Américains n'ait pas été permis par les autorités espagnoles, des marchands de Ste-Geneviève entretenaient des rapports commerciaux avec des individus provenant de la région des Grands Lacs et de la côte atlantique. Des liens entre la vallée du Saint-Laurent et la vallée du Mississippi étaient établis depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Sans compter que les nombreuses rivières liaient les établissements entre eux. Elles constituaient des routes pratiques pour les marchands et certaines menaient jusqu'à l'Atlantique.<sup>151</sup> Des commerçants de Ste-Geneviève et de St-Louis « regularly shipped their best pelts to Canada »<sup>152</sup>, où ils pouvaient obtenir des marchandises de meilleure qualité qu'à la Nouvelle-Orléans. En plus, la chaleur de la Nouvelle-Orléans nuisait aux fourrures et les endommageait, tandis que la fraîcheur des régions plus au nord aidait à les préserver.<sup>153</sup>

Ainsi, Pierre L. Lorimier signa une entente en août 1788 pour se rendre à Détroit et y conduire une quantité indéterminée de pelleteries qui lui appartenaient. Dans un des documents, Lorimier déclara que « lavoye du Detroit luy etoit ouverte comme a

---

<sup>149</sup> J. Gitlin, *op. cit.*, p. 39; C. J. Ekberg, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 166; C. J. Ekberg, *French Roots in the Illinois Country*, p. 230.

<sup>150</sup> C. J. Ekberg, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 287, 326.

<sup>151</sup> W. E. Foley, *A History of Missouri*, p. 32-33; R. L. Woodward, *loc. cit.*, p. 143; N. M. M. Surrey, *op. cit.*, p. 35-39; T. C. Thorne, *op. cit.*, p. 66.

<sup>152</sup> W. E. Foley, *A History of Missouri*, p. 32.

<sup>153</sup> W. E. Foley, *A History of Missouri*, p. 32; R. L. Woodward, *loc. cit.*, p. 152; C. W. Alvord, *op. cit.*, p. 211.

moy »<sup>154</sup>. Dans un autre cas, un dénommé M. Aufrere attendait des nouvelles d'un partenaire qui se trouvait à « la Nlle yorc » en 1775. Aufrere espérait recevoir bientôt 200 livres en marchandises provenant de New York, qu'il pourrait revendre à Ste-Geneviève pour le double de leur valeur.<sup>155</sup>

### 1.10. Conclusion

En somme, malgré l'importance de l'agriculture, plusieurs éléments indiquent que le commerce des fourrures était important à Ste-Geneviève de 1763 à 1803. La majorité de sa population pratiquait plus d'une activité économique pour subvenir à ses besoins et un grand nombre de personnes étaient impliquées dans le commerce des fourrures, soit à temps plein, soit pour disposer de revenus complémentaires. Des voyageurs, des marchands, des chasseurs et des interprètes étaient installés à Ste-Geneviève. Les Premières Nations qui se trouvaient dans la région fournissaient des pelleteries et des fourrures aux marchands de Ste-Geneviève, tandis que le reste du village entretenait des relations amicales ou conflictuelles, selon les cas, avec les Autochtones.

De plus, la fourrure représentait une ressource précieuse dans le pays des Illinois et à Ste-Geneviève. Les pelleteries, tout comme le plomb, la farine et le sel, servaient de monnaie d'échange lors de transactions commerciales et financières à cause de la pénurie de numéraire qui touchait la Louisiane à l'époque coloniale. Il était donc important pour plusieurs personnes de Ste-Geneviève de disposer de fourrures et de pelleteries pour pouvoir acquérir des biens et des services. Certaines personnes

---

<sup>154</sup> Ste. Genevieve archives, Litigations, bobine 22, dossier 344, Jean Baptiste Pratte vs Pierre L. Lorimier, « Reponces a la seconde requête presenté a Mr Don Henry Peyroux de la Coudreniere par Mr. Jean B.te Pratte ».

<sup>155</sup> *Ibid.*, bobine 19, dossier 304, Aufrere vs Tellier, Lettre d'Aufrere à Boulogny, 1775-01-31.

commettaient même des crimes pour s'en procurer. Bien que les peaux de chevreuil et de castor aient été les plus courantes en Louisiane, les fourrures d'autres animaux se sont aussi retrouvées à Ste-Geneviève et y ont servi de monnaie d'échange.

Finalement, les résidants de Ste-Geneviève avaient un intérêt économique et social à établir et à maintenir des liens avec plusieurs communautés à travers le continent nord-américain. Ils pouvaient ainsi se procurer des ressources non-disponibles à Ste-Geneviève et écouler les surplus qu'ils produisaient. Le croissant commercial formé par Montréal, St-Louis et la Nouvelle-Orléans incluait également Ste-Geneviève. Les marchands de Ste-Geneviève se rendaient à St-Louis et un peu partout ailleurs pour y conclure des ententes commerciales. Des pelleteries étaient envoyées à la Nouvelle-Orléans et à Détroit. Les autres établissements du pays des Illinois constituaient un univers familial et accessible pour la population de Ste-Geneviève.

## CHAPITRE 2 : LE DESTIN SOCIAL DES VOYAGEURS

Deux différences majeures existaient entre la société de la Louisiane et celle de la vallée du Saint-Laurent : le système seigneurial n'était pas implanté dans la colonie louisianaise et l'esclavage y était beaucoup plus répandu que dans la vallée du Saint-Laurent. Par contre, le couple et la famille, noyaux de la société, étaient similaires. Ce deuxième chapitre traite du destin social des voyageurs installés à Ste-Geneviève. Toute sa problématique tourne autour de comment s'organisait la vie sociale de cette population qui, de par son occupation et par définition, était en transit et semblait rarement fixée au même endroit pour une longue période de temps. Dans le cas des personnes concernées ici, cette perception est en partie vraie et en partie fausse. À la base, le groupe des voyageurs était nomade. Il se déplaçait d'un endroit à un autre, ne laissant derrière lui que peu de traces de sa présence. Ainsi, pour une partie des voyageurs identifiés à Ste-Geneviève, les mentions dans les sources sont rares et sporadiques. Pour certains d'entre eux, seul le nom est connu et aucun autre détail à propos de leur vie n'a pu être découvert.

Heureusement, pour d'autres, des racines se sont formées et il a été possible de suivre leur cheminement et, parfois, celui de leur descendance. Les voyageurs ont connu des destins sociaux diversifiés et complexes après s'être sédentarisés. Certains d'entre eux se mariaient, fondaient une famille et étaient impliqués dans la communauté de Ste-Geneviève. Ils pouvaient parfois profiter d'un réseau familial fort, sur qui se reposer lorsqu'ils se retrouvaient dans l'embarras. D'autres, au contraire, étaient plutôt isolés et peu présents dans la communauté. Quelques-uns d'entre eux occupaient une place

importante dans la société et ont atteint un statut social élevé. D'autres sont demeurés plus modestes.

Des parallèles peuvent aisément être établis entre la Louisiane et la vallée du Saint-Laurent étant donné qu'il s'agit de deux sociétés coloniales françaises. Savoir qu'elles sont en fait deux branches issues du même tronc, avec les mêmes racines, permet de mieux comprendre la société haute-louisianaise à l'époque coloniale, un sujet peu traité. Les pages qui suivent montrent à quel point les deux sociétés étaient à la fois liées et distinctes. Il y est ainsi question de l'origine des voyageurs qui se sont retrouvés à Ste-Geneviève, des alliances matrimoniales et des familles qu'ils ont établies, de leur niveau d'implication dans la communauté et des circonstances qui entouraient la mort des voyageurs<sup>156</sup>.

## 2.1. Sources et méthodologie

À l'aide des registres paroissiaux de Ste-Geneviève, de Kaskaskia et d'autres établissements du pays des Illinois et de la région des Grands Lacs, ainsi que des bases de données du PRDH, des contrats de voyageurs et Parchemin<sup>157</sup>, il a été possible

---

<sup>156</sup> Dans le présent chapitre, le terme « voyageur » désigne les hommes qui pratiquaient cette occupation ou qui l'avaient pratiquée à un moment ou à un autre, ainsi que les chasseurs et les interprètes. Ces deux dernières occupations étaient étroitement liées au commerce des fourrures. Les hommes qui les pratiquaient menaient le même style de vie et ils faisaient partie du même monde que les voyageurs.

<sup>157</sup> Ste. Genevieve Parish records; M. Faribault-Beauregard, *op. cit.*; Natalia Maree Belting, *Kaskaskia Under the French Regime*, New Orleans, Polyanthos, 1975; PRDH, *Répertoire des actes d'état civil, 1621-1799*, [en ligne], [www.genealogie.umontreal.ca/fr/leprdh.htm](http://www.genealogie.umontreal.ca/fr/leprdh.htm); Société historique de Saint-Boniface, *Base de données des engagements des Voyageurs*, [en ligne], [http://shsb.mb.ca/engagements\\_voyageurs](http://shsb.mb.ca/engagements_voyageurs); Hélène Lafortune et Robert Normand, *Parchemin : base de données notariales, 1635-1784* [cédérom], Montréal, Société de recherche Archiv-Histo, Chambre des notaires du Québec et Archives nationales du Québec, 1996.

d'identifier la région d'origine des voyageurs et leur date de naissance, de découvrir le nom et l'origine de leur épouse, de connaître la date de leur mariage et d'avoir une idée du nombre d'enfants qu'ils ont eu. Aussi, grâce aux registres, aux inventaires après décès et aux études, des réseaux sociaux et familiaux ont pu être reconstitués. Cela a aidé à avoir une meilleure perception du climat social dans lequel ces voyageurs évoluaient et de la vie qu'ils s'étaient créés en Louisiane.

## 2.2. Historiographie

La société des voyageurs de la Nouvelle-France et de la vallée du Saint-Laurent a été plus étudiée que celle de Ste-Geneviève et de la Louisiane. C'est pourquoi une grande partie des études exploitées dans ce chapitre traitent plutôt de la Nouvelle-France. Toutefois, dans le cas de l'ouvrage de Gilles Havard et Cécile Vidal<sup>158</sup>, la Louisiane est également abordée, souvent en parallèle avec la vallée du Saint-Laurent, ce qui a été très utile ici. Les auteurs évoquent entre autres l'arrivée de colons en Nouvelle-France et en Louisiane ainsi que la façon dont le peuplement des deux colonies s'est fait. Pour leurs parts, Thomas Wien et Gratien Allaire s'intéressent aux motivations qu'avaient les colons de la vallée du Saint-Laurent à devenir voyageur et à la signature de contrats d'engagements par certains, alors que d'autres s'engageaient sans passer de contrat<sup>159</sup>. Enfin, comme pour tout ce qui touche à Ste-Geneviève, les ouvrages de Carl

---

<sup>158</sup> Gilles Havard et Cécile Vidal, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2005.

<sup>159</sup> T. Wien, « Carrières d'engagés du commerce des fourrures », 2005; *Id.*, « Familles paysannes et marché de l'engagement », 2003; *Id.*, « Les temps de l'engagement », 2004; Gratien Allaire, *Les engagés de la fourrure 1701-1745. Une étude de leur motivation*, thèse de doctorat, Montréal, Université Concordia, 1981.

J. Ekberg renseignent sur les caractéristiques sociales de la communauté, notamment la fécondité et la mortalité<sup>160</sup>.

### 2.3. Le début de vie ou l'origine des voyageurs

Durant la période étudiée, Ste-Geneviève était en grande partie composée d'une population migrante. Ces nouveaux arrivants étaient installés en Louisiane depuis plus ou moins longtemps et ils avaient des attaches ailleurs sur le continent et dans le monde, soit dans la vallée du Saint-Laurent, soit dans les Grands Lacs, soit autre part dans le pays des Illinois, soit en France. Plusieurs facteurs pouvaient inciter les gens à quitter leur région pour aller s'installer dans une paroisse voisine ou dans une autre colonie. Par exemple, le manque de terre pour s'établir, le désir d'aventure et la recherche d'un travail ou d'un conjoint poussaient souvent à migrer vers une autre région<sup>161</sup>. Devenir voyageur était une façon comme une autre de participer à un mouvement migratoire et les nouveaux postes établis en Louisiane au début du XVIII<sup>e</sup> siècle constituaient pour certains des « portes ouvertes pour des voyages sans retour »<sup>162</sup>.

Le graphique 1 présente l'origine des voyageurs de Ste-Geneviève. Le lieu d'origine de 78 % des voyageurs a pu être identifié grâce aux registres paroissiaux, aux contrats de voyageur et au PRDH. Parmi les 43 voyageurs dont l'origine a pu être trouvée, 31 individus, ou 72 %, étaient originaires de la vallée du Saint-Laurent. Les liens entre les deux colonies demeuraient donc forts, et les coutumes et les pratiques des

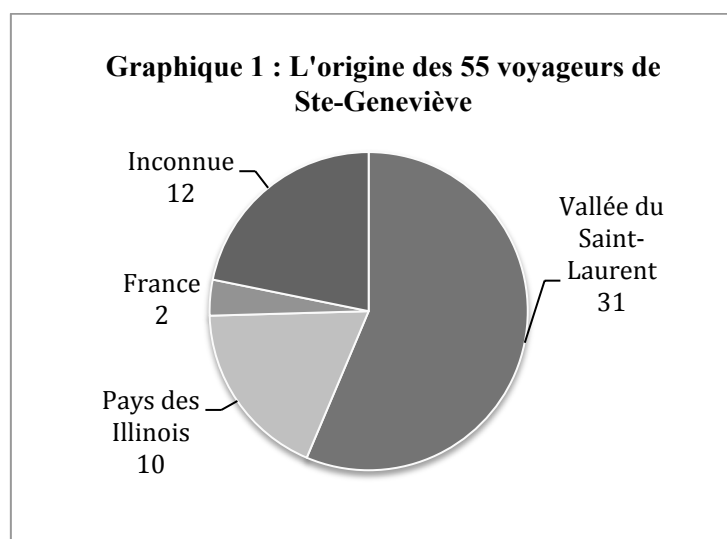
---

<sup>160</sup> C. J. Ekberg, *Colonial Ste. Genevieve; Id., François Vallé and His World*.

<sup>161</sup> Leslie Choquette, *Frenchmen into Peasants. Modernity and Tradition in the Peopling of French Canada*, Cambridge et London, Harvard University Press, 1997, p. 3; G. Havard et C. Vidal, *op. cit.*, p. 208.

<sup>162</sup> Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVII<sup>e</sup> siècle : essai*, Montréal, Boréal, 1988, p. 180.

résidents de Ste-Geneviève étaient similaires à celles qui étaient établies dans la vallée du Saint-Laurent, car les gens transportaient leur bagage culturel avec eux.

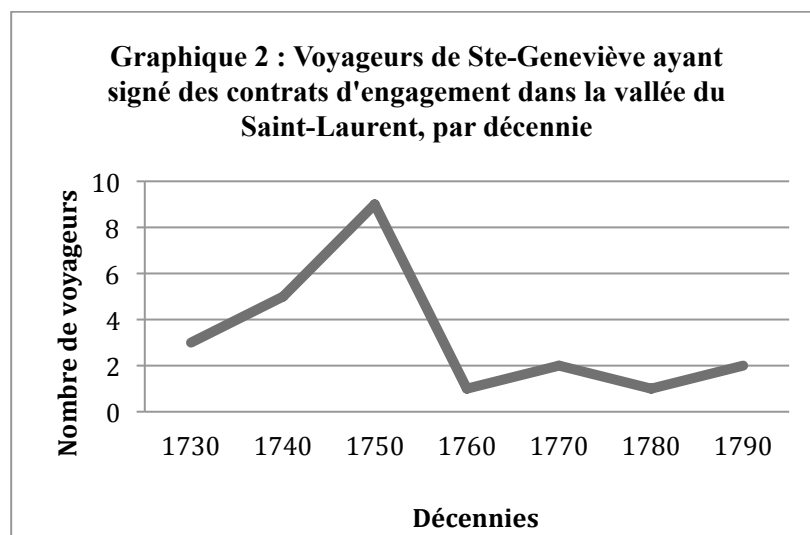


En Nouvelle-France, divers facteurs motivaient les hommes à s'engager comme voyageurs. Selon Gratien Allaire et Thomas Wien, ces individus s'engageaient pour bénéficier d'un revenu supplémentaire, puisque le salaire d'un engagé était meilleur que celui d'un journalier. De plus, il y avait un certain effet d'entraînement dans le recrutement. Ainsi, il était commun pour un garçon dont les frères ou les cousins avaient fait un voyage de s'engager à son tour. Allaire a également noté une certaine concentration géographique des engagés, qui étaient plus aptes à signer un contrat lorsque d'autres personnes d'une même paroisse en avaient signé avant eux. Néanmoins, la majorité de ceux qui pratiquaient cette activité retournaient dans leur seigneurie après l'aller-retour ou l'hivernement, ce qui ne fut pas le cas pour les voyageurs qui s'établirent à Ste-Geneviève<sup>163</sup>.

<sup>163</sup> G. Allaire, *op. cit.*, p. 149, 185-186, 253; T. Wien, « Familles paysannes et marché de l'engagement », 2003, p. 168, 171.

Une partie des voyageurs qui partaient de la vallée du Saint-Laurent s'engageait par écrit à un marchand, alors que d'autres avaient plutôt recours à des ententes verbales. Les contrats écrits spécifiaient la durée et les conditions de l'engagement et du travail, le salaire et la destination de l'engagé. Selon Thomas Wien, la moitié des engagements datant d'avant 1763 ne faisaient pas l'objet d'un contrat et il y avait encore moins de contrats qui encadraient les engagements après 1763<sup>164</sup>.

Pour ce qui est des voyageurs de Ste-Geneviève originaires de la vallée du Saint-Laurent, 23 d'entre eux ont signé des contrats. Le graphique 2 permet de constater qu'un grand nombre de ces contrats, c'est-à-dire dix-huit, ont été conclus dans les décennies qui ont précédé le Traité de Paris de 1763, tandis que seulement cinq des voyageurs en question ont signé un contrat dans les années qui l'ont suivi. La plupart des voyageurs sont donc arrivés au pays des Illinois avant la Conquête.



Parmi les voyageurs originaires de la vallée du Saint-Laurent, il y en a douze pour lesquels aucun contrat d'engagement n'a été retrouvé. Cette situation peut être expliquée par le fait que ce ne sont pas tous les documents qui ont survécu jusqu'à aujourd'hui.

<sup>164</sup> T. Wien, « Les temps de l'engagement », 2004, p. 266.

Aussi, la base de données utilisée pour trouver les contrats en contient au-delà de 34 000<sup>165</sup>, mais il y a tout de même une quantité indéterminée d'engagements qui n'y ont pas encore été entrés. Par ailleurs, il se peut que les voyageurs en question fassent partie de ceux qui n'ont pas signé d'engagement écrit. Enfin, il est possible que ces hommes n'aient pas pratiqué cette occupation dans la vallée du Saint-Laurent, ou qu'ils ne l'aient pas pratiquée pour se rendre au pays des Illinois et que ce ne soit qu'après leur migration qu'ils s'y soient initiés.

D'autre part, certains des voyageurs originaires de la vallée du Saint-Laurent ont effectué un détour par des postes de traite dans la région des Grands Lacs, comme Michilimackinac ou Détroit avant d'arriver à Ste-Geneviève. Dès la période coloniale, les postes de Détroit et Michilimackinac sont devenus des plaques tournantes du commerce des fourrures<sup>166</sup>. Des marchands y recrutaient des voyageurs pour les envoyer vers d'autres postes de traite. Ainsi, Pierre Bertrand dit Beaulieu, originaire de Boucherville dans la vallée du Saint-Laurent, passa par Détroit en 1758. Puis, il se retrouva à Ste-Geneviève où il épousa Geneviève Hunaud en 1765. Il y mourut quatre ans plus tard, laissant deux jeunes enfants.<sup>167</sup> Pour sa part, Jacques Gaillard, originaire de Montréal, signa un contrat pour se rendre à Kaministiquia en 1753, avant de s'engager à nouveau, en tant que gouvernail cette fois-ci, pour se rendre à

---

<sup>165</sup> Société historique de Saint-Boniface, *Base de données des engagements des Voyageurs*, [en ligne], [http://shsb.mb.ca/engagements\\_voyageurs](http://shsb.mb.ca/engagements_voyageurs).

<sup>166</sup> T. Wien, « Les temps de l'engagement », 2004, p. 269.

<sup>167</sup> Société historique de Saint-Boniface, *Base de données des engagements des Voyageurs*, [en ligne], [http://shsb.mb.ca/engagements\\_voyageurs](http://shsb.mb.ca/engagements_voyageurs), contrat de Pierre Beaulieu, 1758-02-10; Ste. Genevieve Parish records, bobine 1, volume 1, p. 39, 133; Ste. Genevieve archives, Estate Papers, bobine 8, dossier 116, « Inventaire des biens de feu Beaulieu, ce 21<sup>e</sup> May 1770 ».

Michilimackinac en 1757<sup>168</sup>. Il y épousa Marie-Anne Gibeau, une Autochtone, en 1759, qui décéda à Fort de Chartres en 1761. Sept ans plus tard, il épousa Catherine Pilet à Ste-Geneviève.<sup>169</sup>

Par ailleurs, deux des voyageurs qui se retrouvèrent à Ste-Geneviève étaient nés en France. Certains émigrants arrivaient directement en Louisiane en passant par la Nouvelle-Orléans. D'autres passaient d'abord par la vallée du Saint-Laurent, pour ensuite descendre jusque dans la colonie louisianaise par les Grands Lacs et les cours d'eau qui coulaient vers le sud du continent<sup>170</sup>. C'est ce deuxième chemin que suivit Jean Ivon dit Versailles, qui était originaire de Notre-Dame de Versailles en France. Il arriva en Nouvelle-France en tant que soldat de la Compagnie de Luzignan. Puis, le 26 novembre 1749, il épousa à Québec Marie-Élisabeth Moran, veuve d'Antoine Lafoy. Il était à Montréal en 1756 où il s'engagea comme voyageur pour partir vers le fort du Portage du Niagara en 1759.<sup>171</sup> En 1779, il se retrouva sur la liste de milice de Ste-Geneviève, toujours en tant que voyageur<sup>172</sup>. Il y mourut en 1781.

En outre, parmi les voyageurs identifiés, dix étaient originaires du pays des Illinois. Ils constituaient souvent la première génération née aux Illinois, avec un père originaire de la vallée du Saint-Laurent. Un certain nombre d'entre eux, tels que Charles

---

<sup>168</sup> Société historique de Saint-Boniface, *Base de données des engagements des Voyageurs*, [en ligne], [http://shsb.mb.ca/engagements\\_voyageurs](http://shsb.mb.ca/engagements_voyageurs), contrat de Jacques Gaillard, 1753-06-19 et de Jacques Gaillard dit Laverne, 1757-06-17.

<sup>169</sup> M. Faribault-Beauregard, *op. cit.*, vol. 1, p. 125; *Ibid.*, vol. 2, p. 246; Ste. Genevieve Parish records, bobine 1, volume 1, p. 140.

<sup>170</sup> G. Havard et C. Vidal, *op. cit.*, p. 230-231; C. J. Ekberg, *François Vallé and his World*, p. 14.

<sup>171</sup> PRDH, *Répertoire des actes d'état civil, 1621-1799*, [en ligne], [www.genealogie.umontreal.ca/fr/leprdh.htm](http://www.genealogie.umontreal.ca/fr/leprdh.htm); H. Lafortune et R. Normand, *Parchemin : base de données notariales, 1635-1784* [cédérom], Bail à loyer d'une maison fait chez le notaire G. Hodiesne à Montréal, 1759-06-16.

<sup>172</sup> C. J. Ekberg, *François Vallé and his World*, p. 78.

Aimé fils, et Jean-Baptiste Morissaux, étaient des fils de voyageurs, même si le fait d'avoir eu un père qui pratiquait cette occupation ne signifiait pas nécessairement que son ou ses fils allaient suivre ses traces<sup>173</sup>. Il est toutefois clair que l'occupation de voyageur faisait partie de la culture française, tant dans la vallée du Saint-Laurent qu'en Louisiane.

D'autres voyageurs avaient habité dans des établissements du pays des Illinois, tels que Kaskaskia, Fort de Chartres ou Vincennes, avant de s'établir ou de passer à Ste-Geneviève. Par exemple, Jean-Baptiste Fortin était originaire de St-Michel-du-Sud, mais il demeura à Fort de Chartres durant un certain temps et il y épousa Agnès Blot le 6 février 1758. Ils se trouvaient à Ste-Geneviève en 1765 pour la naissance de leur fils Antoine<sup>174</sup>. Dans un autre cas, Amable Patenode se trouvait au poste Vincennes sur la rivière Ouabache en 1785. Rendu à Ste-Geneviève en 1792, il épousa Geneviève Mercier, qui avait déjà quatre enfants de son mariage précédent avec Jean-Baptiste Gagnon<sup>175</sup>.

#### **2.4. La vie de couple, le mariage et le célibat**

La plupart des voyageurs de Ste-Geneviève étaient mariés. En plus d'être un sacrement qui sanctionnait la vie de couple et la procréation, le mariage constituait la base de la famille et de la vie en société, et il contribuait à la formation de réseaux sociaux. Par contre, comme les mouvements migratoires provenant de la vallée du

---

<sup>173</sup> G. Allaire, *op. cit.*, p. 148-149.

<sup>174</sup> PRDH, *Répertoire des actes d'état civil, 1621-1799*, [en ligne], [www.genealogie.umontreal.ca/fr/leprdh.htm](http://www.genealogie.umontreal.ca/fr/leprdh.htm); Ste. Genevieve Parish records, bobine 1, volume 1, p. 14.

<sup>175</sup> Société historique de Saint-Boniface, *Base de données des engagements des Voyageurs*, [en ligne], [http://shsb.mb.ca/engagements\\_voyageurs](http://shsb.mb.ca/engagements_voyageurs), contrat d'Amable Patenode, 1785-06-11; Ste. Genevieve Parish records, bobine 1, volume 2, p. 16.

Saint-Laurent et de la France étaient surtout constitués d'hommes célibataires<sup>176</sup>, il y avait moins de femmes que d'hommes à Ste-Geneviève durant la période coloniale<sup>177</sup>. Cela rendait donc plus ardue la tâche de se trouver une épouse. Selon Havard et Vidal, le « rééquilibrage des sexes » fut atteint en 1700 dans la vallée du Saint-Laurent, tandis qu'en Louisiane, cet équilibre ne fut atteint qu'au cours des années 1780, selon Tanis C. Thorne<sup>178</sup>.

Ce déséquilibre menait les hommes à se marier un peu plus tard que la moyenne et les femmes à le faire un peu plus tôt. Ainsi, dans la ville de Québec, les hommes se mariaient en moyenne à l'âge de 27 ans et les femmes entre 20 et 24 ans durant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.<sup>179</sup> Cependant, l'écart d'âge entre les hommes et les femmes était plus prononcé à Ste-Geneviève et l'époux avait, en moyenne, dix ans de plus que son épouse<sup>180</sup>. Il a été possible de calculer l'âge de treize des voyageurs lors de leur premier mariage et le plus jeune, Jacques Gaillard, était âgé de 23 ans, alors que le plus vieux, Charles Aimé père, était âgé de 37 ans. En moyenne, les voyageurs étudiés ici avaient 29 ans lors de leur premier mariage.

Malgré le fait que les hommes aient été plus nombreux que les femmes en Louisiane, la plupart des voyageurs étudiés ici réussirent à se trouver une épouse, comme le graphique 3 l'illustre. Parmi les 42 voyageurs dont l'état civil a été confirmé, 34 se sont mariés, quatre sont demeurés célibataires et huit ont vécu en concubinage, dont quatre qui ont fini par épouser leur concubine.

---

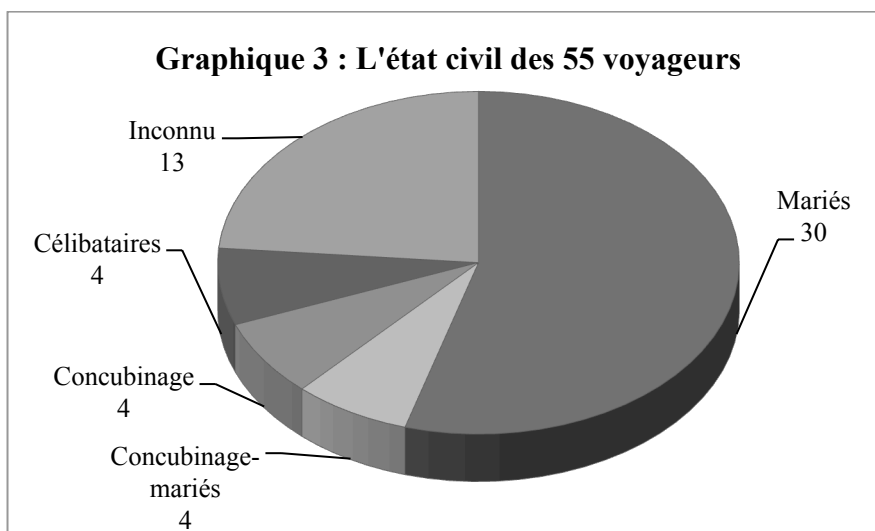
<sup>176</sup> G. Havard et C. Vidal, *op. cit.*, p. 209, 232.

<sup>177</sup> C. J. Ekberg, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 240; Susan C. Boyle, *loc. cit.*, p. 777.

<sup>178</sup> G. Havard et C. Vidal, *op. cit.*, p. 234; Tanis C. Thorne, *op. cit.*, p. 114.

<sup>179</sup> Josette Brun, *Vie et mort du couple en Nouvelle-France : Québec et Louisbourg au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2006, p. 12.

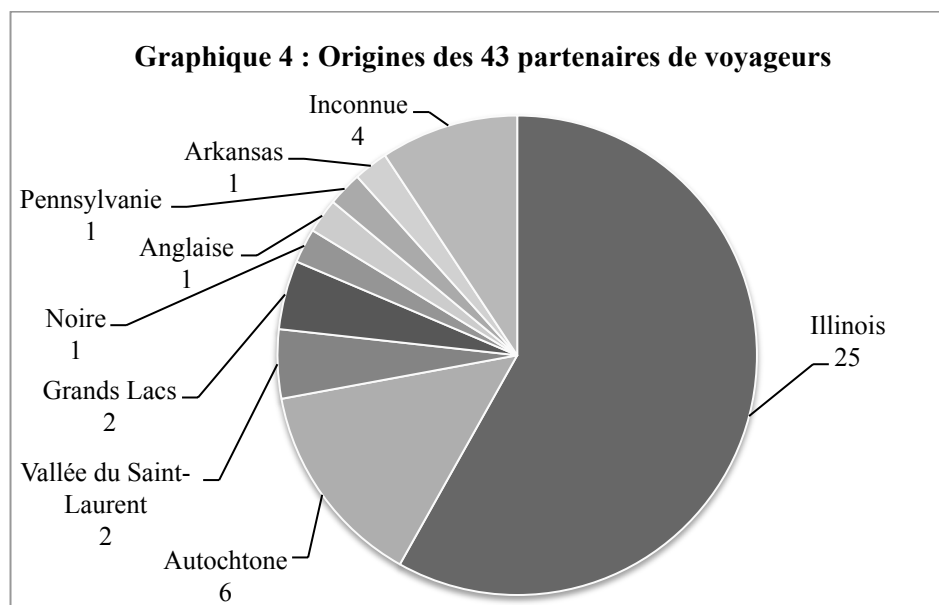
<sup>180</sup> S. C. Boyle, *loc. cit.*, p. 778.



Les registres paroissiaux de Ste-Geneviève contiennent 237 mariages pour la période étudiée (octobre 1764 à novembre 1803). Pour chaque mariage, le prêtre indiquait le nom des époux, de leurs parents, leur origine géographique et, parfois, le nom des témoins, parents et amis présents. Il inscrivait aussi si les trois bans de mariage avaient été publiés ou si une dispense avait été accordée. La publication d'un ban de mariage coûtait 2 livres, tandis que la dispense coûtait 25, 50 ou 200 livres, selon que le couple désirait être dispensé de la publication d'un, deux ou trois bans. La dispense du deuxième degré de parenté coûtait 100 livres et celle du troisième degré de parenté coûtait 150 livres.<sup>181</sup> Ainsi, 79 des 237 mariages célébrés à Ste-Geneviève ont fait l'objet d'une dispense quelconque, incluant les mariages de onze voyageurs<sup>182</sup>.

<sup>181</sup> Ste. Genevieve Parish records, bobine 1, volume 1, p. 129, « Tarif des droits curiaux aux Illinois ».

<sup>182</sup> Marc Constant (1764), Pierre Bertrand dit Beaulieu (1765), Alexis Buette (1766), Jacques Gaillard (1768), Charles Aimé (1770), Jean-Baptiste Bequet (1778), Louis Caron (1778), Charles Vallé (1791), Amable Patenaude (1792), Jean-Baptiste Beauchamp (1795) et Louis Cavallier (1799).



Près de 2/3 des femmes épousées par les voyageurs étaient originaires soit du pays des Illinois, soit de la vallée du Saint-Laurent. En revanche, six voyageurs choisirent d'épouser une femme autochtone. Des unions entre colons et Autochtones se produisirent dès l'arrivée des Européens en Amérique et une partie de ces unions étaient en fait des mariages « à la façon du pays », qui ne comportaient aucune cérémonie religieuse et qui duraient parfois aussi longtemps qu'un mariage catholique traditionnel.

Certains colons préféraient néanmoins suivre le parcours plus conventionnel de la célébration religieuse avec leur compagne autochtone. La future épouse devait alors se convertir au catholicisme, car l'Église catholique condamnait le mariage de colons avec des païennes<sup>183</sup>. D'après Havard et Vidal, les missionnaires de la Haute-Louisiane s'efforçaient « de légitimer les unions contractées par les coureurs des bois “à la façon du pays”, c'est-à-dire à la mode autochtone : pour cela ils baptisaient l'Indienne et ses

<sup>183</sup> T. C. Thorne, *op. cit.*, p. 76. G. Havard et C. Vidal, *op. cit.*, p. 369.

enfants métis et mariaient devant l'Église les deux amants.»<sup>184</sup> De leur côté, les autorités coloniales désapprouvaient ces unions et une ordonnance publiée en 1735 interdit le mariage de Français avec des Autochtones en Louisiane, mais pas dans la vallée du Saint-Laurent<sup>185</sup>.

Les marchands de fourrures et les voyageurs se trouvaient parmi les mieux placés dans les colonies pour entretenir des relations avec des femmes autochtones, et l'interdiction ne les empêcha pas de continuer à établir des liens amoureux avec elles. Trois voyageurs de Ste-Geneviève firent célébrer un mariage catholique avec une femme autochtone : Jacques Gaillard (1758), Charles Aimé (1770) et Pierre Blot dit Lagrange (1790). L'inscription du mariage de Charles Aimé avec Marianne « Sauvagesse de la nation des ausages » dans le registre est la seule à contenir une référence à l'ordonnance de 1735 en ces termes : « après en avoir communiqué avec M.r les commandant et juges de l'endroit qui n'ont rien trouvé à dire sur l'alliance de François à Sauvages »<sup>186</sup>.

Il y eut trois autres voyageurs qui entretenirent une relation durable avec une Autochtone, sans qu'une cérémonie religieuse n'ait lieu : Hyppolite Bolon, Louis Lorimier et Nicolas Tirard dit St-Jean. Lors du baptême de leurs enfants, les prêtres précisaient généralement dans les registres paroissiaux que la mère était une « Sauvagesse infidèle »<sup>187</sup>, sans prendre la peine d'inscrire son prénom.

Par ailleurs, le Code noir de la Louisiane interdisait les relations sexuelles et la cohabitation entre colons et Noirs. Cette section du code était peu respectée et il arrivait souvent que des colons, propriétaires d'esclaves ou non, aient des rapports sexuels avec

---

<sup>184</sup> G. Havard et C. Vidal, *op. cit.*, p. 372.

<sup>185</sup> N. M. Belting, *op. cit.*, p. 75. G. Havard et C. Vidal, *op. cit.*, p. 370-371.

<sup>186</sup> Ste. Genevieve Parish records, bobine 1, volume 1, p. 147.

<sup>187</sup> *Ibid.*, bobine 1, volume 1, p. 191.

des femmes noires. Toutefois, leur cohabitation était plus rare et jugée plus sévèrement<sup>188</sup>. Cela n'empêcha pas Jean-François Labûche, chasseur et trappeur de profession, d'habiter aux côtés d'Elizabeth, une Noire libre, dans les années 1770 et 1780, et d'avoir cinq enfants avec elle. Le prêtre de Ste-Geneviève, Pierre Gibault, désapprouvait également cette situation, car lors du baptême de quatre des enfants du couple le 25 mai 1778, il inscrivit au registre qu'ils étaient « tous enfans de Jean françois Buche et dune negresse qu'il pretent epouser ». Ce mariage ne fut jamais célébré ou du moins n'a laissé aucune trace dans les registres de mariage de l'endroit.

Le concubinage était interdit par l'Église et les couples qui vivaient ensemble sans être mariés ne faisaient pas partie de la norme. Au moins huit voyageurs adoptèrent tout de même ce mode de vie de façon temporaire ou à long terme et eurent des enfants avec leur partenaire, comme il est possible de le constater dans le tableau 1. Les raisons qui pouvaient inciter un homme à vivre avec une femme sans être marié sont multiples, mais ces relations n'étaient pas nécessairement moins sincères ou durables qu'un mariage.

L'un des cas les plus intéressants est celui de la cohabitation de Louis Coyteux, originaire de Montréal, avec Joseph Parker, décrite comme étant Anglaise et originaire de la Géorgie. Ils habitèrent ensemble sans être mariés pendant au moins trois ans et eurent deux enfants durant cette période. Puis, le curé de Saint-Pierre commença à faire de la pression sur les autorités. Au début du mois d'août 1796, il écrivit une requête à François Vallé fils, capitaine de milice et commandant militaire du poste de Ste-Geneviève, pour que la femme que « le dit Louis Coyteux a en sa maison, [qui] passe par toute la paroisse pour sa femme, lui meme lui donne cet titre » soit « par force sortis de sa maison tt lui quitte et que cesse le scandale ». Le 31 août 1796, Coyteux

---

<sup>188</sup> C. J. Ekberg, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 223-226.

reçut l'ordre « d'expulser de chés luy ladt angloise et ce dans les vingt quatre heures de la notification du present ordre a peril detre poursuivis suivent la rigueur des ordonnances »<sup>189</sup>. Cette expulsion ne se concrétisa jamais, car le 26 septembre 1796, le même curé de Saint-Pierre célébra le mariage du couple, qui eut au moins deux autres enfants par la suite.

**Tableau 1 : Les couples vivant en concubinage à Ste-Geneviève ou dans ses environs**

| Voyageur                    | Concubine et son origine                       | Durée du concubinage (environ) | Mariage | Enfants avant le mariage |
|-----------------------------|--|--------------------------------|---------|--------------------------|
| Aimé père, Charles          | Anouacou (Osage) ou Marianne après son baptême | 3 ans                          | Oui     | 2                        |
| Blot dit Lagrange, Pierre   | Marie (Illinoise)                              | 13 ans                         | Oui     | 3                        |
| Bolon, Hyppolite            | Anne ou Madeleine (Nation Louppe)              | 17 ans                         | Non     | 2 (au moins)             |
| Constant, Marc              | Susanne Henn (originaire de la Pennsylvanie)   | 5 ans                          | Oui     | 2                        |
| Coyteux, Louis              | Joseph Parker (Anglaise)                       | 3 ans                          | Oui     | 2                        |
| Labûche, Jean-François      | Élisabeth (Noire libre)                        | 7 ans                          | Non     | 5                        |
| Lorimier, Louis             | Charlotte (Shavanonné)                         | Inconnue                       | Non     | 1 (au moins)             |
| Tirard dit St-Jean, Nicolas | Nom inconnu (Autochtone)                       | 7 ans                          | Non     | 1 (au moins)             |

Les quatre voyageurs qui étaient vraisemblablement célibataires sont Charles Aimé fils, et Antoine Lafontaine, qui étaient chasseurs de profession et ne possédaient pas de maison, ainsi que Joseph Clément dit Germain et Antoine Vallière, qui étaient chacun propriétaires d'une maison. Il est difficile de savoir si c'était par choix ou par obligation qu'ils restaient célibataires, ou bien s'ils avaient contracté un mariage « à la façon du pays » au cours de leurs voyages. Aucune trace de relation amoureuse n'a été découverte dans les registres ou d'autres documents.

<sup>189</sup> Ste. Genevieve archives, Miscellaneous, bobine 25, dossier 403, « Ordre contre Louis Coiteux du 31 aoust 1796 ».

Pour ceux qui étaient mariés, le veuvage et le remariage faisaient partie de la réalité de la vie de couple. Ainsi, neuf voyageurs devinrent veufs et onze épouses de voyageur furent veuves durant la période étudiée. Le taux de remariage était généralement élevé des deux côtés, surtout lorsqu'il y avait des enfants mineurs<sup>190</sup>. L'homme avait alors besoin d'une épouse pour s'occuper de ses enfants. Ainsi, parmi les neuf veufs, six se remarièrent. De plus, étant donné le déséquilibre des sexes, une veuve tardait rarement à recevoir des offres de mariage. Si elle avait des enfants, il se pouvait qu'elle soit obligée de se remarier pour subvenir à leurs besoins. Ce fut notamment le cas de Marie-Josèphe Deguire, veuve du voyageur Louis Tirard dit St-Jean, qui épousa Pierre Veronneau parce que « a la mort de son mari elle sest trouvée chargée de cinq enfant sans autres biens que quelques meubles et une mauvaise maison qui menace ruine »<sup>191</sup>. Des onze veuves de voyageur, il y en eut donc six qui se remarièrent et elles avaient toutes des enfants mineurs lors de ce remariage.

## 2.5. La vie de famille

La famille devait servir de point d'ancrage pour ceux qui changeaient souvent d'environnement, qui vivaient une vie de nomade ou qui l'avaient vécue par le passé. Le noyau familial avait autant d'importance que la famille élargie : ils constituaient un soutien pour les vieux jours et un gage de sécurité lors des moments difficiles.

La grande majorité des voyageurs qui étaient mariés avaient des enfants. La natalité était élevée dans les colonies françaises et elle était plus forte dans la vallée du

---

<sup>190</sup> J. Brun, *op. cit.*, p. 36-37.

<sup>191</sup> Ste. Genevieve archives, Estate Papers, bobine 18, dossier 285, Louis Tiriati dit St. Jean, Requête adressée par Marie-Josephte Deguire à Don Fernando De Leyba, 1779-03-03.

Saint-Laurent qu'en Louisiane. Elle se situait entre 40 et 45 naissances pour 1 000 habitants annuellement à Ste-Geneviève<sup>192</sup>. En moyenne, les femmes avaient un enfant aux quatre ans, mais comme le taux de mortalité infantile était également élevé, chaque famille ne comptait en moyenne que 3,2 enfants vivants<sup>193</sup>. Pour les voyageurs, il a été calculé que 3,9 enfants naissaient ou étaient baptisés en moyenne par famille<sup>194</sup>. Jean-Baptiste Morel et Amable Patenode seraient les deux seuls voyageurs mariés qui n'auraient pas eu d'enfants.

L'examen des registres paroissiaux mène à la conclusion que les naissances d'enfants illégitimes ne constituaient pas des phénomènes très rares à Ste-Geneviève, bien que cela ait été réprouvé par l'Église et la société. Dans certains cas, ces naissances étaient légitimées par le mariage subséquent des parents. Ainsi, Barbe Laplante, fille du voyageur Alexis Laplante, accoucha d'une fille le 8 septembre 1795. Elle n'épousa Jean-Baptiste Beauchamp, un voyageur et le père de l'enfant, que le 19 octobre 1795, jour où leur fille fut baptisée. Le curé de Saint-Pierre nota alors dans les registres paroissiaux que l'enfant fut « légitimée le jour d'aujourd'hui au mariage de Jean Bte Beauchamp et de Barbe Laplante »<sup>195</sup>.

Par ailleurs, Geneviève Constant, fille de Marc Constant voyageur et habitant, eut un premier enfant en 1780, alors qu'elle était âgée de dix-huit ans et sans être mariée. Lors du baptême, le prêtre nota dans le registre : « d'un pere inconnu et par consequent

---

<sup>192</sup> C. J. Ekberg, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 246, 268; G. Havard et C. Vidal, *op. cit.*, p. 237.

<sup>193</sup> C. J. Ekberg, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 268-270.

<sup>194</sup> Selon les données récoltées dans les registres paroissiaux pour la période de 1764 à 1803.

<sup>195</sup> Ste. Genevieve Parish records, bobine 1, volume 3, p. 62.

illegitime »<sup>196</sup>. Puis, en 1782, Geneviève fit baptiser un deuxième enfant, qu'elle avait eu, toujours sans être mariée, avec « Louïs Dornon qu'elle a dite être le pere luy present layant confirmé »<sup>197</sup>. En 1784 et 1787, deux autres enfants naquirent de pères inconnus. Mais la fille qui fut baptisée en juillet 1790 fut légitimée par le mariage de ses parents, Joseph Grenon, originaire de la vallée du Saint-Laurent, et Geneviève Constantinot en septembre de la même année. Geneviève et Joseph eurent quatre autres enfants, dont des jumeaux, Silvestre et Luis. Le nom du père inscrit dans les registres paroissiaux pour leurs baptêmes est « Luis Joseph Grenot »<sup>198</sup>. Il est donc permis de croire que Louis Dornon, le père avoué de l'enfant né en 1782, n'était en fait nul autre que Joseph Louis Grenon, qui serait le père de tous les enfants de Geneviève, bien que quatre d'entre eux soient demeurés illégitimes selon les registres.

## 2.6. Les orphelins et la tutelle

À cause de la mortalité plutôt élevée, il n'était pas rare pour des enfants de voyageurs de se retrouver sans parents alors qu'ils étaient encore mineurs. Dans ces cas-là, il fallait nommer un tuteur pour prendre en charge les orphelins et gérer leurs biens jusqu'à ce qu'ils atteignent 25 ans, âge de la majorité selon la coutume de Paris, qui était en vigueur dans les colonies françaises d'Amérique<sup>199</sup>. Parmi les 25 inventaires après décès étudiés ici, il y a onze cas où des enfants mineurs ont été laissés derrière<sup>200</sup>. De plus, il y a deux autres voyageurs qui sont décédés alors que leurs enfants étaient mineurs, mais pour lesquels aucun inventaire après décès n'est disponible.

<sup>196</sup> *Ibid.*, bobine 1, volume 1, p. 96-97.

<sup>197</sup> *Ibid.*, p. 112.

<sup>198</sup> *Ibid.*, bobine 1, volume 3, p. 84.

<sup>199</sup> C. J. Ekberg, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 187.

<sup>200</sup> Voir le tableau en annexe G.

Peu de temps après le décès du parent, un conseil de tutelle composé de quatre à sept personnes pour les cas étudiés ici se réunissait pour élire un tuteur et un subrogé tuteur. Les gens qui participaient à ce conseil étaient considérés comme des « parents et amys desdts mineurs »<sup>201</sup>. Le juge ou, dans le cas de Ste-Geneviève, le lieutenant particulier du Juge devait confirmer la nomination des tuteurs choisis par le conseil. Lorsque la mère des enfants était toujours en vie, elle devenait leur tutrice naturelle et elle était assistée, la plupart du temps, par un subrogé tuteur<sup>202</sup>.

Dans huit des treize cas d'enfants mineurs, la mère est devenue tutrice. En ce qui concerne les cinq autres cas, il y en a deux où le décès de la mère avait précédé celui du père et où les enfants se trouvaient orphelins. Ensuite, les trois enfants de Pierre Blot dit Lagrange avaient encore leur mère, mais comme elle était infirme, elle ne fut pas nommée tutrice. Ce sont Jean-Baptiste Pratte et Jean-Baptiste Vallé qui furent nommés respectivement tuteur et subrogé tuteur. Enfin, il est difficile de savoir ce qu'il est advenu des enfants d'Hyppolite Bolon et de Jean-François Labûche lors du décès de ces derniers, car il n'y a pas d'inventaire après décès au nom de leur père. Bolon était en couple avec une femme autochtone et ils habitaient dans un campement. Il est donc plausible qu'elle ait conservé la garde de ses enfants et qu'elle ait continué d'habiter dans ce campement. Pour sa part, Labûche était en couple avec une Noire libre, dont aucune trace n'a été retrouvée après la mort de son conjoint.

À la mort de son mari, la veuve était souvent vulnérable sur le plan financier, car le travail de l'homme était habituellement le seul gagne-pain du couple. Ainsi, Marie Louise Lalande avait trois jeunes enfants lors du décès de Louis Boucher, son époux, en

---

<sup>201</sup> Ste. Genevieve archives, Estate Papers, bobine 8, dossier 116, « Inventaire des biens de feu Beaulieu, ce 21<sup>e</sup> May 1770 ».

<sup>202</sup> S. C. Boyle, *loc. cit.*, p. 787-788.

1781 et elle déplorait de n'avoir « d'autre ressource pour les faire subsister ainsy quelle même que l'ouvrage journalier de ses mains »<sup>203</sup>, qui lui rapportait sûrement très peu. À Montréal, une veuve qui n'avait pas les moyens de s'occuper de ses enfants les faisait parfois engager dans des familles plus riches pour accomplir divers travaux. Ce fut le cas pour Barthélemy, huit ans, et Catherine, onze ans, frère et sœur d'Antoine Vallière, qui furent engagés comme domestiques à Longueuil en 1747 à la suite du décès de leur père<sup>204</sup>. Antoine lui-même s'engagea comme voyageur dès l'âge de dix-sept ans. Il se rendit au poste de la rivière Saint-Joseph en 1752, puis dans le pays des Illinois en 1756, et il décéda à Ste-Geneviève en 1775<sup>205</sup>. Les sources examinées n'ont pas reflété une situation similaire, où des enfants devaient travailler pour survivre à Ste-Geneviève ou en Louisiane, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y en avait pas.

Par contre, même lorsqu'ils n'étaient pas obligés de travailler pour gagner leur vie, la situation des enfants mineurs était parfois pénible. Les tuteurs ne s'occupaient pas du bien-être de leurs pupilles aussi bien qu'ils auraient pu. Par exemple, Thérèse Louvière Damour perdit ses parents au cours des années 1760 et son oncle Michel Delouvière devint son tuteur. Il l'envoya dans un couvent de la Nouvelle-Orléans durant la seconde moitié des années 1760, où elle fut « mise aux orphelines » parce qu'il ne fit « aucun

---

<sup>203</sup> Ste. Genevieve archives, Estate Papers, bobine 9, dossier 128, « Inventaire des biens de la communauté de defunt Mr Louïs Boucher et de Dlle Marie Louïse Lalande du 20 xbre 1781 ».

<sup>204</sup> H. Lafortune et R. Normand, *Parchemin : base de données notariales, 1635-1784* [cédérom], Engagement en qualité de domestique passé chez le notaire A. Foucher à Montréal, 1747-10-09.

<sup>205</sup> Société historique de Saint-Boniface, *Base de données des engagements des Voyageurs*, [en ligne], [http://shsb.mb.ca/engagements\\_voyageurs](http://shsb.mb.ca/engagements_voyageurs), contrat d'Antoine Vallière de 1752-12-07 et de 1756-04-21.

envoy quelconque pour son entretien, et pension »<sup>206</sup>. En 1772, François Leclerc fut engagé pour défendre le droit de Thérèse Louvière Damour d'obtenir une part de l'héritage de son oncle, décédé en 1771. Dans une des lettres qu'il envoya de Ste-Geneviève à la Nouvelle-Orléans, Leclerc commenta que « les droits des mineurs qui sont partout ailleurs si sacrés courent icy les memes risques que tous les autres biens des particuliers sur lesquels il ny a aucun fond a faire »<sup>207</sup>.

D'autre part, les orphelins devaient s'habituer à vivre dans un environnement instable. En effet, les cinq enfants de Jacques Lacourse virent se succéder au moins trois tuteurs pour s'occuper d'eux et de leurs biens au cours de leur minorité. Il y eut d'abord Louis Alexandre Thivierge jusqu'en 1771. Il présenta alors une requête pour être remplacé parce qu'il était « sur lage et sujet aux infirmité ne pouvant plus vacquer aux interests desdits mineurs [...] n'ayant aucune residence fixe n'y dequoy repondre aux evenemens qui pourrait survenir dans laditte charge et désirant que le bien des dits mineurs soit a labry de toute peste »<sup>208</sup>. Ce fut Henri Carpentier qui prit la relève de 1771 à 1773, mais en octobre 1773 il demanda à son tour l'élection d'un nouveau tuteur, car il « se voit obligé de dessendre a la N.lle Orleans pour y vacquer a ses affaires, et craignant qu'a son absence le bien des dits mineurs viendrait a souffrir »<sup>209</sup>. Louis LaSource, qui avait épousé Marie Lacourse, âgée de dix-sept ans, en juin 1773 fut alors élu comme tuteur des frères et sœurs de son épouse.

---

<sup>206</sup> *Ibid.*, Estate Papers, bobine 11, dossier 162, Damour Delouvière, Certificat de Deville Degoutier, 1772-03-13.

<sup>207</sup> *Ibid.*, « Copie de la lettre de Leclerc à Duverger St Luc, du 30 x<sup>bre</sup> 1773 ».

<sup>208</sup> *Ibid.*, bobine 13, dossier 205, Jacques Lacourse, « Requete du Sieur Tivierge du 13 fevrier 1771 pour la demission de tutelle ».

<sup>209</sup> *Ibid.*, « Election dun tuteur et subrogé tuteur aux mineurs Lacourse a la requête du Mr Carpentier du 11 8<sup>bre</sup> 1773 ».

## 2.7. La famille élargie : des frères et des cousins

Bien qu'une grande partie des voyageurs de Ste-Geneviève aient été originaires de la vallée du Saint-Laurent, certains d'entre eux pouvaient tout de même compter sur un réseau familial étendu dans leur région d'accueil grâce à la migration en chaîne. De fait, il y avait parfois un certain effet d'entraînement dans les mouvements de migration. Lorsqu'un membre d'une famille migrait et s'installait dans une nouvelle région, il arrivait que d'autres membres de cette même famille, des frères, des cousins ou des oncles, suivent peu après et recréent en partie un réseau de solidarité familiale.<sup>210</sup>

Ainsi, il a été possible d'identifier deux familles liées au commerce des fourrures, qui comprenaient respectivement trois et quatre frères qui ont tous migré de la vallée du Saint-Laurent vers la Louisiane, et dont plusieurs sont passés par Ste-Geneviève ou s'y sont établis. Tout d'abord, Louis, Paul et Nicolas Tirard dit St-Jean étaient les fils de Maurice Tirard dit St-Jean et Marie-Josèphe Garigau Marceau. Ils sont tous nés à Montréal en 1731, 1735 et 1737. Deux d'entre eux, Louis et Nicolas, ont signé des contrats de voyageur, l'un à destination du poste des Illinois en 1751 et l'autre à destination de Détroit en 1760. Paul, pour sa part, se définissait comme voyageur lorsqu'il fut inscrit sur la liste de milice de Ste-Geneviève en 1779.

Les sources examinées ne laissent entrevoir aucune interaction entre les frères à Ste-Geneviève, mais Louis y résida durant plusieurs années jusqu'à sa mort en novembre 1773. Il avait épousé Marie-Josephte Deguire à Kaskaskia en 1759 et leur fille aînée, Marie-Françoise, fut baptisée à Ste-Geneviève en 1764, ainsi que leurs quatre autres enfants. Nicolas était en couple avec une Autochtone non convertie à la religion catholique, mais il fit baptiser son fils à Ste-Geneviève en juillet 1783, qui était né six

---

<sup>210</sup> G. Havard et C. Vidal, *op. cit.*, p. 210.

ans plus tôt sur la rivière Ouabache. Ils prénommèrent l'enfant Louis et la nièce de Nicolas, Thérèse Tirard dit St-Jean, en fut la marraine. Enfin, Paul était sur la liste de milice de Ste-Geneviève en 1779 et il habitait aux Arkansas en 1790, d'où il entretenait des liens d'affaires avec Jean-Baptiste Morel, un autre voyageur de Ste-Geneviève. Des liens avec Ste-Geneviève existaient donc, sans que des relations entre les frères ne soient discernables.

En ce qui concerne les frères Huberdeau, ils se prénommaient Jean-Baptiste, Toussaint, Pierre et Simon, et ils étaient les fils de Jean-Baptiste Huberdeau Lafrance et de Marie Charlotte Rouleau. Nés à Montréal en 1723, 1727 et 1731, sauf Simon dont le lieu et l'année de naissance sont inconnus, ils avaient tous migré vers le pays des Illinois, où ils restèrent en contact et d'où ils maintinrent une relation avec les membres de leur famille demeurés à Montréal.

Par exemple, Toussaint habitait à Fort de Chartres, mais il se trouvait à Ste-Geneviève en 1764 pour servir de parrain au baptême de sa nièce Jeanne, fille de Simon. Simon et Pierre habitaient à Ste-Geneviève, tandis que Jean-Baptiste habitait à Kaskaskia, lorsque Pierre décéda en 1770. Simon et Jean-Baptiste s'opposèrent alors à ce que la veuve de leur frère ne vende la propriété qui revenait à leur nièce Marie Sylvie<sup>211</sup>. Jean-Baptiste, le seul parmi ses frères à avoir signé un contrat en tant que voyageur<sup>212</sup>, travaillait parfois en collaboration avec son frère Simon, qui était commerçant. Cela provoqua quelques conflits qui les conduisirent jusque devant le lieutenant particulier du juge en 1771. Jean-Baptiste réclamait alors de Simon

---

<sup>211</sup> Ste. Genevieve archives, Estate Papers, bobine 13, dossier 192, Pierre Hubardeau.

<sup>212</sup> Société historique de Saint-Boniface, *Base de données des engagements des Voyageurs*, [en ligne], [http://shsb.mb.ca/engagements\\_voyageurs](http://shsb.mb.ca/engagements_voyageurs), contrat de Jean-Baptiste Hubardeau, 1742-06-22.

« plusieurs billets et comptes par lequel ledit suppliant desirerait regler Ses comptes definitifs »<sup>213</sup>. Les tensions s'estompèrent, car, dix ans plus tard, lors du décès de Jean-Baptiste, il semble qu'il habitait chez Simon depuis quelque temps<sup>214</sup>.

Parallèlement, les Huberdeau ont continué d'entretenir des liens forts avec leur famille de la vallée du Saint-Laurent. Ainsi, lors des décès de Toussaint et de Jean-Baptiste, François Huberdeau, habitant de Montréal, muni d'une procuration au nom de sa sœur Charlotte, résidante de l'Île-Dupas, fit le voyage jusqu'à Ste-Geneviève, pour participer au partage des successions.

Par ailleurs, d'autres liens de parenté ont été décelés entre les voyageurs originaires de la vallée du Saint-Laurent et d'autres personnes résidant à Ste-Geneviève qui provenaient aussi de la vallée du Saint-Laurent ou qui étaient nés en Louisiane. Neuf des voyageurs avaient des cousins à Ste-Geneviève, comme le démontre le tableau de l'annexe H. En outre, l'appellation cousin germain est utilisée dans les cas de quatre voyageurs (Louis Boucher, Louis Caron, Joseph Courtois fils, et Joseph Courtois père), ce qui laisse supposer que le lien de parenté éloignée était reconnu tant par la population en général que par le clergé, et qu'il avait son importance.

Au surplus, l'arrivée du neveu, de la nièce et des cousins de François Vallé père, est un parfait exemple de la migration en chaîne. En effet, Charles fils, et Marie-Louise Vallé, enfants du frère de François Vallé, ainsi que Pierre et Étienne Parent, tous nés à Beauport dans la région de Québec, arrivèrent à Ste-Geneviève vers 1772. Ils y avaient été encouragés par leur oncle, dont la situation dans l'établissement était plus

---

<sup>213</sup> Ste. Genevieve archives, Litigations, bobine 21, dossier 331, « Requête de JBte Hubardau contre son frere du 27 9bre 1771 ».

<sup>214</sup> *Ibid.*, Estate Papers, bobine 13, dossier 192, Jean Baptiste Hubardeau, Inventaire et description exacte, 1781-11-07.

qu'avantageuse.<sup>215</sup> Quatre ans plus tard, Marie-Louise épousait François Leclerc, commis de François Vallé. Puis, en 1780, Charles épousa Élisabeth Couturier et en 1785, Étienne Parent épousa Élisabeth Bolduc. La plupart réussirent donc à se construire une vie dans leur terre d'accueil.

## 2.8. Une société esclavagiste et des voyageurs propriétaires d'esclaves

Durant la période coloniale, les esclaves représentaient 40 % de la population de Ste-Geneviève. Parmi la population esclave, les Noirs étaient les plus nombreux, suivis des mulâtres, puis des Autochtones. Les mulâtres étaient probablement plus nombreux que ne le laissent entrevoir les sources, où ils ne sont pas systématiquement identifiés, ce qui rend difficile l'estimation de leur nombre.

**Tableau 2 : Nombre d'esclaves des voyageurs<sup>216</sup>**

| Voyageur             | Nb d'esclaves |
|----------------------|---------------|
| Carpentier, Henri    | 7 à 20        |
| Caron, Louis         | 9             |
| Diel, Antoine        | 7 à 12        |
| Lacourse, Jacques    | 14 à 17       |
| Morel, Jean-Baptiste | 5             |
| Parent, Étienne      | 4             |
| Vallé, François      | 100, environ  |

<sup>215</sup> C. J. Ekberg, *François Vallé and his World*, p. 111.

<sup>216</sup> Le nombre d'esclaves par voyageur diffère selon les sources, notamment parce que ce nombre fluctuait selon l'achat, la vente, la naissance et la mort des esclaves. Henri Carpentier en avait donc sept selon son inventaire après décès, quatorze si l'on compte ceux nommés dans les registres paroissiaux et, en 1766, il en aurait eu vingt selon Ekberg (C. J. Ekberg, *François Vallé and his World*, p. 174); Antoine Diel possédait sept esclaves dans son inventaire après décès et douze d'après les registres paroissiaux; l'inventaire après décès de Jacques Lacourse compte quatorze esclaves, et dix-sept lui appartiennent selon les registres paroissiaux. Le nombre d'esclaves pour François Vallé provient de C. J. Ekberg, *François Vallé and his World*, p. 162.

Carl J. Ekberg estime qu'environ 40 % des ménages possédaient au moins un esclave<sup>217</sup>. Ce pourcentage est beaucoup moins élevé chez les voyageurs qui sont étudiés ici. De fait, pour les 25 voyageurs dont les inventaires après décès sont disponibles, il y en a quatre qui détenaient des esclaves, ce qui représente 16 % des voyageurs. De plus, en examinant les registres paroissiaux, il a été découvert que trois autres voyageurs étaient propriétaires d'esclaves, ce qui fait que parmi les 55 voyageurs identifiés à Ste-Geneviève, sept seulement avaient un ou des esclaves : Henri Carpentier, Louis Caron, Antoine Diel, Jacques Lacourse, Jean-Baptiste Morel, Étienne Parent et François Vallé, ce qui représente une proportion de 13 %.

Il y a peu d'indications sur la façon dont les esclaves étaient traités à Ste-Geneviève. Certains esclaves résidaient dans la maison de leur propriétaire et d'autres avaient une « résidence » séparée, comme en témoignent les cabanes à esclaves qui se trouvaient parfois sur les terres décrites dans les inventaires après décès. C'était notamment le cas pour les esclaves de Jacques Lacourse<sup>218</sup>. Des esclaves formaient parfois des couples qui duraient longtemps et certains propriétaires encourageaient des couples à se marier. Le seul parmi les voyageurs qui avait des esclaves mariés était François Vallé. Le fait de n'être pas mariés n'empêchait pas les naissances de se produire. Plusieurs baptêmes d'esclaves sont donc consignés dans les registres. Les parrain et marraine des enfants esclaves étaient parfois eux-mêmes esclaves, ou bien les propriétaires et leurs enfants jouaient ce rôle. Il y eut également douze voyageurs qui parrainèrent au total 24 esclaves, dont Joseph Moransy qui parraina trois enfants, tous des esclaves.

---

<sup>217</sup> *Ibid.*, p. 162; *Id.*, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 210.

<sup>218</sup> Ste. Genevieve archives, Estate Papers, bobine 13, dossier 205, Jacques Lacourse, « Articles compris dans la ferme des mineurs Lacourse ».

## **2.9. L'implication des voyageurs dans la communauté**

Le niveau d'implication des voyageurs dans la communauté de Ste-Geneviève variait beaucoup d'un individu à l'autre, selon son occupation principale et son statut social. Les voyageurs qui avaient un mode de vie sédentaire, qui pourraient plus justement être qualifiés d'anciens voyageurs ou de voyageurs à temps partiel, étaient plus aptes à être actifs et présents dans la collectivité. Cela n'est cependant pas une règle absolue, et certains de ces voyageurs sédentarisés sont rarement mentionnés dans les documents, à l'image des voyageurs qui continuaient à mener une vie nomade.

Divers facteurs peuvent expliquer que des individus apparaissaient dans les sources pour en disparaître rapidement. Certains des voyageurs identifiés à Ste-Geneviève sont décédés au début de la période étudiée, comme Joseph Choquet (v. 1759) et Jacques Lacourse (v. 1765). Il est donc difficile de connaître leur niveau d'implication dans leur communauté. D'autres résidaient dans une des communautés satellites de Ste-Geneviève, comme Charles Aimé père, qui vivait à la Nouvelle-Bourbon. Bien que ces voyageurs n'aient été qu'à une courte distance de l'établissement principal, cela peut expliquer qu'ils ne se soient pas trouvés souvent dans le feu de l'action.

Dans le cas présent, la participation des voyageurs à la vie sociale de Ste-Geneviève a été mesurée à l'aide de deux critères qui ne sont pas exclusifs : la participation aux rites religieux, c'est-à-dire le nombre de fois où un voyageur a été parrain et le nombre de fois où il a assisté à des mariages, et la participation au système administratif ou judiciaire de la communauté, c'est-à-dire le nombre de fois où un

voyageur a servi comme témoin d'assistance, comme arbitre, comme estimateur ou qu'il a assisté à un conseil de tutelle.

L'implication des voyageurs dans les rites religieux, tels que le baptême et le mariage, est une indication de leur contribution à la communauté. Il était nécessaire de conférer le sacrement du baptême le plus tôt possible pour assurer le salut de l'âme et éviter que l'enfant n'erre éternellement dans les limbes s'il décédait. À cause des absences répétées des prêtres et des missionnaires qui devaient servir plusieurs paroisses et établissements à la fois, n'importe quel paroissien pouvait baptiser un enfant en danger de mort.<sup>219</sup> Parmi les 1 523 personnes dont le baptême a été inscrit au registre de Ste-Geneviève de mai 1764 à décembre 1803, il y en a 199 qui ont préalablement été ondoyées. Il y a également 28 enfants et deux adultes qui ont été ondoyés et qui sont décédés sans jamais avoir été baptisés. De ces 229 ondoiements, treize ont été faits sur un enfant de voyageur.

Les registres de baptême ne révèlent que rarement l'identité de la personne qui a administré l'ondoiement. Le chantre de la paroisse s'en chargea à 22 reprises, tandis que le bedeau le fit à neuf reprises. De plus, neuf enfants furent ondoyés par l'une ou l'autre des sages-femmes de Ste-Geneviève et, à au moins une occasion, ce fut le propriétaire du bébé esclave qui s'en chargea. Le seul voyageur nommé dans les registres paroissiaux comme ayant ondoyé une personne à Ste-Geneviève est François Lebeau père, en 1768<sup>220</sup>. Il ondoya Louis, fils de Richard Hyp et d'Elizabeth Froch, tous deux Anglais qui résidaient à Ste-Geneviève depuis quelques mois. Né le 16 juillet, Louis fut

---

<sup>219</sup> Jacinthe Ruel, « Les exigences du salut : balises du discours de l'église sur la famille en Nouvelle-France (1660-1760) » dans Jacques Mathieu, Alain Laberge et Louis Michel, *Espaces temps familiaux au Canada aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Sainte-Foy, CIEQ, 1995, p. 18-19.

<sup>220</sup> Ste. Genevieve Parish records, bobine 1, volume 1, p. 30.

ondoyé le même jour par Lebeau, puis dûment baptisé le 7 août 1768 par le curé Sébastien-Louis Meurin.

Par ailleurs, servir de parrain ou de marraine lors d'un baptême reflétait une certaine popularité et une appréciation de la personne, de même qu'une reconnaissance de sa moralité et de son statut social. D'après les sources consultées, 30 voyageurs n'ont jamais été parrains à Ste-Geneviève ou dans le pays des Illinois durant la période étudiée, tandis que 24 voyageurs l'ont été à au moins une reprise. Parmi ces derniers, quatre l'ont été à plus de dix reprises. Il s'agit de François Vallé (douze fois), de Jean-Baptiste Morel (treize fois), d'Henri Carpentier (quatorze fois) et d'Étienne Parent (quinze fois).

Il a été impossible de déterminer si le voyageur qui n'est connu que par son nom de famille, Lafleur, a déjà été parrain. De fait, au moins trois Lafleur résidaient à Ste-Geneviève durant la période coloniale : François Lalumandière dit Lafleur, Louis Lafleur et Joseph Berodeau dit Lafleur. Le prêtre ne se réfère à aucun d'eux en utilisant uniquement le patronyme Lafleur. En ce qui concerne Charles Vallé, il est difficile de déterminer le nombre de fois où il a servi de parrain, car il portait le même nom qu'un des fils de François Vallé. Ce fils de François Vallé n'a jamais pratiqué l'occupation de voyageur, alors que l'autre Charles Vallé, qui était en fait le neveu de François Vallé, était inscrit comme voyageur sur la liste de milice de 1779. Comme les prêtres de Ste-Geneviève n'établissaient aucune distinction entre les deux cousins dans leurs registres, il est pratiquement impossible d'identifier lequel des deux était parrain des 27 enfants ayant été parrainés par un Charles Vallé.

En outre, la présence aux mariages pouvait être un autre indicateur de l'étendue du réseau social ou familial et de la participation à la vie communautaire. Les mariages

étaient des occasions de faire la fête et les mariés invitaient famille et amis à se joindre à eux pour les célébrations. Les prêtres inscrivait souvent dans les registres les noms des personnes présentes au mariage et il a été possible d'y retrouver des voyageurs.

Ainsi, 28 voyageurs, soit la moitié des hommes étudiés ici, n'ont jamais assisté à un mariage à Ste-Geneviève durant la période étudiée, tandis que 27 voyageurs ont été présents à au moins un mariage<sup>221</sup>. Parmi ceux qui ont assisté à au moins une cérémonie, il y en a six pour qui il n'y en eut qu'une seule. Les voyageurs qui allèrent au plus grand nombre de mariages sont François Vallé qui se rendit à treize cérémonies, Étienne Parent qui fut présent à dix-neuf mariages et Henri Carpentier qui a assisté à 21 mariages.

Pour ce qui est de Charles Vallé, neveu de François Vallé, il est certain qu'il a assisté à au moins quatre mariages. En effet, pour un des mariages, célébré en 1780, les deux Charles Vallé étaient invités en tant que cousins du marié Pierre Marcou, originaire de Beauport dans la vallée du Saint-Laurent. Puis, le fils de François Vallé est décédé en 1796<sup>222</sup>, ce qui mène à conclure que le Charles Vallé qui a assisté aux trois mariages célébrés après 1796 est le voyageur.

D'autre part, les voyageurs pouvaient contribuer à leur communauté en participant aux systèmes administratif et judiciaire. Néanmoins, aspirer à des postes aussi prestigieux que ceux occupés par François Vallé, capitaine de milice et lieutenant particulier du juge, et Henri Carpentier, lieutenant de milice, n'était pas donné à tous. L'atteinte de ces fonctions prestigieuses par deux anciens voyageurs témoigne de leur accession à un statut social privilégié, une situation rare parmi leurs collègues. Par

---

<sup>221</sup> Comme aucun Lafleur n'a assisté à un mariage à Ste-Geneviève, il a été possible de classer le voyageur Lafleur avec les 28 voyageurs qui n'ont assisté à aucun mariage.

<sup>222</sup> C. J. Ekberg, *François Vallé and his World*, p. 133.

conséquent, la plupart des voyageurs jouaient plutôt un rôle secondaire ou mineur, tel que celui de témoin d'assistance, d'arbitre, d'estimateur ou de membre d'un conseil de tutelle.

Les résultats qui suivent ont été obtenus à partir des 25 inventaires après décès de voyageur, des treize dossiers « Litigations » et des deux dossiers « Miscellaneous » examinés, ce qui ne représente qu'un petit échantillon des documents contenus dans les archives. Tout de même, cela permet d'avoir un aperçu du niveau d'activité de certains des voyageurs dans leur communauté, de distinguer ceux qui y étaient très actifs et de savoir qu'au moins sept voyageurs ont, à un moment ou un autre, joué un rôle dans le système administratif ou judiciaire de Ste-Geneviève.

La rédaction de documents officiels et l'accomplissement de certaines tâches administratives et judiciaires requéraient la présence de témoins. Seulement trois voyageurs ont servi de témoin d'assistance à Ste-Geneviève. Il s'agit de Joseph Moransy, témoin d'assistance dans six dossiers datant de 1766 à 1779; Étienne Parent, également témoin d'assistance dans six dossiers, quatre fois en 1781 et deux fois en 1790; Henri Carpentier, témoin à trois reprises, en 1770, 1771 et 1776. Jouer le rôle de témoin d'assistance pouvait être avantageux, car cela incluait une rémunération qui s'élevait à 5 livres en juillet 1776<sup>223</sup>. Être capable de signer son nom semble avoir été la seule compétence nécessaire pour remplir cette fonction.

Par ailleurs, celui qui était choisi pour agir comme arbitre ou médiateur dans le règlement d'un litige était probablement considéré comme juste et honnête. Les arbitres étaient nommés par les deux parties, par ordre du lieutenant particulier du juge : « Nous

---

<sup>223</sup> Ste. Genevieve archives, Estate Papers, bobine 18, dossier 290, Antoine Vallière, reçu de Moransy, le 24 juillet 1776.

renvoyons les parties par devant les arbitres que chacun deux nommera un que nous nommerons d'office en cas de refus par les dites parties »<sup>224</sup>.

Il n'y a que deux dossiers d'arbitrages qui se sont retrouvés parmi les documents examinés ici et Henri Carpentier, un ancien voyageur, a servi d'arbitre dans ces deux cas, en compagnie de Jean-Baptiste Pratte et de François Lalumandière. En 1766, les arbitres durent décider si la grange qui appartenait aux mineurs Choquet et qui tombait en ruine, devait être réparée par le locataire ou les propriétaires. Ce fut après « visite et mure examen de la ditte grange », qu'ils conclurent que « la ditte grange tombe en ruine par pouriture des bois y employés et par les evenements davent quen consequence ils estiment que les reparations de la ditte grange sont pour le compte des dits mineurs et non réputées locataires »<sup>225</sup>.

Puis, en 1771, les arbitres se prononcèrent sur le versement d'une part d'héritage de Michel Damour Louvière à sa nièce Thérèse, qui était sa pupille depuis la mort de ses parents. Les arbitres condamnèrent alors Antoine Louvière, cousin de Thérèse, à « payer au porteur de procuration de la dame therese Louviere en peleterie castor et peau de chevreuil [...] la somme de deux mil neuf cent vingt neuf livres deux sols six deniers pour capital de la part et portion quil est echû a la ditte mineure »<sup>226</sup>.

En outre, un inventaire après décès incluait généralement l'estimation de la valeur des biens du défunt. Cette estimation était effectuée par au moins deux estimateurs qui se trouvaient sur place lors de l'élaboration du document. Les « estimateur nommés qui

---

<sup>224</sup> *Ibid.*, bobine 14, dossier 230, Michel Damour Louviere, « Sentence arbitrale contre le Sieur Leclerc procureur du Sr. St Luc Duverger et quittance au Sieur Louviere du 23 mars 1773 ».

<sup>225</sup> *Ibid.*, bobine 10, dossier 146, Choquet, Sentence arbitrale, 1774-06-26.

<sup>226</sup> *Ibid.*, bobine 14, dossier 230, Michel Damour Louviere, « Sentence arbitrale contre le Sieur Leclerc procureur du Sr. St Luc Duverger et quittance au Sieur Louviere du 23 mars 1773 ».

ont promi de tout prisé et estimé en leur ame et consiance eu egard au temps »<sup>227</sup> devaient connaître la valeur marchande des biens qui leur étaient présentés et tenir compte de leur usure. Dans les 25 inventaires examinés, trois voyageurs ont joué le rôle d'estimateur : Jean Jaulin dit LaRochelle, qui fut estimateur à trois reprises en novembre et décembre 1781, pour les inventaires de Jean-Baptiste Huberdeau, de Joseph Clément dit Germain et de Jean Ivon dit Versailles; Marc Constant, estimateur une seule fois pour l'inventaire de Pierre Blot dit Lagrange en 1790; Henri Carpentier, aussi estimateur à une reprise pour l'inventaire de Louis Tirard dit St-Jean en 1776.

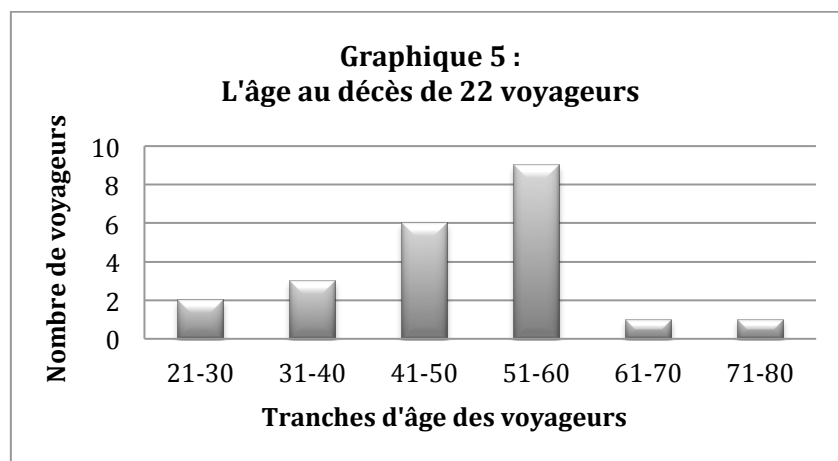
Au surplus, les sources examinées révèlent que six voyageurs ont assisté à au moins un conseil de tutelle pour participer à la nomination d'un tuteur. Ainsi, Henri Carpentier était présent en 1771, 1773 et 1774 pour les conseils de tutelle des mineurs Lacourse et en 1776 pour les mineurs Tirard. Ensuite, Antoine Diel et Joseph Moransy assistèrent au conseil de tutelle des mineurs Lacourse en 1773, tandis que Marc Constant alla à celui des mineurs Blot en 1790 et qu'Étienne Parent participa à celui de François Aubuchon en 1790, nommé seul héritier de Jean-Baptiste Morel, son oncle par alliance. Enfin, Charles Aimé fils (27 ans) fut présent au conseil tenu en 1797 pour nommer le tuteur de son frère Joseph (dix-huit ans) et de sa sœur Pélagie (treize ans). Leur beau-frère, Joseph Perez, époux de Marie Aimé, fut alors élu comme tuteur des mineurs. En outre, deux voyageurs devinrent tuteurs au cours de la période étudiée : Henri Carpentier fut le tuteur des enfants Lacourse de 1771 à 1773 et Jean-Baptiste Morel fut le tuteur de Marie LaSource, la fille que son épouse Élisabeth Aubuchon avait eue avec son premier mari (Dominique LaSource).

---

<sup>227</sup> *Ibid.*, bobine 8, dossier 123, Pierre Blot, « Election de tuteurs, inventaire et vente d'effets au profit des mineurs de Blot du 30 janvier 1790 ».

## 2.10. La fin de vie et la mort

À Ste-Geneviève, la mort de parents et d'amis était une épreuve que chacun devait surmonter à plusieurs reprises au cours de sa vie. Durant la période coloniale, la mortalité était généralement moins élevée en Amérique qu'en France, grâce à de meilleures conditions de vie. Cependant, le climat chaud de la Haute-Louisiane favorisait le développement de maladies et d'épidémies comme la malaria et la fièvre jaune, ce qui faisait que la mortalité était tout de même élevée.<sup>228</sup> Le taux de mortalité annuel pour Ste-Geneviève était de 25 à 30 pour 1 000 habitants, similaire à celui de l'Amérique du Nord britannique, qui était de 25 à 28 pour 1 000 habitants des années 1760 à 1800<sup>229</sup>. C'est grâce à un taux de natalité élevé que la population de Ste-Geneviève arrivait tout de même à enregistrer une croissance<sup>230</sup>.



Il a été possible de calculer ou d'estimer l'âge atteint par 22 voyageurs avant leur décès. Les deux plus jeunes, Pierre Bertrand dit Beaulieu et Charles Aimé fils, étaient

<sup>228</sup> G. Havard et C. Vidal, *op. cit.*, p. 235-237; C. J. Ekberg, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 268.

<sup>229</sup> Wayne W. McVey et Warren E. Kalbach, *Canadian Population*, Scarborough (Ontario), Nelson Canada, 1995, p. 36.

<sup>230</sup> C. J. Ekberg, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 246, 268.

âgés de 29 ans à leur mort, et le plus âgé, Charles Aimé père, avait 79 ans. Comme le graphique 5 le démontre, la majorité des voyageurs mouraient avant d'avoir atteint l'âge de 60 ans. En moyenne, les voyageurs mourraient à 50,6 ans, ce qui est tout de même respectable, car l'espérance de vie chez les hommes était de 47 ans à l'époque coloniale. Il était de 40 ans pour les femmes, une différence marquée, notamment à cause des dangers liés aux accouchements.<sup>231</sup>

La cause de la mort était rarement indiquée dans les registres paroissiaux et les inventaires après décès. Néanmoins, ce qui a provoqué le décès est clair pour quelques-uns des voyageurs, et il existe des indices pouvant renseigner sur les circonstances entourant le décès pour plusieurs d'entre eux. Charles Aimé fils, est mort « subitement »<sup>232</sup> « a la suite d'une maladie »<sup>233</sup>, mais la nature de cette maladie n'est pas précisée. Pour leur part, Antoine Vallière et Antoine Lafontaine ont tous deux été foudroyés, respectivement en 1775 et 1782. Vallière était seul à Kaskaskia lorsqu'il « fut trouvé mort, sans blessures, au pied d'un gros arbre [...] à la suite d'un gros orage »<sup>234</sup>. Antoine Lafontaine, lui, revenait d'une expédition de chasse avec Michel Pelletier dit Antaÿa quand

vers la fin du jour ils auraient été surpris dun ouragan qui les a obligés de mettre a terre et [...] se mettre a couvert sous une petite cabanne faite a la hâte ou [...] il a party un coup de tonnêre qui a tombé sur ladite cabanne là écrasée et [...] revenu de son evanouissement [...] a reconnu le dit Antoine Lafontaine tué par le dit coup de tonnerre acoté de lui [...]<sup>235</sup>.

---

<sup>231</sup> *Ibid.*, p. 246.

<sup>232</sup> Ste. Genevieve Parish records, bobine 2, volume 6, p. 42.

<sup>233</sup> Ste. Genevieve archives, Estate Papers, bobine 8, dossier 108, Charles Aimé, Jr., Inventaire après décès, 1799-02-14.

<sup>234</sup> M. Faribault-Beauregard, *op. cit.*, vol. 2, p. 198.

<sup>235</sup> Ste. Genevieve archives, Estate Papers, bobine 14, dossier 214, Antoine Lafontaine, « Déclarations prise au sujet de la mort de defunt Antoine Lafontaine et vente de ses effets du 6 aoust 1782 ».

Jean-François Labûche aussi se trouvait à la chasse lorsqu'il mourut, sauf que ce fut une attaque par des Autochtones qui causa son décès en 1788. Selon le récit qu'en fait Carl J. Ekberg, Labûche se trouvait dans les bois avec son fils aîné quand il remarqua des signes d'une présence autochtone. Il retourna au campement où il avait laissé son fils cadet, en laissant l'aîné derrière. Lorsque ce dernier entendit des coups de feu provenant du campement, il s'y précipita et y trouva son père mort.<sup>236</sup>

Par ailleurs, les sources mentionnent certains éléments pouvant aider à connaître les circonstances dans lesquelles la mort est survenue. De fait, il est stipulé dans douze inventaires après décès de voyageurs que la mort s'est produite au domicile du voyageur. Aussi, trois inventaires précisent à quel moment de la journée le voyageur est décédé : Charles Aimé fils, mourut « a 9 heures du matin », le décès de Jean-Baptiste Morel se produisit « ce jour a midi » et Jean Ivon dit Versailles décéda « le jour dhier a soleil couchant »<sup>237</sup>. Enfin, il est précisé dans les registres paroissiaux que six voyageurs sont décédés « muni de tous les sacremens institués pour les moribunds »<sup>238</sup>.

## 2.11. Conclusion

En définitive, il a été possible de tracer un bon portrait d'ensemble de la vie sociale des voyageurs parce que des informations étaient disponibles pour la majorité d'entre eux. Il n'y en a que neuf pour lesquels très peu de renseignements ont été trouvés

---

<sup>236</sup> C. J. Ekberg, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 96.

<sup>237</sup> Ste. Genevieve archives, Estate Papers, bobine 8, dossier 108, « Le jour et l'heure du décès de Charles Aimé »; *Ibid.*, bobine 15, dossier 243, Apposition des scellés sur les biens de Jean-Baptiste Morel, 1790-0418; *Ibid.*, bobine 13, dossier 193, « Inventaire des biens de la succession de defunt Sieur Jean Ivon dit Versaille du 13 Xbre 1781 ».

<sup>238</sup> Ste. Genevieve Parish records, bobine 2, volume 6, p. 24.

ou dont seulement le nom est connu. La vie sociale des voyageurs de Ste-Geneviève était donc diversifiée, chargée pour certains et plutôt calme pour d'autres.

La plupart des voyageurs ont choisi d'avoir une vie de couple et de fonder une famille qui leur permettrait de poser des racines. Les nouveaux arrivants, qui étaient surtout originaires de la vallée du Saint-Laurent, ont réussi à tisser des liens dans leur société d'accueil en épousant des femmes originaires des Illinois, ce qui leur a permis de s'insérer dans de nouvelles familles. En même temps, les comportements plus originaux, comme former des unions avec des femmes autochtones, vivre en concubinage ou avoir des enfants illégitimes, n'étaient pas proscrits et condamnés sévèrement, mais plutôt des situations avec lesquelles il fallait composer.

Ces voyageurs ont conservé les us et coutumes de leur société d'origine, tout en sachant s'adapter à de nouvelles conditions, comme la présence très répandue de l'esclavage. Dès qu'ils en ont eu les moyens, certains voyageurs ou anciens voyageurs se sont procurés des esclaves, et en acceptant de parrainer des enfants esclaves, ceux qui ne pouvaient en posséder posaient tout de même leur sceau d'approbation sur l'institution.

Pour François Vallé, comme pour d'autres voyageurs, le fait d'avoir pratiqué cette occupation n'empêcha pas d'atteindre un statut social élevé. Il franchit une à une les étapes qui le mèneraient au pouvoir et à la prospérité, et lui permettraient d'y hisser son entourage. Henri Carpentier, dont les deux filles ont épousé deux fils de François Vallé, a su s'allier à la bonne famille pour assurer sa réussite. Très en demande en tant que parrain et pour assister à des mariages, Carpentier fut également élu tuteur et nommé comme arbitre, ce qui montre la valeur qui lui était attribuée dans la communauté. Dans le cas d'Étienne Parent, qui était également très populaire comme parrain et comme invité aux mariages, il faut croire que son lien de parenté avec François Vallé a

certainement joué à son avantage et a contribué à sa popularité. Sans cela, il n'aurait probablement pas été témoin d'assistance aussi souvent. Par conséquent, la présence et l'implication dans la société n'était pas nécessairement liée à la volonté des personnes de participer, mais dépendait des contacts de chacun.

### CHAPITRE 3 : LE DESTIN ÉCONOMIQUE DES VOYAGEURS

L'économie de la Haute-Louisiane et de Ste-Geneviève reposait en grande partie sur l'agriculture et le commerce. Chaque année, la culture des champs n'accaparait les habitants que durant quelques semaines : pour les semences au printemps et pour les récoltes à l'automne. Les grains produits étaient transformés, puis consommés sur place ou exportés vers le sud de la colonie. Le reste du temps était consacré à d'autres activités commerciales et artisanales. À cause de l'éloignement, l'obtention de biens manufacturés était difficile. Les gens devaient donc produire eux-mêmes ce dont ils avaient besoin, ou bien s'en remettre aux marchands qui s'approvisionnaient à la Nouvelle-Orléans ou chez les Britanniques.

Les résidants de Ste-Geneviève, versatiles et débrouillards, pratiquaient donc souvent plusieurs occupations économiques à la fois ou en alternance. Les hommes ayant été voyageurs s'adonnaient à une grande variété d'activités, dont il est question dans les pages qui suivent. Certains d'entre eux avaient fait l'apprentissage d'un métier avant de s'engager comme rameurs. D'autres abandonnèrent le voyageur pour devenir des marchands qui engageaient à leur tour des hommes pour transporter ressources et marchandises. Une majorité des voyageurs étudiés furent intégrés dans l'économie agricole de Ste-Geneviève et ils devinrent des habitants.

Malgré le surnom de « Misère » attribué à Ste-Geneviève, il semble que la majorité des gens arrivaient à y faire vivre leur famille et à échapper à la pauvreté, sans pour autant pouvoir être qualifiés de riches. Parmi les voyageurs et les anciens voyageurs, quelques-uns sont devenus de riches marchands ou de riches propriétaires terriens. Ils ont réussi à accumuler un patrimoine important composé de terres, de

bâtiments, d'esclaves, d'animaux et de biens de toutes sortes. À l'opposé, quelques-uns se sont endettés et, à leur décès, n'ont pu laisser à leur famille qu'une succession insolvable.

Ce troisième chapitre porte sur les destins économiques des voyageurs qui, comme leurs destins sociaux, ont été diversifiés et complexes. Il traite d'abord des différentes activités économiques que les voyageurs exerçaient pour subvenir à leurs besoins et aux besoins de leur famille. Ensuite, il y est question des biens fonciers, des esclaves, des meubles et autres objets qu'ils possédaient ainsi que de leur endettement et de l'utilisation qu'ils faisaient du crédit.

### **3.1. Sources et méthodologie**

Une grande variété de sources primaires et secondaires a été mise à contribution pour l'élaboration de la première section de ce chapitre. L'identification des occupations des voyageurs a été faite à partir de la liste de milice (partielle) de Ste-Geneviève de 1779, des registres paroissiaux, des différents documents de la Collection des *Ste. Genevieve archives*, de la Collection *Pierre Ménard*, de la Collection des *Papers of the St. Louis fur trade*, de la *Base de données des engagements des Voyageurs*, de Parchemin, des livres de Carl J. Ekberg et de l'article de Susan C. Boyle. La consultation de ces documents était nécessaire pour arriver à trouver les autres occupations des voyageurs, car aucun document unique ne fournit cette information.

La seconde partie de ce chapitre a été élaborée essentiellement à partir d'inventaires après décès de voyageurs, contenus dans la section « Estate Papers » de la collection d'archives de Ste-Geneviève. Des 55 voyageurs identifiés à Ste-Geneviève, 25 ont un inventaire après décès. Ce sont ces voyageurs qui sont l'objet principal de

l'analyse contenue dans cette section du présent chapitre. Les inventaires permettent de connaître les biens que possédait une personne lors de son décès, ainsi que son niveau d'endettement. À Ste-Geneviève, certains des documents classés parmi les « Estate Papers » sont en fait les procès-verbaux de la vente aux enchères des biens du défunt. Ce dérivé de l'inventaire fournit également le nom des acheteurs des biens, ainsi que le véritable montant qui a été déboursé pour faire l'achat, plutôt que l'estimation de la valeur du bien en question, indiquée dans l'inventaire.

### **3.2. Des occupations changeantes**

Pour étudier le destin économique des voyageurs de Ste-Geneviève, il est nécessaire de s'intéresser aux différentes occupations qu'ils pratiquaient en parallèle au voyage à bord de canots. À la base, le groupe des voyageurs constituait une population versatile, car l'accomplissement de plusieurs tâches était exigé d'eux en route vers les postes de traite et une fois arrivés à destination<sup>239</sup>. Au cours des recherches menées ici, il a été possible de constater que les voyageurs cumulaient généralement plusieurs métiers, ou façons de gagner leur vie, probablement parce que pratiquer une seule activité économique n'était pas assez profitable. Ainsi, Susan C. Boyle affirme que « diversification was crucial to their success », car la possibilité de changements dans l'administration coloniale et le système économique causaient des incertitudes<sup>240</sup>. Il était donc plus prudent d'avoir plusieurs occupations et d'espérer qu'au moins une d'entre elles serait rentable. Pour sa part, Carl J. Ekberg écrit que « categories were of course

---

<sup>239</sup> C. Podruchny, *op. cit.*, p. 211.

<sup>240</sup> S. C. Boyle, *loc. cit.*, p. 784.

fluid, and François Vallé himself must have had trouble pinning accurate labels on many of his fellow citizens »<sup>241</sup>.

Les occupations multiples et changeantes des personnes se reflètent dans les documents. Pour chaque homme étudié ici, il n'y a que des informations sporadiques qui ont été découvertes. L'expérience s'est résumée à tenter de reconstituer la vie d'une personne à l'aide de portraits peints à plusieurs années d'intervalle. Ainsi, dans un document, un homme est désigné en tant que voyageur et dix ans plus tard, un autre document le désigne comme habitant ou marchand. Le moment où la transition s'est faite et la raison pour cette transition sont difficiles à identifier sans autre source pour en témoigner.

Les activités économiques pratiquées évoluaient rapidement. La possibilité de monter dans l'échelle sociale et de devenir riche était très bonne en Louisiane, comparativement à la mère-patrie, mais ce n'est pas tout le monde qui y parvenait.<sup>242</sup> Les gens s'efforçaient de subvenir aux besoins de leur famille en s'adaptant à leur environnement et aux circonstances.

Ceux qui se déclaraient officiellement voyageurs, habitants ou commerçants s'adonnaient tout de même à d'autres activités économiques. Il est difficile d'évaluer combien de temps les colons de Ste-Geneviève consacraient à l'une et l'autre des activités ou de connaître leur activité principale, car cela variait d'une saison à l'autre. Ainsi, les 55 voyageurs identifiés pratiquaient en moyenne 1,7 activités. Après avoir enlevé les douze voyageurs qui ne sont mentionnés qu'une fois dans les documents

---

<sup>241</sup> C. J. Ekberg, *François Vallé and his World*, p. 57.

<sup>242</sup> *Ibid.*, p. 16, 20, 57.

examinés et pour lesquels il n'y a presque pas d'informations disponibles, cette moyenne augmente légèrement à 1,8 occupations.

Toutefois, en considérant seulement les 25 voyageurs avec des inventaires après décès, qui sont ceux pour lesquels le plus d'informations sont disponibles quant à leur situation économique, il est possible de constater qu'ils pratiquaient en moyenne deux activités économiques chacun. Certains en avaient jusqu'à trois ou quatre, comme c'était le cas pour Antoine Diel, qui fut tour à tour voyageur, forgeron et habitant, et Henri Carpentier, désigné successivement en tant que tailleur, voyageur, marchand et habitant.

### **3.3. Voyageur un jour, voyageur toujours?**

Comme cela a été observé dans les chapitres précédents, le commerce des fourrures qui s'étendait de Montréal jusqu'à la Nouvelle-Orléans nécessitait une quantité importante de main-d'œuvre pour transporter les fourrures et les marchandises. Il y avait des voyageurs qui pratiquaient cette activité en Louisiane, car les cours d'eau représentaient un des moyens de transport privilégiés de la région, et cela prenait la forme motrice des rameurs pour faire avancer les diverses embarcations. Par contre, l'occupation de voyageur subit une mutation et, en Louisiane, les voyageurs n'étaient pas forcément liés au commerce des fourrures. Ils participaient souvent aux convois qui transportaient les ressources comme la farine et le plomb de la Haute-Louisiane vers la Basse-Louisiane et les biens transformés de la Basse-Louisiane vers la Haute-Louisiane<sup>243</sup>.

En outre, ceux qui étaient voyageurs avant de s'établir à Ste-Geneviève n'ont pas nécessairement continué à pratiquer cette occupation par la suite. Il est possible que

---

<sup>243</sup> *Id.*, *French Roots in the Illinois Country*, p. 226.

certaines aient choisi cette occupation de façon temporaire ou comme méthode de migration. Ainsi, près de la moitié de la population masculine de la vallée du Saint-Laurent fit au moins un voyage dans les canots pour un marchand ou une compagnie de commerce des fourrures au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>244</sup>, sans que cela ne devienne une carrière.

Il y avait des voyageurs professionnels en Nouvelle-France, qui pratiquaient cette activité des années durant et qui signaient plusieurs contrats. La plupart du temps, cela constituait tout de même une activité d'appoint, pratiquée pour augmenter ses revenus.<sup>245</sup> Parmi les 55 voyageurs identifiés à Ste-Geneviève, il n'y en a que quatre pour lesquels il a pu être confirmé qu'ils ont pratiqué cette occupation de façon durable, comme l'indique le tableau 3.

**Tableau 3 : Les voyageurs qui ont pratiqué l'occupation de façon durable**

| Voyageur                  | Première apparition | Dernière apparition         | Nb d'années en tant que voyageur |
|---------------------------|---------------------|-----------------------------|----------------------------------|
| Aimé père, Charles        | 1753; Contrat       | 1768; Registres paroissiaux | 15 ans                           |
| Buet, Alexis              | 1740; Contrat       | 1766; Registres paroissiaux | 26 ans                           |
| Gaillard, Jacques         | 1753; Contrat       | 1768; Registres paroissiaux | 15 ans                           |
| Ivon dit Versailles, Jean | 1759; Parchemin     | 1779; Liste de milice       | 20 ans                           |

Charles Aimé père, Alexis Buet et Jacques Gaillard signèrent chacun des contrats de voyageurs dans la vallée du Saint-Laurent<sup>246</sup> plus de quinze ans avant d'être à nouveau identifiés en tant que voyageurs dans les registres paroissiaux de Ste-

<sup>244</sup> T. Wien, « Familles paysannes et marché de l'engagement », 2003, p. 169, note en bas de page 7.

<sup>245</sup> *Id.*, « Carrières d'engagés du commerce des fourrures » 2005, p. 137; *Id.*, « Familles paysannes et marché de l'engagement », 2003, p. 168, 171.

<sup>246</sup> Société historique de Saint-Boniface, *Base de données des engagements des Voyageurs*, [en ligne], [http://shsb.mb.ca/engagements\\_voyageurs](http://shsb.mb.ca/engagements_voyageurs), contrats de Charles Aime, 1753-06-08, d'Alexis Buet, 1740-05-29, 1743-06-24 et 1749-05-19, de Jacques Gaillard, 1753-06-19 et de Jacques Gaillard dit Laverne, 1757-06-17.

Geneviève<sup>247</sup>. Pour sa part, Jean Ivon dit Versailles était voyageur en 1759, alors qu'il partit de Montréal pour se rendre au fort Portage du Niagara<sup>248</sup>, et il continuait à revendiquer cette occupation vingt ans plus tard à Ste-Geneviève, alors qu'il fut inscrit sur la liste de milice en tant que voyageur en 1779<sup>249</sup>.

Pour la majorité des hommes établis à Ste-Geneviève, être voyageur ne semble pas avoir été une occupation durable. Souvent une seule référence a été trouvée pour chaque individu indiquant qu'il était voyageur. Au lieu de cumuler l'occupation de voyageur avec d'autres occupations, certains ont plutôt abandonné le voyageur en effectuant une transition entre le voyage et d'autres occupations telles que l'agriculture, le commerce et la chasse.

### **3.4. Des voyageurs-habitants ou des habitants-voyageurs?**

Durant toute la période coloniale les liens entre l'agriculture et le commerce des fourrures ont été importants, car les deux activités économiques employaient la même main-d'œuvre. Dans la vallée du Saint-Laurent, les voyageurs étaient souvent issus du monde agricole et la plupart d'entre eux y retournaient après avoir parcouru les cours d'eau pendant une ou plusieurs saisons.

Cette relation entre le commerce des fourrures et l'agriculture est un thème abordé par de nombreux auteurs qui s'intéressent au pays des Illinois et à la vallée du Saint-Laurent. Ainsi, Carl J. Ekberg a constaté que les voyageurs du pays des Illinois

---

<sup>247</sup> Ste. Genevieve Parish records, bobine 1, volume 1, p. 30, 134 et 140.

<sup>248</sup> H. Lafortune et R. Normand, *Parchemin : base de données notariales, 1635-1784* [cédérom], Bail à loyer d'une maison fait chez le notaire G. Hodiesne à Montréal, 1759-06-16.

<sup>249</sup> C. J. Ekberg, *François Vallé and his World*, p. 78.

divisaient leur temps entre l'agriculture et les canots<sup>250</sup> et que la plupart des voyageurs de la vallée du Saint-Laurent devenaient des habitants à Ste-Geneviève<sup>251</sup>. Pour Cécile Vidal, les voyageurs professionnels du pays des Illinois étaient des fermiers qui voulaient un revenu supplémentaire<sup>252</sup>. De plus, à la suite de ses recherches sur Détroit, Lina Gouger a écrit qu'en « observant l'éventail des activités pratiquées par les migrants ruraux du gouvernement de Montréal, on remarque que plus de la moitié du groupe entretient des liens avec le commerce des fourrures. »<sup>253</sup>

En outre, Thomas Wien considère que l'agriculture et le commerce des fourrures étaient les « deux principaux secteurs de l'économie canadienne », que le commerce des fourrures était « de loin le débouché extra-agricole le plus important pour la main-d'œuvre rurale » et que les engagés du commerce des fourrures « étaient le plus souvent des paysans »<sup>254</sup>. Enfin, Gratien Allaire a observé qu'« une tendance à cumuler deux occupations se manifeste chez un nombre de plus en plus élevé d'habitants. Et le voyage est la deuxième occupation. »<sup>255</sup>

Tant dans la vallée du Saint-Laurent que dans le pays des Illinois, des habitants s'engageaient comme voyageurs. De fait, Jean-Baptiste Vien, de St-Louis, signa un contrat avec Auguste Chouteau à Ste-Geneviève en 1770 pour « dessendre a la N.lle

---

<sup>250</sup> *Id.*, *French Roots in the Illinois Country*, p. 163.

<sup>251</sup> *Id.*, *François Vallé and his World*, p. 29.

<sup>252</sup> C. Vidal, *loc. cit.*, p. 126.

<sup>253</sup> Lina Gouger, « Migrer à Détroit au XVIII<sup>e</sup> siècle : la part du monde rural dans le peuplement d'une zone frontière » dans Gérard Bouchard, John A. Dickinson et Joseph Goy (éds.), *Les exclus de la terre en France et au Québec XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. La reproduction familiale dans la différence*, Sillery (Québec), Septentrion, 1998, p. 166.

<sup>254</sup> T. Wien, « Les temps de l'engagement », 2004, p. 261-262.

<sup>255</sup> G. Allaire, *op. cit.*, p. 214.

orleans dans un bateau en qualité de rameur »<sup>256</sup>. L'occupation de Jean-Baptiste Vien indiquée sur le contrat est « habitant ».

Comme la majorité des voyageurs étaient issus du monde agricole, il n'était pas surprenant qu'ils adoptent le mode de vie des habitants une fois établis à Ste-Geneviève. Ainsi, quatorze des 25 voyageurs avec un inventaire après décès sont devenus habitants ou ont pratiqué l'agriculture à Ste-Geneviève. C'est notamment le cas de Marc Constant qui était désigné comme voyageur en 1764 lors de son mariage<sup>257</sup> et qui fut inscrit comme habitant sur la liste de milice de Ste-Geneviève en 1779<sup>258</sup>.

Les inondations du Mississippi qui survenaient fréquemment aidaient à rendre les terres de Ste-Geneviève fertiles<sup>259</sup>. L'agriculture était donc une activité économique attirante. En plus d'un sol fertile, d'autres éléments étaient nécessaires pour pouvoir gagner sa vie en tant qu'agriculteur. Certains indices trouvés dans les inventaires après décès ont permis de déduire que des voyageurs s'étaient faits habitants, comme le tableau 4 le montre.

Tout d'abord, la présence d'animaux n'est pas un indicateur infaillible qu'un homme est habitant à Ste-Geneviève ou dans le monde colonial français, car la plupart des familles possédait des bêtes qui pouvaient fournir de la viande et du lait. Toutefois, selon John A. Dickinson, qui a étudié les inventaires après décès de Montréal de 1740 à 1780, « la majorité [des habitants canadiens] possède au moins une paire de bœufs, deux vaches avec leurs petits, un équidé, quelques moutons et porcs et une douzaine de

---

<sup>256</sup> Ste. Genevieve archives, Agreements and Contracts, bobine 2, dossier 28, « Engagement du Sr Vien au Sr Chouteau Le 4<sup>e</sup> Juillet 1770 ».

<sup>257</sup> Ste. Genevieve Parish records, bobine 1, volume 1, p. 130.

<sup>258</sup> C. J. Ekberg, *François Vallé and his World*, p. 74.

<sup>259</sup> *Id.*, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 413-414; S. C. Boyle, *loc. cit.*, p. 783.

volailles »<sup>260</sup>. Par conséquent, la présence de plusieurs de ces animaux dans un même inventaire pourrait être un facteur permettant d'identifier un agriculteur.

**Tableau 4 : Les voyageurs devenus habitants  
et les éléments liés à l'agriculture trouvés dans les inventaires après décès**

| Voyageur                      | Habitant  | Bovins    | Chevaux  | Porcs     | Volailles | Récoltes | Charrue   |
|-------------------------------|-----------|-----------|----------|-----------|-----------|----------|-----------|
| Aimé père, Charles            | X         | X         | X        | X         | X         | X        | X         |
| Aimé fils, Charles            |           |           | X        |           |           |          |           |
| Bellemare, Charles            | X         | X         |          | X         | X         |          | X         |
| Bertrand dit Beaulieu, Pierre |           | X         |          |           | X         |          |           |
| Blot dit Lagrange, Pierre     |           | X         | X        | X         | X         |          |           |
| Boucher, Louis                | X         | X         | X        | X         |           | X        | X         |
| Carpentier, Henri             | X         | X         | X        | X         |           |          | X         |
| Choquet, Joseph               | X         | X         |          | X         |           | X        | X         |
| Clément dit Germain, Joseph   |           |           |          | X         |           |          |           |
| Constant, Marc                | X         |           | X        |           |           |          |           |
| Coyteux, Louis                | X         | X         | X        |           |           |          |           |
| Diel, Antoine                 | X         | X         |          | X         | X         | X        | X         |
| Fortin, Jean-Baptiste         | X         | X         |          | X         | X         | X        | X         |
| Gauvreau, Raymond             |           |           |          |           |           |          |           |
| Huberdeau, Jean-Baptiste      |           |           |          |           |           |          |           |
| Ivon dit Versailles, Jean     |           | X         | X        |           | X         |          |           |
| Lacourse, Jacques             | X         | X         |          | X         |           | X        | X         |
| Lafontaine, Antoine           |           |           |          |           |           |          |           |
| Laplante, Alexis              | X         | X         |          | X         | X         |          |           |
| Lebeau, François              | X         | X         |          | X         |           |          | X         |
| Morel, Jean-Baptiste          | X         | X         | X        | X         | X         | X        | X         |
| Morissaux, Louis              |           |           |          |           |           |          |           |
| Patin, Jacques                |           |           |          |           |           |          |           |
| Tirard dit St-Jean, Louis     | X         | X         |          | X         | X         |          | X         |
| Vallière, Antoine             |           |           |          |           |           |          |           |
| <b>Total</b>                  | <b>14</b> | <b>16</b> | <b>9</b> | <b>14</b> | <b>10</b> | <b>7</b> | <b>11</b> |

Le tableau 4 fait état des animaux qui ont été retrouvés dans les inventaires après décès. Les bovins étaient les animaux les plus communs, avec seize inventaires qui en contenaient. Sans surprise, les six voyageurs qui ne possédaient aucun animal n'ont été identifiés en tant qu'habitants dans aucun des documents examinés. Toutefois, il y a cinq

<sup>260</sup> Martine Cardin et John A. Dickinson, « Les inventaires de biens après décès et la civilisation matérielle dans les plaines de Caen et de Montréal, 1740-1780 » dans François Lebrun et Normand Séguin (éds.), *Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Trois-Rivières, Centre de recherche en études québécoises, Université du Québec à Trois-Rivières avec la collaboration des Presses universitaires de Rennes 2, 1987, p. 140.

voyageurs qui étaient propriétaires d'animaux sans pour cela avoir adopté l'agriculture comme activité économique. Par exemple, bien qu'il ait été propriétaire de trois chevaux, Charles Aimé fils, était un chasseur, tandis que Joseph Clément dit Germain possédait une truie et un petit cochon, mais rien d'autre qui pouvait en faire un agriculteur.

Par ailleurs, il existait différents niveaux de qualité d'animaux, ce qui influençait leur valeur et le prix pour lequel ils pouvaient être vendus. Ces niveaux de qualité ont été observés dans deux inventaires seulement, lorsqu'il était question de porcs. Ainsi, Charles Aimé possédait des truies 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> choix<sup>261</sup>, tandis que Jean-Baptiste Morel avait des cochons de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> choix<sup>262</sup>. Les montants déboursés par les acheteurs des truies de Charles Aimé ont varié de 32 livres 10 sols pour une truie de 1<sup>er</sup> choix à 20 livres pour une truie de 3<sup>e</sup> choix. Parallèlement, pour deux cochons 1<sup>er</sup> choix achetés de la succession de Morel, un acheteur a payé 105 livres, alors que pour trois cochons 5<sup>e</sup> choix, un acheteur a payé 50 livres. Les différences de qualité et de valeur étaient donc notables.

De plus, certains habitants-voyageurs démontraient un attachement particulier à leurs animaux en leur donnant un prénom qui a parfois été noté dans l'inventaire après décès. En effet, Pierre Blot dit Lagrange possédait plusieurs chevaux, dont « une juman nommé Lafille », « un cheval nommé Biscornêt », « un cheval nommé Lagraise », et « une juman nommé Corneille »<sup>263</sup>. Pour sa part, Jean-Baptiste Fortin était

---

<sup>261</sup> Ste. Genevieve archives, Estate Papers, bobine 8, dossier 108, Charles Aimé, « Vente des biens immeubles de feu Charles Aimé Du 10 Xbre 1797 ».

<sup>262</sup> *Ibid.*, bobine 15, dossier 243, Jean Baptiste Morel, « Vente judiciaire des effets de feu Sr. Morel du 16 mai 1790 ».

<sup>263</sup> *Ibid.*, bobine 8, dossier 123, Pierre Blot, « Election de tuteurs, inventaire et vente d'effets au profit des mineurs Blot du 30 janvier 1790 ».

propriétaire de six bœufs nommés « Palato », « Maramich », « Morico », « Jolis », « Banal » et « Maron »<sup>264</sup>. Finalement, Jean-Baptiste Morel avait « un cheval de harnois nommé Morice »<sup>265</sup>.

Aussi, la présence de récoltes dans les inventaires est un deuxième facteur pouvant indiquer la pratique de l'agriculture. Étant donné que la saison où survient la mort influence le contenu de l'inventaire, il n'est pas possible de se fier sur l'absence de céréales pour conclure qu'un individu n'était pas agriculteur. Ainsi, lorsque le décès se produisait tout juste avant les semences, l'inventaire d'un agriculteur pouvait ne contenir aucune récolte.<sup>266</sup> Des céréales ont été retrouvées dans les inventaires après décès de sept individus qui avaient été ou étaient encore voyageurs et habitants, comme l'indique le tableau 4. Les deux céréales les plus communes étaient le maïs et le blé froment, avec six et cinq présences respectivement. Un inventaire seulement, celui de Jean-Baptiste Morel, contenait de l'avoine et du seigle. Le foin, qui servait à nourrir les animaux, s'est retrouvé dans quatre inventaires, et deux inventaires comportaient du tabac. Un fait intéressant est que les céréales de Jean-Baptiste Morel, décédé en avril 1790, ont été vendues le 19 mai suivant alors qu'elles se trouvaient toujours dans les champs et qu'elles n'avaient pas encore été récoltées<sup>267</sup>.

Enfin, la charrue représentait un instrument essentiel pour cultiver la terre et onze inventaires de voyageurs-habitants en contenaient. À Ste-Geneviève et dans le pays des

---

<sup>264</sup> *Ibid.*, bobine 11, dossier 177, Jean Baptiste Fortin, « Invantaire estimatife des biens de la communauté de veûve Aniece Fortin du 17<sup>m</sup> marSe 1794 ».

<sup>265</sup> *Ibid.*, bobine 15, dossier 243, Jean Baptiste Morel, « Vente judiciaire des effets de feu Sr. Morel du 16 mai 1790 ».

<sup>266</sup> J.-P. Desaiave, *loc. cit.*, p. 65; C. Dessureault et J. A. Dickinson, *loc. cit.*, p. 162; C. Pronovost, *loc. cit.*, p. 238.

<sup>267</sup> Ste. Genevieve archives, Estate Papers, bobine 15, dossier 243, Jean Baptiste Morel, « Vente judiciaire des effets de feu Sr. Morel du 16 mai 1790 ».

Illinois, la charrue était généralement tirée par des bœufs plutôt que par des chevaux<sup>268</sup>. Les trois habitants qui n'en avaient pas dans leur inventaire devaient soit avoir cessé de pratiquer l'agriculture lors de leur décès, soit avoir loué l'instrument d'un voisin pour cultiver leur champ, soit avoir loué leur champ à un voisin pour qu'il le cultive à leur place.

### 3.5. Des chasseurs et des canots

Les liens entre le voyageant et la chasse étaient également très étroits. Tout comme les voyageurs, les chasseurs de profession avaient un mode de vie nomade. Ils vivaient souvent à l'écart des établissements créoles, parfois auprès des Premières Nations de la région et ils venaient périodiquement dans les villages pour vendre leurs pelleteries et repartir peu après avec les profits<sup>269</sup>. Les deux occupations faisaient appel au même genre d'habiletés, comme être capable de se construire un abri et de se préparer à manger. Les chasseurs se déplaçaient parfois en canot s'ils voulaient parcourir de longues distances et ils devaient donc savoir pagayer.<sup>270</sup>

Par ailleurs, certains des contrats de voyageur spécifiaient que l'engagé devait « chasser pescher et bucher sy besoin est »<sup>271</sup>. D'autres contrats comprenaient une clause accordant à l'engagé le droit de garder « la moitié des paux provenant de sa

---

<sup>268</sup> C. J. Ekberg, *French Roots in the Illinois Country*, p. 179.

<sup>269</sup> T. C. Thorne, *op. cit.*, p. 73.

<sup>270</sup> Ste. Genevieve archives, Estate Papers, bobine 14, dossier 214, Antoine Lafontaine, « Déclarations prise au sujet de la mort de defunt Antoine Lafontaine et vente de ses effets du 6 aoust 1782 ».

<sup>271</sup> Société historique de Saint-Boniface, *Base de données des engagements des Voyageurs*, [en ligne], [http://shsb.mb.ca/engagements\\_voyageurs](http://shsb.mb.ca/engagements_voyageurs), contrat d'Augustin Roy, 1752-03-31.

chasse »<sup>272</sup>. Ainsi, rendu au poste de traite, il était quelquefois permis aux voyageurs de s'adonner à la chasse et de garder une partie des profits provenant de cette activité. Certains voyageurs étaient donc également des chasseurs adroits.

Des 55 voyageurs de Ste-Geneviève, il y en a au moins deux qui devinrent des chasseurs, de façon permanente ou temporaire. Jean-Baptiste Malouin, originaire de Rivière-des-Prairies, et Antoine Lafontaine, originaire de Champlain, signèrent tous deux des contrats de voyageur à Montréal en 1775<sup>273</sup>. Présents à Ste-Geneviève en 1782, ils s'associèrent à Michel Pelletier dit Antaÿa pour aller chasser au sud de Ste-Geneviève, le long du Mississippi<sup>274</sup>.

Il était plus sécuritaire de partir en expédition de deux ou trois chasseurs, car les dangers étaient nombreux dans la région et il y avait plus de chances de s'en sortir en étant accompagné. Néanmoins, même en groupe, les choses pouvaient mal tourner. En effet, avant même d'entamer le voyage, Malouin décida de se retirer de l'affaire. Partis ensemble en avril, Pelletier dit Antaÿa et Lafontaine furent surpris par une tempête lors de leur retour vers Ste-Geneviève en juillet. Lafontaine fut alors frappé par la foudre et il mourut. Pelletier dit Antaÿa dut revenir seul à bord du canot et il rencontra des Autochtones « Chicachas » qui voulaient l'amener à leur village. Après leur avoir échappé, son canot faillit chavirer et il perdit une partie de sa cargaison d'huile.<sup>275</sup>

---

<sup>272</sup> *Ibid.*, contrat de Jacque Lacoursse, 1736-06-02.

<sup>273</sup> *Ibid.*, contrat de Jean-Baptiste Malouin, 1775-05-07 et d'Antoine Lafontaine, 1775-04-26.

<sup>274</sup> Ste. Genevieve archives, Estate Papers, bobine 14, dossier 214, Antoine Lafontaine, « Déclarations prise au sujet de la mort de defunt Antoine Lafontaine et vente de ses effets du 6 aoust 1782 ».

<sup>275</sup> *Ibid.*

### 3.6. Des voyageurs devenus commerçants

En tant que voyageurs, les hommes avaient un patron : le marchand ou le bourgeois qui les dirigeait et leur ordonnait d'accomplir diverses tâches. Devenir marchand voulait donc dire ne plus avoir de patron, et pouvoir choisir soi-même sa destinée. Il était donc naturel que certains voyageurs aient aspiré à être marchand, commerçant ou négociant, surtout que cela avait le potentiel de rapporter des sommes plus importantes.

Les marchands accomplissaient plusieurs tâches à Ste-Geneviève. Ils importaient les marchandises et les biens de consommation pour les revendre aux colons. Ils étaient également en contact avec les populations autochtones pour échanger leurs marchandises contre des fourrures et pour exporter ces dernières. Le gouvernement espagnol appuyait les marchands dans leurs entreprises avec les Autochtones, car le maintien de bonnes relations entre les colons et les Autochtones était important pour les Espagnols<sup>276</sup>.

Il y eut deux des 55 voyageurs qui pratiquèrent aussi l'occupation de marchand à Ste-Geneviève. Henri Carpentier, qui signa deux contrats de voyageur à Montréal en 1747 et 1749<sup>277</sup>, était un marchand important à Ste-Geneviève et il fut identifié comme tel dans les registres paroissiaux dès 1766<sup>278</sup>. Ensuite, la fréquence de ses voyages d'affaires à la Nouvelle-Orléans le poussa à renoncer à la tutelle des enfants Lacourse en

---

<sup>276</sup> J. Gitlin, *op. cit.*, p. 29-30.

<sup>277</sup> Société historique de Saint-Boniface, *Base de données des engagements des Voyageurs*, [en ligne], [http://shsb.mb.ca/engagements\\_voyageurs](http://shsb.mb.ca/engagements_voyageurs), contrat d'Henry Carpentier, 1747-07-16 et 1749-05-15.

<sup>278</sup> Ste. Genevieve Parish records, bobine 1, volume 1, p. 17.

1773<sup>279</sup>. Lorsqu'il décéda en 1777, il était parmi les hommes les plus riches de Ste-Geneviève, la valeur de son inventaire après décès s'élevant à 17 347 livres<sup>280</sup>.

Pour sa part, Joseph Moransy était inscrit comme voyageur sur la liste de milice de 1779, alors que six ans auparavant, il apparaissait comme négociant dans les registres paroissiaux<sup>281</sup>. En 1781, il devait être impliqué dans des échanges commerciaux, car il devait 5 638 livres à Jean-Baptiste Huberdeau, en plus de 150 livres de tabac et 87 livres de plomb<sup>282</sup>. Cette alternance confirme le caractère parfois temporaire de l'occupation de marchand dans le pays des Illinois.

Néanmoins, Carpentier et Moransy étaient tous deux lettrés et donc capables de tenir leurs comptes, ce qui était un grand avantage pour des commerçants. De plus, l'inventaire après décès de Carpentier contenait beaucoup de papiers, témoignant de nombreuses transactions, ainsi qu'un « petit livre couvert en parchemin servant de livre de comptes », le seul livre du genre trouvé dans les inventaires examinés<sup>283</sup>.

### 3.7. Des voyageurs-artisans ou des artisans-voyageurs?

Après avoir fait l'apprentissage d'un métier, certains hommes devenus artisans s'engageaient tout de même dans les canots en tant que voyageurs. La situation des artisans en Nouvelle-France était différente de celle des artisans de la mère-patrie, car

---

<sup>279</sup> Ste. Genevieve archives, Estate Papers, bobine 13, dossier 205, Jacques Lacourse, « Election dun tuteur et subrogé tuteur aux mineurs Lacourse a la requête de Mr Carpentier du 11 8bre 1773 ».

<sup>280</sup> *Ibid.*, bobine 9, dossier 139, Henry Carpentier, « Invantaire des biens de la succession de defunt Sieur D.n henry Carpentier du 15 may 1777 ».

<sup>281</sup> C. J. Ekberg, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 63; Ste. Genevieve Parish records, bobine 1, volume 1, p. 66.

<sup>282</sup> Ste. Genevieve archives, Estate Papers, bobine 13, dossier 192, Jean Baptiste Hubardeau, Inventaire et description exacte, 1781-11-07.

<sup>283</sup> *Ibid.*, bobine 9, dossier 139, Henry Carpentier, « Invantaire des biens de la succession de defunt Sieur D.n henry Carpentier du 15 may 1777 ».

les métiers étaient moins réglementés en Amérique qu'en France. L'accès à la maîtrise étant plus libre, il y avait plus d'artisans, mais pas assez de travail pour les occuper tous à temps plein<sup>284</sup>. Par conséquent, la plupart « ne faisaient que vivoter »<sup>285</sup>. Les autres sources de revenu étaient donc attirantes et il n'était pas rare pour les artisans de cumuler plusieurs occupations<sup>286</sup>.

Les compagnies de commerce des fourrures engageaient parfois des artisans pour répondre aux besoins de la population des postes, nourrir les employés, faire de la construction et d'autres menus travaux. Par exemple, si les gens voulaient de nouveaux habits, cela prenait un tailleur pour les leur confectionner. Le contrat qu'Henri Carpentier signa en 1749 et qui l'envoyait au poste des Illinois spécifiait qu'il était engagé comme tailleur et que « le dit engagé aura la moitié de ses ouvrages de tailleur qu'il pourra faire dans les temps qui ne sera pas occupé à travailler pour le dit Sieur Beaulieu »<sup>287</sup>. Ainsi, des artisans s'initiaient à la vie des voyageurs, et certains l'adoptaient.

Des 55 voyageurs de Ste-Geneviève, il y en avait six qui étaient artisans, tous originaires de Montréal. Cela peut être expliqué par le fait que les habitants des villes dépendaient beaucoup sur l'artisanat pour subsister et que les artisans étaient surtout concentrés en milieu urbain<sup>288</sup>.

Comme cela a déjà été dit, Henri Carpentier était tailleur d'habits. Puis, Jean Ivon dit Versailles pratiquait le métier de perruquier à Montréal et il est désigné comme tel

---

<sup>284</sup> G. Havard et C. Vidal, *op. cit.*, p. 555.

<sup>285</sup> *Ibid.*, p. 557.

<sup>286</sup> *Ibid.*, p. 555.

<sup>287</sup> Société historique de Saint-Boniface, *Base de données des engagements des Voyageurs*, [en ligne], [http://shsb.mb.ca/engagements\\_voyageurs](http://shsb.mb.ca/engagements_voyageurs), contrat d'Henry Carpentier, 1749-05-15.

<sup>288</sup> G. Havard et C. Vidal, *op. cit.*, p. 408.

dans sept documents datant de 1756, 1757 et 1769<sup>289</sup>. Pour leur part, les frères Louis et Paul Tirard dit St-Jean firent respectivement l'apprentissage des métiers de tanneur-cordonnier et de tailleur à Montréal en 1746-1747<sup>290</sup>. Cependant, dans le cas de ces quatre voyageurs, aucune preuve n'a été découverte pouvant laisser croire qu'ils aient jamais pratiqué à Ste-Geneviève le métier qu'ils avaient appris.

Ce fut différent pour Antoine Diel, qui était voyageur en 1748 lorsqu'il signa un contrat l'envoyant au poste des Illinois, mais qui fut défini en tant que forgeron dans les registres paroissiaux de Ste-Geneviève en 1771<sup>291</sup>. Il était même propriétaire d'une boutique de forge lorsqu'il décéda en 1775. En outre, Louis Coyteux pratiquait l'orfèvrerie à Ste-Geneviève. Des outils d'orfèvre se trouvaient dans son inventaire en 1795 et il émit une facture de 160 livres à un M. Hortiz de St-Louis en août 1789, pour le « raccommodage de pendoreille », le « raccommodage de boucles à soulier » et la « façon de six couverts », entre autres<sup>292</sup>. Selon Havard et Vidal, certains orfèvres

---

<sup>289</sup> H. Lafortune et R. Normand, *Parchemin : base de données notariales, 1635-1784* [cédérom], Vente d'un terrain faite chez le notaire L.-C. Danré de Blanzly à Montréal, 1756-05-10; Procuration faite chez le notaire P. Panet de Méru à Montréal, 1756-07-15; Procuration faite chez le notaire F. Simonet à Montréal, 1757-07-11; Procuration faite chez le notaire F. Simonet à Montréal, 1759-06-16; Vente d'un emplacement faite chez le notaire F. Simonet à Montréal, 1769-08-22; Vente d'un emplacement faite chez le notaire F. Simonet à Montréal, 1769-08-24; Vente d'un emplacement faite chez le notaire F. Simonet à Montréal, 1769-08-24.

<sup>290</sup> *Ibid.*, Apprentissage passé chez le notaire F. Simonet à Montréal, 1746-08-12; Apprentissage passé chez le notaire J.-B. Adhémar dit Saint-Martin à Montréal, 1747-06-13; Apprentissage passé chez le notaire J.-B. Adhémar dit Saint-Martin à Montréal, 1747-06-14.

<sup>291</sup> Ste. Genevieve Parish records, bobine 1, volume 1, p. 52.

<sup>292</sup> Ste. Genevieve archives, Estate Papers, bobine 10, dossier 152, Louis Coyteux, « Inventaire des biens du Sieur Louis Coyteux du 24 février 1795 »; Papers of the St. Louis fur trade [microform]. Bethesda (Maryland), University Publications of America, 1991-1994, bobine 1, document 589, Facture de Louis Coyteux à Monsieur Hortize, 1789-08-24.

étaient liés au commerce des fourrures et en bénéficiaient en fabriquant « de menus objets en argent à échanger avec les Amérindiens »<sup>293</sup>.

### **3.8. Le contenu des inventaires après décès et les difficultés d'approvisionnement**

Les inventaires après décès contiennent des biens de tous les types : immobiliers, esclaves, meubles, animaux, outils, vêtements, linges, etc. Leur examen a permis de constater que certains voyageurs de Ste-Geneviève ont réussi à accumuler une quantité considérable de biens<sup>294</sup>.

L'étude des inventaires après décès permet de savoir à quel genre de produits les gens avaient ou n'avaient pas accès, quels étaient leurs besoins et à quoi ressemblait leur vie quotidienne. L'approvisionnement en biens se faisait difficilement à Ste-Geneviève et dans la Haute-Louisiane à cause de l'éloignement et d'une pénurie de biens importés<sup>295</sup>. En ce sens, les ventes aux enchères servaient aux gens à se procurer ce dont ils avaient besoin et qu'ils ne pouvaient trouver autrement. En quelque sorte, elles servaient de séances de recyclage, et tout y était vendu, des ustensiles aux outils en passant par les vêtements et la vaisselle.

Faute de mieux, les contacts entre marchands résidant dans différents établissements pouvaient également être utiles pour obtenir des biens non disponibles, comme en témoigne une lettre envoyée par Auguste Chouteau de St-Louis, à Baptiste Vallé de Ste-Geneviève. En 1799, Chouteau écrivit à Vallé : « j'envoie amadame votre épouse la petite chaudiere de [potin?] qu'elle m'a demandé le defaut d'occasion est

---

<sup>293</sup> G. Havard et C. Vidal, *op. cit.*, p. 409.

<sup>294</sup> Voir le tableau à l'annexe I.

<sup>295</sup> J. Gitlin, *op. cit.*, 16, 36; R. L. Woodward, *loc. cit.*, p. 134, 149.

cause que je n'ai pu la lui envoyé plutôt »<sup>296</sup>. La dernière partie de cet extrait laisse entendre qu'il ne s'agissait toutefois pas d'un système d'approvisionnement très efficace.

En outre, les difficultés d'approvisionnement signifiaient qu'il fallait souvent fabriquer sur place les objets dont les colons avaient besoin. La présence d'artisans prenait alors toute son importance<sup>297</sup>. Certains outils et instruments retrouvés dans les inventaires après décès prouvent également l'existence d'une production domestique de divers objets. Deux inventaires contenaient des moules à balles<sup>298</sup>, tandis qu'un autre contenait « un moule de fonte et son mandrin pour faire des moules à chandelle »<sup>299</sup>. De plus, l'inventaire de Charles Aimé, qui était voyageur, commis et habitant, comprenait « des ciseau a coupé le cuivre »<sup>300</sup>, alors que l'inventaire de Jean Ivon dit Versailles comportait une « paire de pinces a cordonier »<sup>301</sup>, bien qu'aucun document ne laisse supposer qu'il ait pratiqué ce métier à Ste-Geneviève.

---

<sup>296</sup> Papers of the St. Louis fur trade, bobine 2, documents 471-472, Lettre d'Auguste Chouteau à Baptiste Vallé, 1799-11-15.

<sup>297</sup> G. Havard et C. Vidal, *op. cit.*, p. 409; C. J. Ekberg, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 161.

<sup>298</sup> Ste. Genevieve archives, Estate Papers, bobine 11, dossier 177, Jean Baptiste Fortin, « Invantaire estimatif des bien de la communauté de veûve Aniece Fortin du 17me mars 1794 »; *Ibid.*, bobine 16, dossier 248, Jacques Patin, « Vente des effets de defunt Jaque Patin payables a Mr Rapicault du 5 mars 1780 ».

<sup>299</sup> *Ibid.*, bobine 9, dossier 139, Henry Carpentier, « Invantaire des biens de la succession de defunt Sieur D.n henrÿ Carpentier du 15 may 1777 ».

<sup>300</sup> *Ibid.*, bobine 8, dossier 108, Charles Aimé, « Vente des meubles et effets de la succession de feu Charles Aimé du 25 au 27 9.bre 1797 ».

<sup>301</sup> *Ibid.*, bobine 13, dossier 193, Estate Papers, Jean Ivon dit Versailles, « Invantaire des biens de la succession de defunt Sieur Jean Ivon dit Versaille du 13 Xbre 1781 ».

### 3.9. Les terres et les maisons des voyageurs

Savoir si les voyageurs étaient propriétaires d'une terre et d'une maison est important pour avoir une idée de leur destin économique et social. En effet, être propriétaire indiquait la stabilité. Cela voulait dire qu'une personne disposait d'assez d'argent pour faire un tel achat, ou que le vendeur avait assez confiance d'être remboursé pour lui faire crédit. Aussi, avoir une terre ou posséder sa propre maison, plutôt que de louer une chambre chez un étranger, signifiait un enracinement, à plus ou moins long terme.

Des 25 inventaires après décès étudiés ici, il y en a dix-huit qui comptent un ou plusieurs terrains ou terres<sup>302</sup>. De plus, il y a deux autres voyageurs qui étaient propriétaires : Louis Coyteux, dont l'inventaire ne mentionne pas de terre, mais une cabane et un poulailler, pour qui il a été déduit que ces édifices se trouvaient sur un terrain lui appartenant, et Marc Constant, qui était propriétaire d'un terrain et d'une maison en 1777, selon Carl J. Ekberg<sup>303</sup>.

Des cinq voyageurs pour lesquels aucune trace de propriété foncière n'a été découverte, trois étaient chasseurs : Charles Aimé fils, Antoine Lafontaine et Jacques Patin. Pour sa part, Pierre Blot dit Lagrange agissait parfois comme interprète. Il était le fils de Pierre Blot et d'une Autochtone, dont le nom est inconnu, et il était lui-même marié à Marie, une Autochtone, avec qui il avait quatre enfants. Comme son inventaire contient du bétail, des chevaux, des cochons et des meubles, il est permis de supposer soit qu'il louait une maison, soit que, pour une raison inconnue, la maison et le terrain

---

<sup>302</sup> Voir le tableau à l'annexe J.

<sup>303</sup> C. J. Ekberg, *François Vallé and his World*, p. 74.

qui lui appartenaient n'ont pas été inclus dans l'inventaire<sup>304</sup>. Enfin, il y a Raymond Gauvreau sur qui peu d'informations ont été découvertes, mais qui avait probablement préservé un mode de vie nomade et qui était toujours voyageur ou chasseur lors de son décès.

Généralement, une courte description du terrain, de la maison ou de la terre était incluse dans l'inventaire après décès ou dans le procès-verbal de la vente aux enchères. La grandeur des terrains ou des terres était indiquée en arpents. Il était possible de savoir quelle était la situation géographique du terrain ou de la terre en cause grâce à la mention de sa position par rapport à la commune, aux rues, aux voisins, au domaine du Roi, aux concessions, au Mississippi ou à la Petite rivière, ainsi qu'à l'aide des points cardinaux. Aussi, certains voyageurs avaient des propriétés dans trois villages satellites de Ste-Geneviève, c'est-à-dire la Nouvelle-Bourbon, la Saline et la Mine à la Motte.

Les bâtiments et autres aménagements qui se trouvaient sur le site étaient également mentionnés dans l'inventaire, ce qui donnait des indices des activités économiques pratiquées par les propriétaires. De fait, les onze terrains de voyageurs qui comportaient une grange, les six terrains qui comprenaient une cabane à maïs, les cinq terrains qui avaient un poulailler et les deux terrains qui avaient une étable, pointent vers la pratique de l'agriculture. Le forgeron Antoine Diel possédait une boutique de forge sur sa propriété<sup>305</sup> et Henri Carpentier avait un moulin à cheval sur le terrain qu'il détenait à la Saline, vraisemblablement pour pomper l'eau nécessaire à l'extraction du

---

<sup>304</sup> Ste. Genevieve archives, Estate Papers, bobine 8, dossier 123, Pierre Blot, « Election de tuteur, inventaire et vente d'effets au profit des mineurs Blot Du 30 janvier 1790 ».

<sup>305</sup> *Ibid.*, bobine 11, dossier 165, Antoine Dielle, « Inventaire des biens de la communauté de défunt Mr Antoine Dielle et De Dlle Elizabeth Obuchon son épouse du 25 août 1779 »; *Ibid.*, bobine 9, dossier 139, Henry Carpentier, « Inventaire des biens de la succession de défunt Sieur D.n henry Carpentier du 15 may 1777 ».

sel. Jacques Lacourse est le seul voyageur à avoir eu une cabane à esclaves dans son inventaire. Outre les cabanes à maïs et les granges, d'autres bâtiments servant au rangement étaient érigés. Ainsi, sur cinq terrains il y avait un appentis, habituellement adjoint à une maison, et trois terrains comportaient un hangar à proprement parler.

Par ailleurs, trois terrains comptaient un puits, trois terrains avaient un verger et trois terrains comprenaient un four. De plus, l'inventaire d'Antoine Diel indique qu'il y avait une prairie sur une de ses terres, mesurant un arpent et demi, la seule du genre inventoriée dans les sources examinées<sup>306</sup>. Parallèlement, un jardin était aménagé sur un des terrains de Jean-Baptiste Fortin et lorsque ses héritiers vendirent ce terrain en juin 1794, une clause spécifiait qu'ils désiraient conserver les droits sur ce qui y serait récolté pour l'année<sup>307</sup>.

Enfin, dix terrains de voyageurs étaient clôturés. En plus de délimiter les propriétés, les clôtures servaient à empêcher les animaux qui circulaient en liberté dans le village d'y pénétrer et de faire des ravages<sup>308</sup>. Différentes essences d'arbres étaient utilisées pour les clôtures et le terrain de Pierre Bertrand dit Beaulieu était « entouré de poteau en lisse de toute sorte bois »<sup>309</sup> tandis que celui de Jean-Baptiste Morel était « cloturé en sedres »<sup>310</sup>. Le cèdre pourrissait moins rapidement que d'autres bois, mais il

---

<sup>306</sup> *Ibid.*, bobine 11, dossier 165, Antoine Dielle, « Inventaire des biens de la communauté de défunt Mr Antoine Dielle et De Dlle Elizabeth Obuchon son épouse du 25 août 1779 ».

<sup>307</sup> *Ibid.*, bobine 12, dossiers 178, Fortin Heirs, « Adjudication d'une maison et terrain appartenant à la succession des héritiers Fortin à Madame veuve Fortin du 8 juin 1794 ».

<sup>308</sup> C. J. Ekberg, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 285.

<sup>309</sup> Ste. Genevieve archives, Estate Papers, bobine 8, dossier 116, Beaulieu, « Inventaire des biens de feu Beaulieu le 21<sup>e</sup> May 1770 ».

<sup>310</sup> *Ibid.*, bobine 15, dossier 243, Jean Baptiste Morel, « Vente judiciaire des effets de feu Sr. Morel du 16 mai 1790 ».

coûtait plus cher<sup>311</sup>. L'utiliser pour construire une clôture était un meilleur investissement, mais représentait également un signe de richesse.

Pour ce qui est des maisons, dix-huit voyageurs étaient propriétaires d'au moins une demeure<sup>312</sup>. Parmi eux, trois étaient propriétaires de deux maisons : Charles Aimé, Charles Bellemare et Jean-Baptiste Fortin. Quatre types de maisons se retrouvent dans les inventaires des voyageurs. La maison de poteaux en terre était la plus populaire<sup>313</sup> et il y en a treize parmi les inventaires examinés. La maison de poteaux sur sol, ou maison à colombage, était le type le plus cher à construire<sup>314</sup> et il n'y en a qu'une mentionnée dans les inventaires, celle de Jean-Baptiste Morel. La maison en boulines gagnait en popularité à la fin de la période coloniale<sup>315</sup> et deux des voyageurs en possédaient : Charles Bellemare et Louis Coyteux. Enfin, l'inventaire d'Henri Carpentier mentionne une maison pièces sur pièces. Parmi les 21 habitations, trois sont décrites comme étant des cabanes plutôt que des maisons : celles de Pierre Bertrand dit Beaulieu, de Joseph Clément dit Germain et de Louis Coyteux.

Les dimensions des maisons n'étaient pas systématiquement notées dans les inventaires. Lorsque c'était le cas, elles étaient données en pieds. C'est Jean-Baptiste Morel qui avait la résidence la plus spacieuse avec 40 pieds par 23<sup>316</sup>, alors que Joseph Clément dit Germain était propriétaire de la plus petite qui faisait 15 pieds sur 10<sup>317</sup>.

---

<sup>311</sup> C. J. Ekberg, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 287.

<sup>312</sup> Voir le tableau à l'annexe J.

<sup>313</sup> C. J. Ekberg, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 287. Voir les illustrations à l'annexe K.

<sup>314</sup> *Ibid.*

<sup>315</sup> *Ibid.*, p. 290.

<sup>316</sup> Ste. Genevieve archives, Estate Papers, bobine 15, dossier 243, Jean Baptiste Morel, « Vente judiciaire des effets de feu Sr. Morel du 16 mai 1790 ».

<sup>317</sup> *Ibid.*, bobine 10, dossier 149, Joseph Clement dit Germain, « Inventaire des biens de defunt Sieur Joseph Clement dit Germain du 22 Xbre 1781 ».

Par surcroît, les qualificatifs utilisés dans les inventaires pour décrire les maisons étaient souvent négatifs, ce qui indique la faiblesse des revenus de la plupart des voyageurs. Ainsi, trois maisons sont qualifiées de vieilles, quatre maisons sont en ruine, et quatre maisons sont désignées comme petites. La maison de Louis Morissaux remporte la palme en étant d'abord qualifiée de petite, ce qui est suivi de l'affirmation que tout est « vieux et en ruine »<sup>318</sup>. Une seule des maisons est désignée comme neuve. Il s'agit de celle d'Antoine Vallière, dont la construction semble toujours en cours au moment de l'inventaire, puisqu'il est indiqué qu'il n'y a pas de planchers, ni de cheminée, ce qui laisse entendre qu'ils y seront éventuellement ajoutés.<sup>319</sup>

Les divisions des maisons ne sont pas spécifiées dans les inventaires de Ste-Geneviève. La plupart des habitations étaient donc probablement constituées d'une seule pièce. Pour une seule des demeures, celle de Jean-Baptiste Morel, il est indiqué clairement qu'il y avait plus d'une pièce. Sa maison comptait au moins trois chambres, car les scellés y ont été apposés à la suite de son décès<sup>320</sup>.

### **3.10. Des esclaves dans les inventaires après décès**

Comme cela a été mentionné dans le chapitre précédent, la population de Ste-Geneviève était constituée à 40 % d'esclaves durant la période coloniale. Les esclaves étaient considérés comme des biens, ils étaient laissés en héritage et ils se retrouvaient dans les inventaires après décès. Ils y étaient habituellement présentés par leur nom, qui

---

<sup>318</sup> *Ibid.*, bobine 15, dossier 244, Louis Morissaux, « Inventaire des biens de defunt Sieur Louïs Morissaux du 10 mars 1785 ».

<sup>319</sup> *Ibid.*, bobine 18, dossier 290, Antoine Valliere, « Vente judiciaire du terrain et maison de defunt Sieur Antoine Valliere du 6 aoust 1775 ».

<sup>320</sup> *Ibid.*, bobine 15, dossier 243, Jean Baptiste Morel, « Testament et inventaire des effets de M. Morel du 26 avril 1790 ».

était suivi d'une indication de l'âge, soit par un chiffre, soit par le qualificatif « jeune » ou « vieux ». Puis, il y avait parfois une mention des caractéristiques ethniques : Noir, mulâtre ou Autochtone. Enfin, l'appartenance à une famille était quelquefois précisée, comme ce fut le cas pour Joseph et sa mère, dans l'inventaire des mineurs Lacourse : « une negresse nommée Madelaine et son petit mulatre nommé Joseph agé dun mois »<sup>321</sup>.

**Tableau 5 : La valeur des esclaves dans les successions de voyageurs<sup>322</sup>**

| Voyageur             | Valeur de la succession | Valeur des esclaves | Proportion de la valeur des esclaves |
|----------------------|-------------------------|---------------------|--------------------------------------|
| Carpentier, Henri    | 17 347 livres           | 8 700 livres        | 50,2 %                               |
| Diel, Antoine        | 21 006 livres           | 10 300 livres       | 49,0 %                               |
| Lacourse, Jacques    | 13 450 livres           | 12 050 livres       | 89,6 %                               |
| Morel, Jean-Baptiste | 17 456 livres           | 6 100 livres        | 34,9 %                               |

Les esclaves représentaient généralement des pourcentages importants de la valeur des successions, comme il est possible de le voir dans le tableau 5. La proportion de la valeur des esclaves de la succession de Jacques Lacourse est anormalement élevée parce que la valeur des biens et des esclaves est basée sur une estimation effectuée lors du partage des biens entre les héritiers plus de dix ans après le décès de leurs parents. Les terres, maison, meubles et autres objets avaient probablement été vendus antérieurement, ou bien ils n'ont pas été inclus dans la succession pour une raison inconnue.

La valeur moyenne des esclaves à Ste-Geneviève variait selon l'âge, le sexe et l'époque. En général, durant les années 1760 et 1770, leur valeur se maintenait entre 1 500 et 2 000 livres, dans les années 1780, elle variait de 2 000 à 2 500 livres et dans les

<sup>321</sup> *Ibid.*, bobine 13, dossier 205, Jacques Lacourse, Partage et estimation des biens de la succession le 1774-03-04.

<sup>322</sup> Ces valeurs sont les estimations indiquées dans les inventaires après décès, et non pas ce qui a été réellement déboursé lors de la vente des biens et des esclaves.

années 1790, elle s'élevait entre 2 500 et 3 000 livres.<sup>323</sup> Des 33 esclaves listés dans les quatre inventaires après décès<sup>324</sup>, il n'y a que trois individus qui furent estimés à plus de 2 000 livres. Cinq autres individus furent évalués à moins de 1 000 livres : trois enfants et deux aînés. Deux des cinq esclaves contenus dans l'inventaire de Morel furent caractérisés comme vieux : celui nommé Papillon ne se vit attribué aucune valeur par les estimateurs, tandis que celui nommé Sepion, âgé d'environ 60 ans selon le procès-verbal de la vente, fut estimé à 350 livres à la fin avril 1790, mais vendu pour 550 livres en mai suivant<sup>325</sup>.

Les valeurs attribuées aux enfants esclaves variaient selon l'âge, à cause de la mortalité infantile élevée. De fait, en 1774, Charlot, âgé de deux ans, valait 400 livres; Marie-Louise, âgée de quatre ans, valait 500 livres et Cécile, âgée de six ans, valait 750 livres. Marie-Joseph, âgée de huit ans valait 1 000 livres en 1774 et François, aussi âgé de huit ans, valait 1 200 livres cinq ans plus tard. Les mères et leur bébé étaient fréquemment estimés et vendus ensemble, pour un seul prix, comme ce fut le cas pour Françoise et sa fille Pélagie, âgée d'un an, qui valaient 2 500 livres en 1779.<sup>326</sup>

Les propriétaires pouvaient louer les services de leurs esclaves, comme cela se produisit pour les esclaves des mineurs Lacourse en 1768 et en 1771. Lors de la location, des clauses et des conditions précisaient quelles étaient les responsabilités et les limites du locataire envers l'esclave. En 1768, le bail à ferme stipulait que l'esclave serait

---

<sup>323</sup> C. J. Ekberg, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 104, 216.

<sup>324</sup> Voir le tableau à l'annexe L.

<sup>325</sup> *Ibid.*, bobine 15, dossier 243, Jean Baptiste Morel, « Testament et inventaire des effets de M. Morel du 26 avril 1790 » et « Vente judiciaire des effets de feu Sr. Morel du 16 mai 1790 ».

<sup>326</sup> *Ibid.*, bobine 13, dossier 205, Jacques Lacourse, Partage et estimation des biens de la succession le 1774-03-04.

nourry et chauffé, médicamenté et entretenu au depens de l'adjudicataire sans courir risque d'aucun evenement reservant seulement de ne luy point faire traverser le fleuve ny de le louer autre part que dans le village sous peine d'en repondre sous son sein et prive nom<sup>327</sup>.

L'entente de location pour 1771 contenait une nouvelle clause qui dictait que l'esclave ne pourrait « travailler a la mine ny a la Salline sous quelque pretexte que ce sois sans quau prealable le dit dernier encherisseur ne soit responsable pour toute cause prevues et imprevuees »<sup>328</sup>.

### 3.11. Meubles, vêtements et autres biens

Les résidants de Ste-Geneviève possédaient habituellement peu de meubles, les maisons étant peu spacieuses<sup>329</sup>. Ainsi, comme il est possible de le voir dans le tableau 6, six inventaires ne contenaient aucun meuble et cinq inventaires ne contenaient qu'un ou deux meubles seulement. De plus, la plupart du temps les meubles trouvés dans les inventaires étaient utilitaires plutôt qu'ornementaux. Ceux qui sont présents le plus fréquemment sont les lits, les tables, les chaises et les divers meubles de rangement.

Premièrement, treize inventaires contiennent au moins un lit, une paillasse ou une couchette. Pour Louis Morissaux, le seul meuble inclu dans son inventaire est « un petit lit de plume couvert de peau ». Des « bois de lits » sont présents dans huit inventaires et il n'y a que trois voyageurs qui possédaient un matelas. Les draps sont présents dans sept inventaires seulement, et trois lits sont plutôt recouverts de peaux. Il y a aussi neuf inventaires qui contiennent une ou plusieurs couvertes, et encore neuf inventaires qui

---

<sup>327</sup> *Ibid.*, « Bail de la ferme du Negre nommée Medor des enfents mineurs Lacourse le 17 avril 1768 ».

<sup>328</sup> *Ibid.*, Bail à ferme, 1771-02-17.

<sup>329</sup> C. J. Ekberg, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 296-297.

comprennent un oreiller ou un traversin. Ainsi, pour la plupart des voyageurs et des membres de leur famille, le sommeil se faisait dans des conditions plutôt rudimentaires.

Deuxièmement, treize voyageurs avaient une ou des tables et neuf possédaient une ou des chaises. Les inventaires précisaient parfois lorsque les tables étaient munies d'un tiroir (quatre cas), s'il s'agissait d'une table à pliant (quatre cas) ou d'une table à pieds de biche (un cas : Jean-Baptiste Morel). En outre, il est indiqué dans un seul inventaire que les chaises ont des pattes ou des barreaux tournés : celui de Marc Constant.

**Tableau 6 : Les meubles des voyageurs**

| Voyageur                      | Meubles | Lit ou équivalent | Table | Chaise | Rangement |
|-------------------------------|---------|-------------------|-------|--------|-----------|
| Aimé père, Charles            | 4       | X                 | X     |        | X         |
| Aimé fils, Charles            | 0       |                   |       |        |           |
| Bellemare, Charles            | 9       | X                 | X     |        | X         |
| Bertrand dit Beaulieu, Pierre | 12      | X                 | X     | X      | X         |
| Blot dit Lagrange, Pierre     | 2       |                   | X     |        | X         |
| Boucher, Louis                | 8       | X                 |       | X      | X         |
| Carpentier, Henri             | 10      | X                 | X     |        | X         |
| Choquet, Joseph               | 0       |                   |       |        |           |
| Clément dit Germain, Joseph   | 1       |                   |       |        | X         |
| Constant, Marc                | 12      | X                 | X     | X      | X         |
| Coyteux, Louis                | 0       |                   |       |        |           |
| Diel, Antoine                 | 22      | X                 | X     | X      | X         |
| Fortin, Jean-Baptiste         | 7       | X                 | X     |        | X         |
| Gauvreau, Raymond             | 0       |                   |       |        |           |
| Huberdeau, Jean-Baptiste      | 2       |                   |       |        | X         |
| Ivon dit Versailles, Jean     | 20      | X                 | X     | X      | X         |
| Lacourse, Jacques             | 0       |                   |       |        |           |
| Lafontaine, Antoine           | 0       |                   |       |        |           |
| Laplante, Alexis              | 4       |                   | X     |        | X         |
| Lebeau, François              | 9       | X                 | X     | X      | X         |
| Morel, Jean-Baptiste          | 35      | X                 | X     | X      | X         |
| Morissaux, Louis              | 1       | X                 |       |        |           |
| Patin, Jacques                | 1       |                   |       |        | X         |
| Tirard dit St-Jean, Louis     | 19      | X                 | X     | X      | X         |
| Vallière, Antoine             | 6       |                   |       | X      | X         |

Troisièmement, les meubles de rangement étaient également relativement nombreux dans les inventaires après décès. En effet, neuf inventaires comprenaient un coffre, neuf contenaient une huche, huit listaient un buffet et sept incluaient une armoire.

La grande majorité du temps, aucune description n'a été fournie pour ces meubles de rangement, sauf lorsqu'il a été précisé qu'ils fermaient à clé, dans 40 % des cas. La seule description disponible est sommaire et elle se trouve dans l'inventaire de François Lebeau, qui était en possession d'« une armoire de sept pieds de haut et de quatre pieds de large fermant a clef ».

Quatrièmement, quelques-uns des meubles mentionnés dans les inventaires après décès sortaient de l'ordinaire et ils indiquaient que leur propriétaire jouissait d'un niveau de vie plus élevé que la moyenne. Par exemple, Jean-Baptiste Morel avait un buffet d'encoignure, tandis que Jean Ivon dit Versailles possédait une table de billard, et ces deux mêmes voyageurs étaient les seuls à compter un bureau parmi leurs possessions. Puis, Ivon dit Versailles et François Lebeau étaient les deux seuls voyageurs à détenir un fauteuil. Ivon dit Versailles était également un des deux voyageurs, avec Antoine Diel, dont les inventaires comprenaient un garde-manger, ce qui dénote un souci de préservation de la nourriture, en plus d'être un des trois voyageurs, avec Jean-Baptiste Fortin et Jean-Baptiste Morel, à avoir un vaisselier, ce qui laisse sous-entendre qu'ils possédaient assez de vaisselle pour avoir besoin d'un tel meuble.

D'autre part, les vêtements du défunt n'étaient pas systématiquement inclus dans les inventaires après décès à Ste-Geneviève. Des vêtements sont présents dans onze inventaires après décès, c'est-à-dire moins de la moitié. Plusieurs tissus avaient été utilisés pour la confection des vêtements listés : le coton, la toile, la soie, le guingan, le cuir, la calmande (laine et soie), le satin, l'indienne, le camelot (tissu en poils de chèvre), le cadis, l'étoffe, le drap et la couverte. Le tissu le plus populaire était la toile avec quatre mentions, puis viennent l'étoffe et le drap avec trois mentions chacun. Les vêtements les plus nombreux dans les inventaires étaient les culottes, au nombre de seize

réparties dans sept inventaires, suivies de près par les chemises au nombre de quatorze réparties dans six inventaires. Seuls deux inventaires contenaient des chapeaux : ceux de Charles Aimé fils, et de Jean-Baptiste Huberdeau. La garde-robe la plus extravagante semble avoir appartenu à Jean Ivon dit Versailles. En effet, ce dernier comptait parmi ses vêtements deux capes, dont l'une de satin gris; six mantelets, dont deux en soie, l'un rouge et jaune et l'autre à carreaux; et trois vestes, dont l'une de drap vert. Ces couleurs et ces tissus étaient peu communs lorsque comparés aux autres vêtements répertoriés dans les inventaires de voyageurs.

Pour ce qui est des récipients et des ustensiles de cuisine, ils étaient somme toute relativement courants et ils se sont retrouvés en grand nombre dans les inventaires. Ainsi, dix-sept inventaires contenaient des marmites, quinze inventaires comportaient des poêles, onze inventaires avaient des chaudrons et deux inventaires listaient des casseroles. De plus, des assiettes ont été incluses dans treize inventaires, tout comme les fourchettes, alors que les cuillères sont présentes dans douze inventaires. Jean-Baptiste Morel était parmi les voyageurs qui détenaient des objets sortant de l'ordinaire, tels que des verres et des gobelets « a pate », c'est-à-dire sur pied, une carafe et un sucrier. Peu de gens avaient une théière (trois cas), des bols (trois cas), une salière (trois cas), des tasses (trois cas) ou des bouteilles (cinq cas). Jean Ivon dit Versailles est le seul à avoir possédé une cafetière, bien que Jean-Baptiste Morel ait eu du café dans son inventaire. En outre, Antoine Diel est le seul à avoir été propriétaire d'un moulin à poivre.

Il était également coutumier pour les voyageurs de posséder une ou des armes à feu, car 21 d'entre elles sont réparties dans quinze des inventaires. De plus, dix inventaires comprenaient une corne à poudre, quatre inventaires listaient de la poudre et deux inventaires incluaient des balles, des pierres et/ou des plombs. Trois différents

types d'armes sont signalés dans les sources : le fusil (dix-sept mentions), la carabine (trois mentions) et le pistolet (une mention). À noter, les armes d'Henri Carpentier étaient plus sophistiquées que celles de ses collègues : « un fusil garny en argent », « un fusil catalan » et « une paire de pistolets coups de point »<sup>330</sup>. Étrangement, l'inventaire de Charles Aimé fils, qui était chasseur de profession, ne contenait ni arme, ni piège.

Seulement cinq des inventaires étudiés ici ne contenaient pas d'outils. Les voyageurs étaient donc équipés pour effectuer des travaux de réparation et de construction lorsqu'il le fallait. Le grand nombre de scies et de haches (dix-sept et huit) témoigne également de l'importance de la coupe du bois pour la cuisson des aliments, la construction et le chauffage.

Enfin, malgré la proximité du Mississippi et d'autres plans d'eau, peu de personnes possédaient une embarcation à Ste-Geneviève. Cela peut s'expliquer par la somme importante qu'il fallait déboursier pour s'en procurer une. Ainsi, Jean-Baptiste Huberdeau était le seul des 25 voyageurs à être propriétaire d'« une grande pirogue » qui fut estimée à 150 livres en 1781 et qui fut finalement vendue pour 355 livres la même année<sup>331</sup>.

### **3.12. Le crédit et l'endettement chez les voyageurs**

Le crédit et l'endettement étaient communs dans le pays des Illinois à cause de la pénurie de monnaie qui y sévissait et dont il a été question dans le premier chapitre. Comme l'argent n'était pas disponible en quantité suffisante, les colons n'en avaient pas

---

<sup>330</sup> Ste. Genevieve archives, Estate Papers, bobine 9, dossier 139, Henry Carpentier, « Inventaire des biens de la succession de defunt Sieur D.n henry Carpentier du 15 may 1777 ».

<sup>331</sup> *Ibid.*, bobine 13, dossier 192, Jean Baptiste Hubardeau, Inventaire et description exacte, 1781-11-07.

à portée de main pour se procurer des biens ou des services. Par conséquent, tout un chacun se faisait des avances ou accordait du crédit jusqu'à ce que des devises soient disponibles pour rembourser. À partir des papiers trouvés dans les inventaires après décès, tels que des billets, des bons et des reconnaissances de dettes, il a été possible d'obtenir un portrait partiel de l'utilisation du crédit par les voyageurs.

Tout d'abord, il est possible d'affirmer que onze des 25 voyageurs avec des inventaires ont contracté des dettes ou ont eu recours au crédit alors qu'ils habitaient à Ste-Geneviève et huit d'entre eux étaient toujours endettés lors de leur décès. De plus, dix voyageurs ou anciens voyageurs ont prêté ou ont accordé du crédit, tandis que cinq voyageurs ont été prêteurs et emprunteurs, soit simultanément, soit successivement, ce qui est un signe que le crédit était indispensable au système d'échange de la Haute-Louisiane.

Un seul inventaire de voyageur listait des liquidités : celui de Jean-Baptiste Morel, qui contenait 61 piastres et demi en argent gourde, et 15 piastres et 5 escalins en papier<sup>332</sup>. Le numéraire, s'il y en avait dans les biens du défunt, était habituellement inclus dans les inventaires après décès de la vallée du Saint-Laurent<sup>333</sup>, ce qui permet de supposer que c'était également le cas en Louisiane.

Pour sa part, Jean Ivon dit Versailles prêtait beaucoup ou accordait souvent du crédit à ses clients, car 1 186 livres lui sont dues à son décès<sup>334</sup>. Cette somme

---

<sup>332</sup> *Ibid.*, bobine 15, dossier 243, Jean Baptiste Morel, « Testament et inventaire des effets de M. Morel du 26 avril 1790 ».

<sup>333</sup> C. Dessureault et J. A. Dickinson, *loc. cit.*, p. 157.

<sup>334</sup> Ste. Genevieve archives, Estate Papers, bobine 13, dossier 193, Jean Ivon dit Versailles, « Inventaire des biens de la succession de défunt Sieur Jean Ivon dit Versailles du 13 Xbre 1781 ».

représentait 32 % de son patrimoine et il n'est indiqué nulle part si ses héritiers la récupérèrent.

Dans son cas, Jean-Baptiste Huberdeau prêtait de l'argent, mais il en empruntait aussi. Il semble qu'il n'ait pas toujours été très prudent dans la gestion de ses affaires, car il devait parfois attendre d'être remboursé pour pouvoir lui-même payer ce qu'il devait à ses créanciers<sup>335</sup>. Plus de 6 000 livres lui sont dues lors de son décès, dont 5 638 livres et 15 sols de la part de Joseph Moransy, un autre voyageur<sup>336</sup>. Cette dernière somme équivaut à environ 68 % du patrimoine d'Huberdeau.

Parmi les 25 inventaires examinés, il y a trois voyageurs qui ont laissé des successions insolubles, c'est-à-dire qu'ils avaient contracté plus de dettes que ce qu'ils possédaient en biens pour les acquitter. De fait, Marie-Louise Lalande, veuve de Louis Boucher, décida de renoncer à la succession de son mari, celle-ci « se trouvant chargée de dettes qui absorbent le montant des effets d'icelle »<sup>337</sup>. Marie-Louise était au courant de la situation financière de son ménage et elle fournit le nom des créanciers et les montants dus à chacun lorsque l'inventaire après décès fut rédigé. Le douaire de 600 livres fixé par le contrat de mariage qu'ils avaient signé douze ans plus tôt<sup>338</sup> permit à la

---

<sup>335</sup> *Ibid.*, Litigations, bobine 21, dossier 331, Jean Baptiste Hubardeau vs Jean Baptiste Fortin, Requête de Jean-Baptiste Huberdeau contre Jean-Baptiste Fortin, 1770-06-26.

<sup>336</sup> *Ibid.*, Estate Papers, bobine 13, dossier 192, Jean Baptiste Hubardeau, Inventaire et description exacte, 1781-11-07.

<sup>337</sup> *Ibid.*, bobine 9, dossier 128, Louis Boucher, « Inventaire des biens de la communauté de défunt Mr Louïs Boucher et de Dlle Marie Louïse Lalande du 20 xbre 1781 ».

<sup>338</sup> *Ibid.*, Marriage Certificates and Contracts, bobine 22, dossier 358, « Contrat de mariage entre Louis Bouchez et Marie Louise Lalande du 4<sup>e</sup> 9bre 1769 ».

veuve de choisir de « sen tenir aux droits portées en son contrat de mariage pour lui être remis en meubles de la communauté suivant la prisée de l'inventaire estimatif »<sup>339</sup>.

En ce qui concerne Marie-Josephte Deguire, elle jugeait sa situation financière acceptable lors du décès de son mari, Louis Tirard dit St-Jean. Ce n'est que trois ans plus tard qu'elle décida de renoncer à leur communauté de biens, après que son père, Jean-Baptiste Deguire, lui ait réclamé la somme de 1 300 livres, qu'il avait confiée à Tirard dit St-Jean pour que ce dernier, qui se rendait à la Nouvelle-Orléans, lui achète et lui ramène un esclave. Marie-Josèphe argumentait que cet esclave avait été acheté, amené à Ste-Geneviève et revendu par son père, tandis que ce dernier prétendait que cela ne s'était jamais produit.

Un jugement rendu par Pedro Joseph Piernas, commandant de la Haute-Louisiane, donna raison à Jean-Baptiste, mais ce dernier ne fit jamais exécuter la sentence, ni du vivant de son gendre, ni après son décès. Ce n'est que quelques années plus tard qu'il le fit, alors que la période de temps accordée pour appliquer la sentence était expirée. Cela donna l'option à Marie-Josèphe de renoncer à sa communauté de biens, de profiter du statut de première créancière et, grâce à son contrat de mariage, de reprendre « son douaire, preciput, une terre qui luy a été donnée par son pere et en la Somme de quatre cent quatre vingt quatre livres dix sols »<sup>340</sup>.

Enfin, le cas d'Antoine Vallière est différent des deux précédents, parce qu'il ne laissa ni femme, ni enfants lors de son décès en 1775. Sa nouvelle maison était hypothéquée et il devait de l'argent à cinq autres personnes. Jean Gibert, qui détenait

---

<sup>339</sup> *Ibid.*, Estate Papers, bobine 9, dossier 128, Louis Boucher, « Inventaire des biens de la communauté de défunt Mr Louis Boucher et de Dlle Marie Louise Lalande du 20 xbre 1781 ».

<sup>340</sup> *Ibid.*, bobine 18, dossier 285, Louis Tiriard dit St. Jean, Requête adressée par Marie-Josephte Deguire à Don Fernando De Leyba, 1779-03-03.

l'hypothèque, demanda au lieutenant particulier du juge d'être traité comme un créancier privilégié et il se fit répondre « qu'il n'y a pas de fonds suffisants à la succession de défunt sieur Antoine Vallière non seulement pour payer les autres créanciers mais même pour remplir ce qui reste dû sur la présente obligation ». Ce fut Don Francisco Cruzat, commandant de la Haute-Louisiane, qui trancha que l'hypothèque ne serait pas considérée comme une créance privilégiée, et qu'elle « subira le sort du partage au prorata avec les autres dettes sans aucune préférence ». Ainsi, les créanciers de Vallière ne reçurent que 29 % de ce qui leur était dû.<sup>341</sup>

### 3.13. Conclusion

En somme, les voyageurs de Ste-Geneviève connurent des destins économiques diversifiés. Certains, tels qu'Antoine Diel, Jean-Baptiste Morel, Henri Carpentier et Jacques Lacourse, accumulèrent des fortunes considérables. Cependant, ce n'est pas en pratiquant l'occupation de voyageur qu'ils y arrivèrent.

Peu de voyageurs continuèrent à pratiquer cette activité une fois établis à Ste-Geneviève. La plupart d'entre eux se tournèrent vers d'autres activités économiques, comme l'agriculture, la chasse, le commerce et l'artisanat. Souvent, ils en pratiquaient deux ou trois en parallèle pour subvenir à leurs propres besoins ou aux besoins de leur famille. Une majorité des voyageurs devinrent des habitants, ce qui signifiait un retour à leurs origines pour une grande partie d'entre eux.

La plupart des voyageurs avaient les moyens et la volonté de posséder une terre et une maison, mais d'après les qualificatifs employés pour décrire ces habitations, il est

---

<sup>341</sup> *Ibid.*, bobine 18, dossier 290, Antoine Vallière, « Etat des fonds appartenans à la succession de défunt Sieur Antoine Vallière ».

clair que les moyens financiers des anciens voyageurs étaient limités. Le système de crédit utilisé par une majorité de la population permettait aux gens de consommer même s'ils n'avaient pas de devises disponibles au moment de leur achat. Lors de leur décès, les voyageurs léguèrent tout de même un petit patrimoine à leurs descendants, et ce ne sont que quelques-uns d'entre eux qui laissèrent des successions insolvables.

Peu de voyageurs avaient les moyens d'avoir des esclaves, et les quatre qui en détenaient sont ceux dont les inventaires ont révélé les valeurs les plus élevées. Les esclaves représentaient un investissement et leur présence contribuait grandement à augmenter la valeur du patrimoine des propriétaires.

L'analyse du contenu des inventaires après décès a permis de constater que, bien que ces 25 individus aient pratiqué l'activité de voyageur à un moment de leur vie, leurs destins économiques ont été variés. Leur destinée a en partie été influencée par l'occupation de voyageur, mais ils se sont intégrés par la suite à différentes catégories économiques (riches, classe moyenne, pauvres) et ils ont ainsi suivi leur propre chemin.

## CONCLUSION

Étant donné qu'aucune étude n'avait été produite auparavant à propos des voyageurs de Ste-Geneviève et de la Haute-Louisiane, plusieurs aspects de la question pouvaient être abordés sans que cela ne soit redondant. La présente étude s'est surtout intéressée à la situation sociale et économique des voyageurs, après que ceux-ci aient abandonné le voyage et le mode de vie nomade. Il a été difficile de définir un modèle ayant été suivi par la majorité des 55 voyageurs identifiés à Ste-Geneviève, car chacun semble avoir trouvé son propre chemin pour arriver à destination. Ce qui est certain, c'est qu'à un moment donné, ils ont tous voyagé à bord de canots sur les cours d'eau éparpillés entre la vallée du Saint-Laurent et la Nouvelle-Orléans, transportant des marchandises, des fourrures, de la farine ou du plomb. C'est par la suite que leurs conditions sociales et économiques se sont diversifiées.

### **Le commerce des fourrures à Ste-Geneviève et en Haute-Louisiane**

Le commerce des fourrures à Ste-Geneviève est un sujet qui a été peu traité par les historiens, malgré le fait qu'il ait eu une grande importance à l'échelle locale. Comme cela a été vu dans le premier chapitre, il y avait un réseau de commerce de fourrures en Haute-Louisiane et à Ste-Geneviève. C'est d'ailleurs ce qui a attiré dix-sept des 23 voyageurs identifiés qui provenaient de la vallée du Saint-Laurent et qui ont signé des contrats d'engagement qui les envoyaient directement à un des postes du pays des Illinois ou du Mississippi.

À Ste-Geneviève, plusieurs groupes étaient concernés par le commerce des fourrures. Outre les voyageurs qui étaient présents en grand nombre, il y avait des

marchands qui étaient installés à Ste-Geneviève. Ces marchands se faisaient parfois accompagner de l'un ou l'autre des interprètes de la communauté, pour s'assurer de bien communiquer avec leurs interlocuteurs des Premières Nations. Puis, la petite population de chasseurs professionnels établis à Ste-Geneviève s'intéressait tant à la viande qu'aux fourrures fournies par les animaux. De plus, les habitants et les artisans s'adonnaient aussi soit à la chasse, soit au commerce des fourrures, en utilisant ou en acceptant ce mode de paiement lors de l'achat et de la vente de biens et services.

Étant donné que les peaux de chevreuil et les pelleteries servaient de monnaie d'échange, une proportion importante de la population ressentait le besoin d'en avoir à sa disposition pour se procurer des biens et des services. La pénurie de numéraire qui touchait la colonie louisianaise poussait la population à se servir du crédit et à utiliser d'autres ressources comme devises, telles que les pelleteries, la farine ou le plomb. Les peaux de chevreuil ont même été considérées comme une devise officielle en Haute-Louisiane et elles étaient utilisées pour payer lors de ventes aux enchères à Ste-Geneviève.

Les liens étroits qui existaient entre l'agriculture et le commerce des fourrures durant la période coloniale ont été étudiés par quelques historiens de la Nouvelle-France qui ont conclu que les deux activités employaient la même main-d'œuvre. Les historiens de la Louisiane y ont cependant accordé peu d'intérêt. Ces liens existaient pourtant à Ste-Geneviève, où de nombreux voyageurs sont devenus des agriculteurs, propriétaires d'animaux et d'une charrue et producteurs de céréales. Cela ne signifiait pas pour autant qu'ils abandonnaient complètement le commerce des fourrures.

Ce commerce était parfois pratiqué en tant qu'activité principale et, souvent, en tant qu'activité économique secondaire, un genre d'à-côté permettant de rapporter un

revenu supplémentaire. Un ancien voyageur devenu habitant pouvait à la fois pratiquer la chasse, faire le commerce avec les Autochtones, et cultiver sa terre. Certains optaient même pour pratiquer l'agriculture tout en continuant à être rameurs dans les embarcations qui partaient vers la Nouvelle-Orléans ou sur le fleuve Missouri, comme cela se faisait dans la vallée du Saint-Laurent.

### **Les liens entre la vallée du Saint-Laurent et la Louisiane maintenus après 1763**

Les historiens se sont rarement arrêtés aux liens qui existaient entre la vallée du Saint-Laurent et la Louisiane, que ce soit avant ou après la Conquête et le Traité de Paris. Malgré le transfert des territoires et l'appartenance à deux nouveaux empires, les colons de la vallée du Saint-Laurent et ceux de la Louisiane ont continué à entretenir des relations entre eux.

Ainsi, un nombre important de voyageurs de Ste-Geneviève était originaire de la vallée du Saint-Laurent, comme cela a été vu dans le deuxième chapitre. De fait, 72 % des voyageurs dont l'origine a pu être vérifiée provenaient de la vallée du Saint-Laurent. L'arrivée d'au moins 5 d'entre eux à Ste-Geneviève s'est produite après la Conquête.

Les liens sociaux ont donc continué d'exister. La migration et les déplacements de population entre les deux colonies n'ont pas cessé après le démantèlement de l'empire français. Les relations entre les membres d'une même famille étaient entretenues par correspondance. Les gens s'envoyaient des nouvelles par lettres et certains se déplaçaient même d'une colonie à l'autre lorsque des événements hors de l'ordinaire se produisaient, comme ce fut le cas pour François Huberdeau, frère de Jean-Baptiste et Simon Huberdeau, qui partit de Montréal en 1787 pour se rendre à Ste-Geneviève à la suite du décès de Jean-Baptiste.

Le maintien de ces contacts provoquait même parfois une migration en chaîne. Cela se produisit au début des années 1770 pour des neveux et des cousins de François Vallé, qui quittèrent Beauport pour aller s'établir à Ste-Geneviève, suite à l'invitation de Vallé<sup>342</sup>.

Les liens commerciaux, tout comme les liens sociaux, ont également persisté entre les deux territoires. Il est même possible qu'ils aient persisté en partie grâce au commerce des fourrures, car les marchands louisianais s'approvisionnaient en marchandises britanniques, soit pour commercer avec les Premières Nations, soit pour les vendre aux colons. De plus, ils envoyaient une partie de leurs fourrures vers les Grands Lacs et la vallée du Saint-Laurent, où le climat frais favorisait leur préservation durant le transport et l'entreposage. Certains marchands faisaient même le trajet entre les deux régions pour s'occuper de leurs affaires.

### **Retour sur les voyageurs et leur destin**

Découvrir l'univers social et économique dans lequel 55 voyageurs de Ste-Geneviève évoluaient durant la période de 1763 à 1803 a également ouvert une fenêtre sur toute la société de Ste-Geneviève. Les voyageurs se sont facilement intégrés à cette communauté coloniale française qui ressemblait beaucoup à la vallée du Saint-Laurent qu'ils venaient de quitter.

Pour certains individus, être voyageur était un moyen de migrer et de faire un peu d'argent supplémentaire, tandis que pour d'autres, c'était un moyen de gagner sa vie et de rester libre. La majorité des voyageurs étudiés ici et pour lesquels il a été possible de trouver des informations appartiennent à la première catégorie.

---

<sup>342</sup> C. J. Ekberg, *François Vallé and his World*, p. 297-300.

Une fois arrivés à destination, après avoir jugé que Ste-Geneviève semblait être un endroit propice pour se construire une vie, la plupart des voyageurs se sont mariés et ils ont eu des enfants. Le deuxième chapitre de la présente thèse fait état du réseau familial dont certains voyageurs pouvaient profiter en Haute-Louisiane lorsque frères et cousins avaient soit donné, soit suivi l'exemple en s'y établissant. Le réseau communautaire était aussi important et il se faisait sentir notamment lorsque des mineurs devenaient orphelins et qu'il fallait nommer un tuteur pour veiller sur eux. Le niveau d'intégration et d'implication des voyageurs dans la communauté montre qu'ils avaient fait de Ste-Geneviève leur chez-soi.

Bien qu'il était souvent nécessaire pour eux d'avoir plusieurs occupations, comme cela a été démontré dans le chapitre 3, la plupart des anciens voyageurs connurent un destin économique heureux. Ils réussissaient à faire vivre leur famille en devenant habitant, marchand, chasseur ou artisan. Grâce au contenu des inventaires après décès, il a été possible de savoir que certains avaient réussi mieux que d'autres et que certains avaient échoué, en s'endettant sans pouvoir jamais y remédier.

### **Autres avenues de recherches**

De nombreuses pistes de recherches liées aux voyageurs de Ste-Geneviève et au commerce des fourrures qui s'y déroulait demeurent inexplorées. Les sources, riches en qualité et en quantité, pourraient encore répondre à de nombreuses questions.

Par exemple, il serait intéressant d'approfondir les relations qui existaient entre les colons et les Premières Nations. Ce sujet a été rapidement abordé dans les deux premiers chapitres, où il a été établi que des groupes autochtones évoluaient à proximité de Ste-Geneviève, que les opinions des colons à propos des Autochtones étaient diversifiées et

que certains voyageurs formaient un couple, marié ou non, avec des femmes autochtones.

Toutefois, l'optique traitée était celle des voyageurs, et il serait possible de découvrir encore beaucoup en poussant les recherches plus loin. Le sujet est complexe, car plusieurs Premières Nations étaient présentes dans le pays des Illinois et la région de Ste-Geneviève. En plus d'être des partenaires commerciaux, les Autochtones étaient en contact avec les missionnaires qui s'efforçaient de convertir les âmes.

Les mariages célébrés entre colons et Premières Nations donnèrent naissance à une population métissée, dont certains des membres s'intégrèrent dans la population coloniale ou dans les nations autochtones, tandis que d'autres devinrent plutôt un pont entre deux cultures, notamment en servant comme interprète. L'étude des individus qui se promenaient librement entre ces deux réalités est très intéressante. En Haute-Louisiane, les interprètes étaient engagés à la fois par les marchands et par les autorités espagnoles pour communiquer avec les Autochtones. Parmi les deux interprètes mentionnés dans cette thèse, il y a Pierre Blot dit Lagrange, dont la mère était autochtone, et qui eut lui-même des enfants avec une femme autochtone<sup>343</sup>. Étudier ses origines, ainsi que sa descendance pourrait aider à en apprendre plus sur cette population métissée.

D'autre part, les femmes des voyageurs mériteraient également d'être étudiées. L'article de Susan C. Boyle, qui date de 1987<sup>344</sup>, était intéressant et pourrait certainement être poussé encore plus loin. D'abord, en remontant leur généalogie, il serait possible de connaître les liens qui existaient entre elles et de savoir à quel point

---

<sup>343</sup> Ste. Genevieve Parish records, bobine 1, volume 2, p. 9.

<sup>344</sup> S. C. Boyle, *loc. cit.*

ces liens ont contribué à la formation de réseaux sociaux. Par ailleurs, certaines femmes participaient à l'activité de leur mari dans le commerce. Ainsi, Marianne Billeron, épouse de François Vallé, voyageait souvent de Ste-Geneviève à St-Louis sans son mari et elle y réglait certaines de ses affaires pour lui<sup>345</sup>. En examinant d'autres sources, il serait possible d'évaluer si cette situation était caractéristique des femmes du pays des Illinois et à quel point elles contribuaient au commerce par leurs activités.

Par ailleurs, Ste-Geneviève comptait au moins une trentaine de marchands durant la période coloniale et ces derniers ont été peu mentionnés dans les travaux précédents. Leurs origines, leurs motivations, le fonctionnement de leurs affaires, leurs activités, leurs contacts ailleurs sur le continent, les voyages qu'ils faisaient et dans quelles conditions, et les produits qu'ils vendaient ou qu'ils achetaient demeurent inconnus en grande partie. Cela gagnerait à être connu, car cela préciserait la conception de l'économie de Ste-Geneviève qui a été mise de l'avant jusqu'à maintenant, ainsi que sa place dans le système économique en Amérique du Nord. De plus, l'étude de leurs propriétés à l'aide des inventaires après décès pourrait également être entreprise dans le but de savoir s'ils étaient propriétaires de magasins, ce qu'ils y vendaient si c'était le cas et s'ils faisaient crédit à leurs clients.

Au surplus, il serait probablement possible de retracer des informations sur les voyageurs qui étaient de passage à Ste-Geneviève, suivre leur chemin jusqu'à la Nouvelle-Orléans ou d'étudier les activités de ce groupe à St-Louis. Des recherches effectuées dans la base de données des engagements de voyageurs et les registres paroissiaux publiés par Faribault-Beaugard pourraient générer des résultats intéressants, tout comme fouiller du côté de St-Louis et de la Nouvelle-Orléans. Les

---

<sup>345</sup> C. J. Ekberg, *François Vallé and his World*, p. 204, 209.

voyageurs étaient apparemment nombreux à St-Louis, bien qu'ils n'aient pas encore attiré l'intérêt des chercheurs. S'il est découvert que tel est le cas, il serait peut-être possible de comparer le genre de vie qu'ils menaient dans le pays des Illinois, par opposition à leurs confrères des Grands Lacs.

En outre, à cause des contraintes de temps et d'espace, il a fallu sélectionner et limiter les sources qui allaient être examinées pour les présentes recherches et accepter qu'il était impossible de dépouiller toutes les sources contenues dans les archives de Ste-Geneviève. Certaines autres sections de la collection pourraient cependant être utiles pour poursuivre ces recherches et fournir des informations sur les voyageurs de Ste-Geneviève, leur famille, leurs activités économiques et les modes de consommation. Les différents contrats, les ventes publiques et les procès sont notamment des sources habituellement très riches en informations sur les individus et leur statut dans la communauté. Cela pourrait également permettre d'en apprendre plus à propos du commerce des fourrures de Ste-Geneviève et de son étendue, tout en ajoutant des détails aux portraits de voyageurs dressés ici.

En revanche, il est toujours possible d'identifier d'autres voyageurs ayant résidé à Ste-Geneviève ou étant passés par là. La consultation de nouvelles sources pourrait révéler de nouveaux noms de voyageurs à ajouter à la liste. Si quelqu'un devait avoir accès à la liste de milice de Ste-Geneviève pour 1779 ou obtenir une copie d'un des recensements établis durant la période coloniale, d'autres voyageurs seraient certainement identifiés.

De surcroît, l'Achat de la Louisiane par les États-Unis en 1803, et l'arrivée subséquente d'Américains de façon soutenue provoquèrent des changements dans la vie des résidents de Ste-Geneviève, à court et à long terme. Jay Gitlin a déjà étudié l'impact

que cela a eu du côté des marchands de St-Louis<sup>346</sup>. Selon lui, le monde francophone survécut à l'arrivée des Américains pendant quelques décennies, notamment grâce à ces marchands. Il pourrait être profitable de s'intéresser à ce qui s'est passé du côté des voyageurs et des marchands de Ste-Geneviève à la même époque. À l'aide de la base de données des engagements des voyageurs, il serait peut-être possible de mesurer l'impact que cela a eu sur le commerce des fourrures, et de voir s'il y a eu une fluctuation dans le nombre de voyageurs envoyés dans les postes du pays des Illinois, le long du Mississippi, ou le long du Missouri.

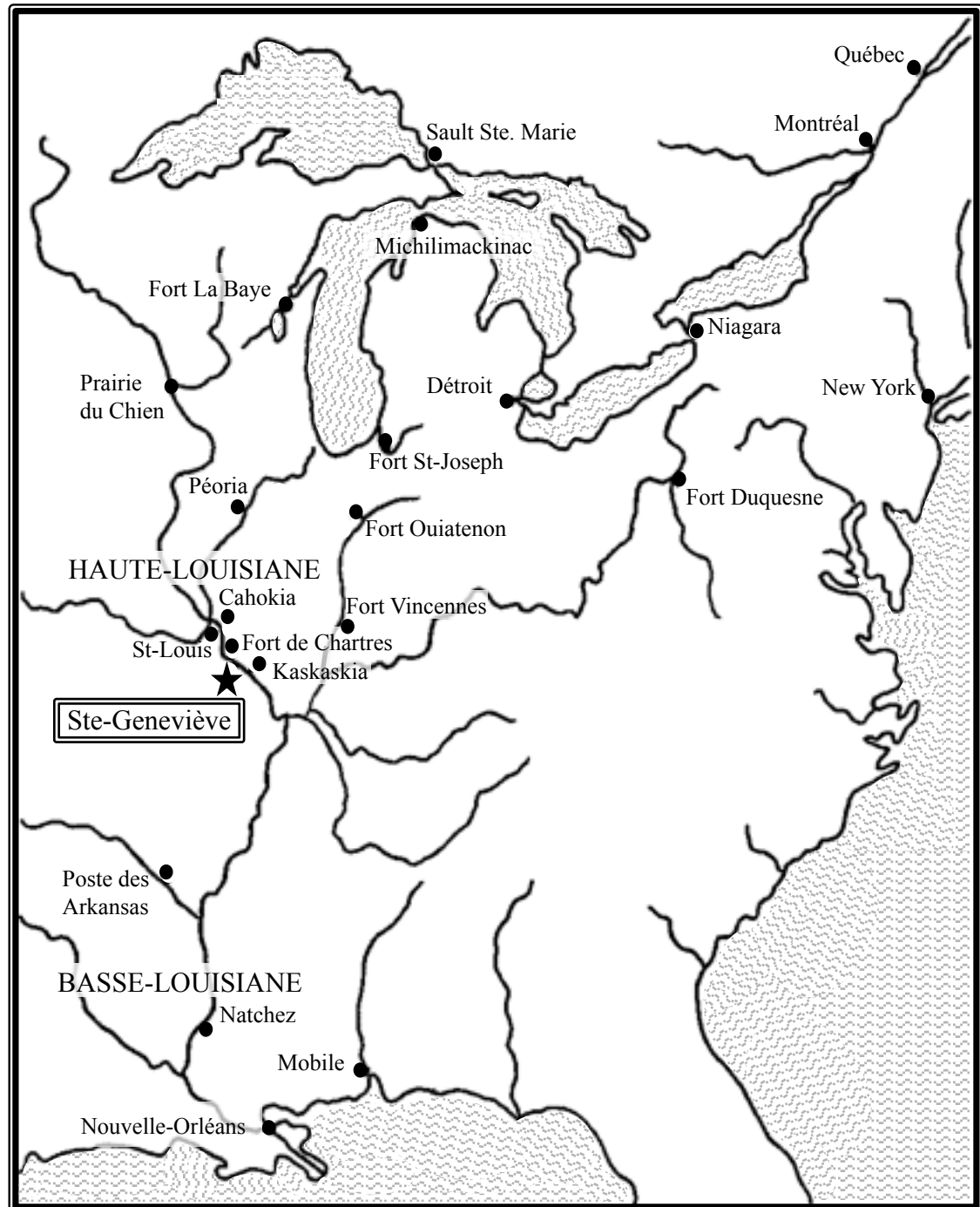
Tout dépend des sources et de l'interprétation que le chercheur en fait. Les voyageurs faisaient partie d'un réseau culturel étendu, car ils visitaient plusieurs lieux, ils rencontraient des individus qui avaient voyagé et ils échangeaient ensemble sur ce qu'ils avaient vécu. Les sources se font discrètes sur les voyageurs. Il faut travailler fort pour les faire parler et pour raconter la complexité de leur univers et de leur vie.

---

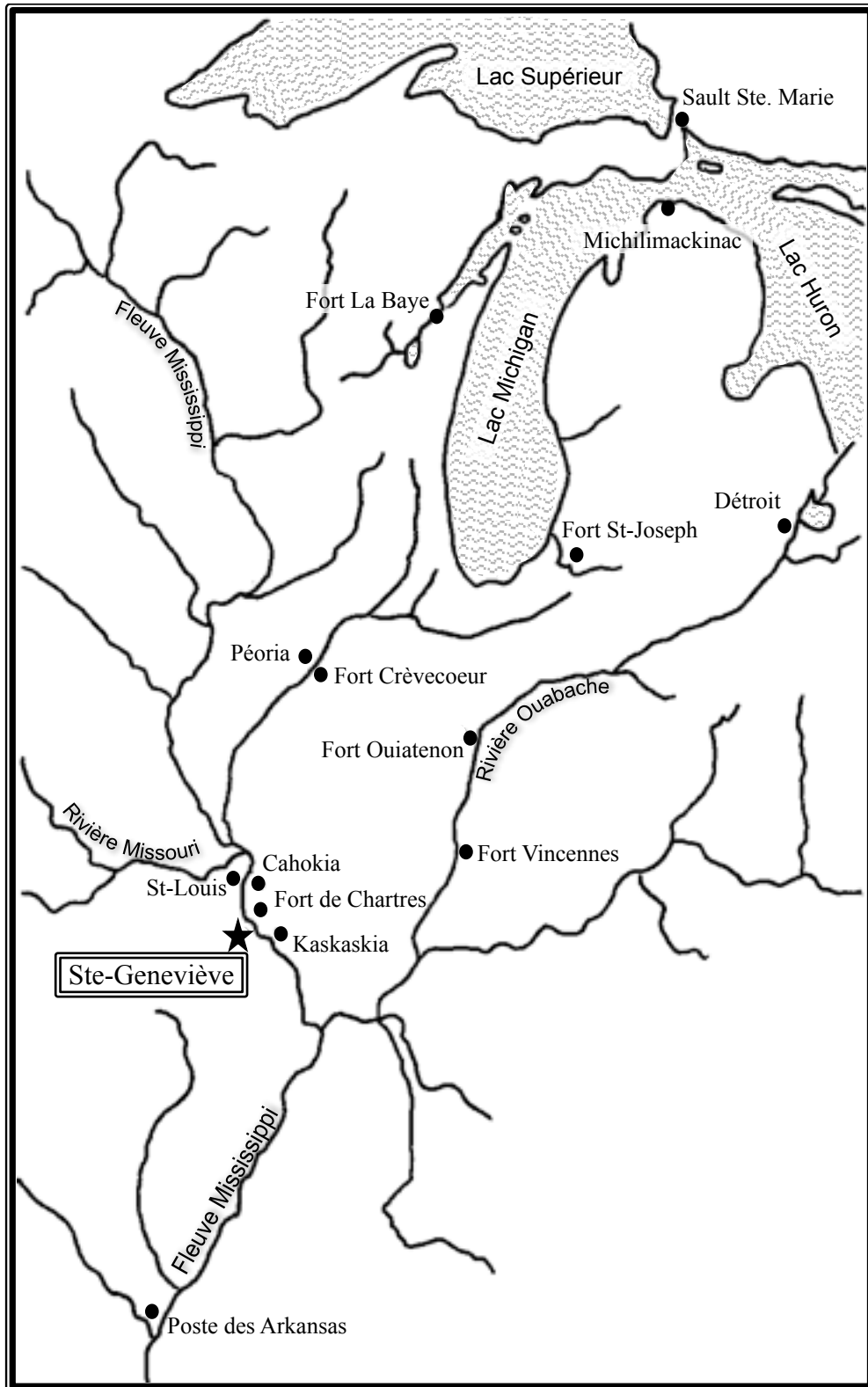
<sup>346</sup> J. Gitlin, *op. cit.*

## ANNEXE A

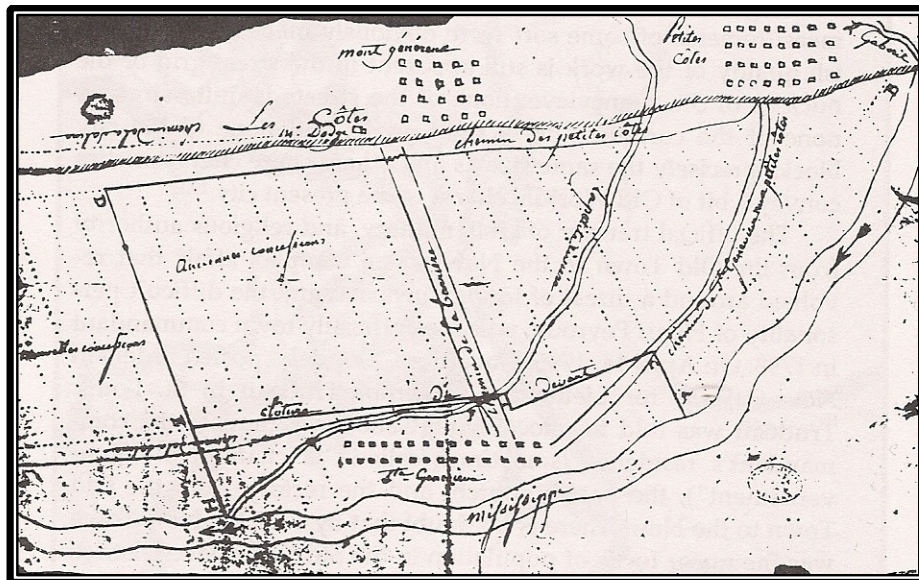
Carte 1 : Ste-Geneviève sur le continent nord-américain, 1763-1803



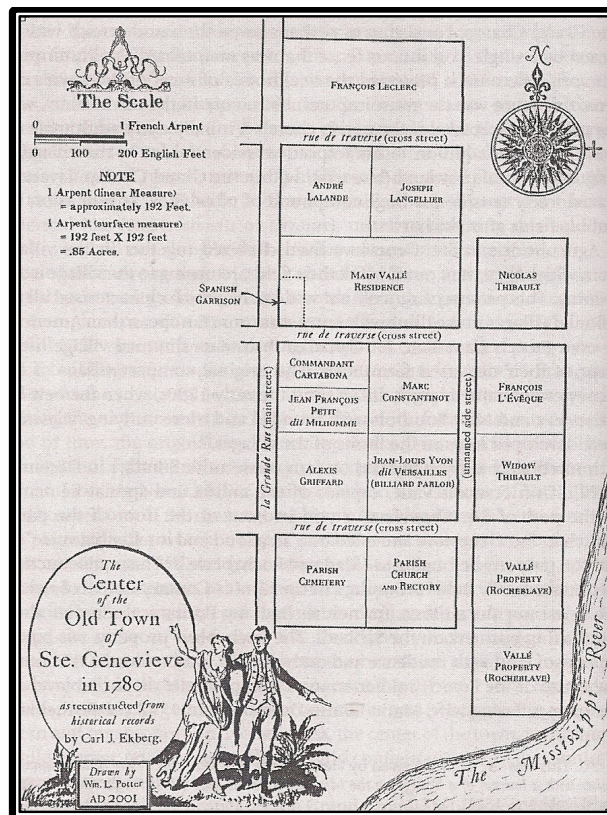
Carte 2 : Le pays des Illinois et la région des Grands Lacs en 1763



ANNEXE B



Plan 1 : Plan de la région de Ste-Genevieve dessiné en 1793 par Delassus de Luzieres. Ste-Genevieve se trouve au bas de l'image, près du Mississippi. (C. J. Ekberg, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 436)



Plan 2 : Plan d'une partie du village de Ste-Genevieve en 1780. (C. J. Ekberg, *François Vallé and His World*, p. 62)

## ANNEXE C

**Tableau 7 : Voyageurs et personnes liées au commerce des fourrures à Ste-Geneviève (1763-1803)**

| Nom                           | Occupation             | Présence dans les documents en tant que voyageur   | Inventaire après décès |
|-------------------------------|------------------------|--|------------------------|
| Aimé, Charles                 | Voyageur               | -Registres paroissiaux<br>-Base données voyageurs  | X                      |
| Aimé fils, Charles            | Chasseur               | -ASGM, dossier 108, Estate Papers  | X                      |
| Beauchamp, Jean-Baptiste      | Voyageur               | -Base données voyageurs  |                        |
| Bellemard, Charles            | Voyageur               | -Liste de milice 1779  | X                      |
| Bequet fils, Jean Baptiste    | Voyageur               | -Liste de milice 1779<br>-ASGM, dossier 357, Contrat de mariage                            |                        |
| Bertrand dit Beaulieu, Pierre | Voyageur               | -Parchemin   | X                      |
| Blot dit LaGrange, Pierre     | Interprète             | -Pierre Menard Collection, bobine 1, doc. 69   | X                      |
| Bolon, Hippolite              | Interprète<br>Chasseur | -C. J. Ekberg, <i>Colonial Ste. Genevieve</i> , p. 117.<br>-ASGM, dossier 337, Litigations |                        |
| Boucher, Louis                | Voyageur               | -Base données voyageurs  | X                      |
| Boyer, Pierre                 | Voyageur               | -ASGM, dossier 310, Litigations  |                        |
| Buette, Alexis                | Voyageur               | -Registres paroissiaux   |                        |
| Carpentier, Henry             | Voyageur<br>Marchand   | -Base données voyageurs  | X                      |
| Carron, Louis                 | Voyageur               | -ASGM, dossier 310, Litigations  |                        |
| Cavalier, Louis               | Voyageur               | -Liste de milice 1779  |                        |
| Choquet, Joseph               | Voyageur               | -Base données voyageurs  | X                      |
| Clement dit Germain, Joseph   | Voyageur               | -Base données voyageurs  | X                      |
| Constant, Marc                | Voyageur               | -Registres paroissiaux   | X                      |
| Courtois, Joseph              | Voyageur               | -Base données voyageurs<br>-M. Faribault-Beauregard, vol. 2, p. 84-85.                     |                        |
| Courtois fils, Joseph         | Voyageur               | -Liste de milice 1779  |                        |
| Coyteux, Louis                | Voyageur<br>Orfèvre    | -ASGM, dossier 152, Estate Papers<br>-ASGM, dossier 403, Miscellaneous                     | X                      |
| Diel, Antoine                 | Voyageur<br>Forgeron   | -Base données voyageurs  | X                      |
| Duchêne, Pierre               | Voyageur               | -Liste de milice 1779  |                        |
| Duclos, Jean-Baptiste         | Voyageur               | -Base données voyageurs  |                        |
| Fortin, Jean Baptiste         | Voyageur               | -Liste de milice 1779  | X                      |
| Gaillard, Jacques             | Voyageur               | -Registres paroissiaux   |                        |
| Gauvreau, Raymond             | Voyageur               | -Liste de milice 1779  | X                      |

| Nom                          | Occupation           | Présence dans les documents en tant que voyageur             | Inventaire après décès |
|------------------------------|----------------------|--|------------------------|
| Huberdeau, Jean Baptiste     | Voyageur             | -Base données voyageurs                                      | X                      |
| Ivon dit Versailles, Jean    | Voyageur             | -Liste de milice 1779  | X                      |
| Jaulin dit LaRochelle, Jean  | Voyageur             | -S. C. Boyle, « Did She Generally Decide? », p. 785.         |                        |
| Labûche, Jean-François       | Chasseur             | -C. J. Ekberg, <i>Colonial Ste. Genevieve</i> , p. 96.       |                        |
| Lacourse, Jacques            | Voyageur             | -Base données voyageurs                                      | X                      |
| Lafleur                      | Voyageur             | -Liste de milice 1779  |                        |
| Lafontaine, Antoine          | Voyageur<br>Chasseur | -Base données voyageurs<br>-ASGM, dossier 214, Estate Papers | X                      |
| Laplante, Alexis             | Voyageur             | -Base données voyageurs                                      | X                      |
| Lebeau, François             | Voyageur             | -Base données voyageurs                                      | X                      |
| Lebeau fils, François        | Voyageur             | -Liste de milice 1779  |                        |
| Ledoux, Louis                | Voyageur             | -Liste de milice 1779  |                        |
| Lorimier, Louis              | Interprète           | -C. J. Ekberg, <i>Colonial Ste. Genevieve</i> , p. 91.       |                        |
| Malouin, Jean-Baptiste       | Voyageur             | -ASGM, dossier 214, Estate Papers                            |                        |
| Morancy, Joseph              | Voyageur             | -Liste de milice 1779  |                        |
| Morel, Jean-Baptiste         | Voyageur             | -Base données voyageurs                                      | X                      |
| Morissaux, Jean-Baptiste     | Voyageur             | -ASGM, dossier 244, Estate Papers                            |                        |
| Morissaux, Louis             | Voyageur             | -Liste de milice 1779  | X                      |
| Parent, Étienne              | Voyageur             | -Liste de milice 1779  |                        |
| Patenode, Amable             | Voyageur             | -Base données voyageurs                                      |                        |
| Patin, Jacques               | Chasseur             | -ASGM, dossier 248, Estate Papers                            | X                      |
| Pelletier dit Antaya, Michel | Chasseur             | -ASGM, dossier 214, Estate Papers                            |                        |
| Richard, Jean-Baptiste       | Voyageur             | -ASGM, dossier 310, Litigations                              |                        |
| Tirard dit St-Jean, Louis    | Voyageur             | -Base données voyageurs                                      | X                      |
| Tirard dit St-Jean, Nicolas  | Voyageur             | -Base données voyageurs                                      |                        |
| Tirard dit St-Jean, Paul     | Voyageur             | -Liste de milice 1779<br>-Base données voyageurs             |                        |
| Vallé, Charles               | Voyageur             | -Liste de milice 1779  |                        |
| Vallé, François              | Voyageur<br>Marchand | -C. J. Ekberg, <i>François Vallé and his World</i> , p. 20   |                        |
| Vallièrre, Antoine           | Voyageur             | -Base données voyageurs                                      | X                      |
| Vien, Jean-Baptiste          | Voyageur             | -ASGM, dossier 28, Engagements                               |                        |

**ANNEXE D**  
**Liste des marchands de Ste-Geneviève (1763-1803)**

1. Barré, Étienne
2. Beauvais, Jean Baptiste
3. Bolduc, Louis
4. Bolon, Hippolite
5. Canac dit Marquis, Louis
6. Cantrel dit Filibustier, Silvestre
7. Carpentier, Henri
8. Cerré, Gabriel
9. Chamard, Louis
10. Datchurut, Jean
11. Durcy, François
12. Fagot, Daniel
13. Faucher, Pierre
14. Hubardeau, Simon
15. Hubert, Pierre
16. Latraverse, Louis
17. Leclerc, François
18. Lorimier, Pierre L.
19. Lorimier, Louis
20. Mercier, Joseph Marie
21. Morancy, Joseph
22. Placide, Joseph
23. Plante, Nicolas
24. Pourrée, Eugène
25. Pratte, Bernard
26. Pratte, Jean Baptiste
27. Robinet, Louis
28. Vallé, Baptiste
29. Vallé, François

**ANNEXE E**  
**Tableau 8 : Fourrures présentes à Ste-Geneviève**  
**selon les dossiers étudiés (1763-1803)**

| Dossier      | Année     | Chevreuril | Pelleterie | Castor    | Ours        | Chat        |
|--------------|-----------|------------|------------|-----------|-------------|-------------|
| 16           | 1799      | -          | -          | X         | -           | -           |
| 17           | 1798      | -          | -          | X         | X           | X           |
| 105          | 1778      | X          | -          | -         | -           | -           |
| 105          | 1778      | X          | -          | -         | -           | -           |
| 108          | 1797      | -          | X          | -         | -           | -           |
| 123          | 1790      | X          | -          | -         | -           | -           |
| 128          | 1781      | -          | X          | -         | -           | -           |
| 139          | 1777      | X          | X          | X         | -           | -           |
| 142          | 1782      | X          | -          | X         | -           | -           |
| 152          | 1795      | X          | -          | X         | X           | X           |
| 181          | 1781      | X          | -          | -         | -           | -           |
| 192          | 1781      | X          | X          | X         | -           | -           |
| 193          | 1781      | X          | -          | -         | -           | -           |
| 214          | 1782      | X          | -          | -         | -           | -           |
| 230          | 1771-1773 | X          | X          | X         | -           | -           |
| 243          | 1790      | X          | -          | -         | -           | -           |
| 244          | 1785      | X          | -          | -         | -           | -           |
| 290          | 1775      | X          | X          | X         | X           | -           |
| 304          | 1775      | X          | -          | -         | -           | -           |
| 308          | 1776      | -          | X          | -         | -           | -           |
| 310          | 1776      | X          | X          | -         | -           | -           |
| 331          | 1771      | X?         | X          | -         | -           | -           |
| 331          | 1790      | -          | X          | -         | -           | -           |
| 337          | 1788      | X          | -          | X         | X           | -           |
| 343          | 1778      | -          | X          | -         | -           | -           |
| 343          | 1777      | X          | -          | -         | -           | -           |
| 343          | 1778      | -          | X          | -         | -           | -           |
| 344          | 1788      | -          | X          | -         | X           | -           |
| 347          | 1770-1777 | X          | X          | X         | -           | -           |
| 348          | 1770-1773 | X          | X          | X         | X           | X           |
| 353          | 1794-1799 | -          | X          | X         | X           | X<br>Racoon |
| 379          | 1776      | -          | X          | -         | -           | -           |
| 393          | 1769      | X et biche | X          | X         | X et ourson | X           |
| 403          | 1795      | X          | -          | -         | -           | -           |
| <b>Total</b> |           | <b>23</b>  | <b>18</b>  | <b>13</b> | <b>8</b>    | <b>5</b>    |

| Dossier      | Année         | Loutre   | Peau<br>passée | Renard   | Peau<br>rouge | Pichoux<br>(lynx) | Loup     |
|--------------|---------------|----------|----------------|----------|---------------|-------------------|----------|
| 16           | 1799          | -        | -              | -        | -             | -                 | -        |
| 17           | 1798          | -        | -              | -        | -             | -                 | -        |
| 105          | 1778          | -        | -              | -        | -             | -                 | -        |
| 105          | 1778          | -        | -              | -        | -             | -                 | -        |
| 108          | 1797          | -        | -              | -        | -             | -                 | -        |
| 123          | 1790          | -        | -              | -        | -             | -                 | -        |
| 128          | 1781          | -        | -              | -        | -             | -                 | -        |
| 139          | 1777          | -        | -              | -        | -             | -                 | -        |
| 142          | 1782          | X        | -              | -        | -             | -                 | -        |
| 152          | 1795          | -        | -              | X        | X             | X                 | -        |
| 181          | 1781          | -        | -              | -        | -             | -                 | -        |
| 192          | 1781          | -        | -              | -        | -             | -                 | -        |
| 193          | 1781          | -        | X              | -        | -             | -                 | -        |
| 214          | 1782          | -        | -              | -        | -             | -                 | -        |
| 230          | 1771-<br>1773 | -        | -              | -        | -             | -                 | -        |
| 243          | 1790          | -        | -              | -        | -             | -                 | -        |
| 244          | 1785          | -        | -              | -        | -             | -                 | -        |
| 290          | 1775          | -        | -              | -        | -             | -                 | -        |
| 304          | 1775          | -        | X              | -        | X             | -                 | -        |
| 308          | 1776          | -        | -              | -        | -             | -                 | -        |
| 310          | 1776          | -        | -              | -        | -             | -                 | -        |
| 331          | 1771          | -        | -              | -        | -             | -                 | -        |
| 331          | 1790          | -        | -              | -        | -             | -                 | -        |
| 337          | 1788          | X        | -              | -        | -             | -                 | -        |
| 343          | 1778          | -        | -              | -        | -             | -                 | -        |
| 343          | 1777          | -        | -              | -        | -             | -                 | -        |
| 343          | 1778          | -        | -              | -        | -             | -                 | -        |
| 344          | 1788          | -        | -              | -        | -             | -                 | -        |
| 347          | 1770-<br>1777 | -        | -              | -        | -             | -                 | -        |
| 348          | 1770-<br>1773 | X        | X              | X        | -             | -                 | -        |
| 353          | 1794-<br>1799 | X        | -              | -        | -             | X<br>Wild cat     | -        |
| 379          | 1776          | -        | -              | -        | -             | -                 | -        |
| 393          | 1769          | X        | X              | X        | X             | X                 | X        |
| 403          | 1795          | -        | -              | -        | -             | -                 | -        |
| <b>Total</b> |               | <b>5</b> | <b>4</b>       | <b>3</b> | <b>3</b>      | <b>3</b>          | <b>1</b> |

## ANNEXE F

Tableau 9 : Valeur des fourrures mentionnées dans les dossiers étudiés (1763-1803)

| Dossier | Année     | Chevreuil                          |
|---------|-----------|------------------------------------|
| 181     | 1781      | -vingt sols la livre               |
| 192     | 1782      | -vingt sols la livre               |
| 214     | 1782      | -vingt sols la livre               |
| 290     | 1776      | -quarante sols la livre            |
| 331     | 1771      | -99.8 peaux : 198 livres           |
| 347     | 1770-1777 | -40 sols la livre                  |
| 348     | 1770-1773 | -1 peau : 55 S : 2 livres, 15 sols |

| Dossier | Année     | Castor   |
|---------|-----------|--|
| 17      | 1798      | -1160 livres à 6 Sols : 6 960 livres, 11 Sols  |
| 337     | 1788      | -1 jument pour 34 livres de castor<br>-1 vache pour 10 livres de castor<br>-7 aunes de drap bleu pour 7 livres de castor |
| 347     | 1770-1777 | -4 francs la livre, prix de la recette actuelle  |
| 353     | 1794-1799 | -eight pounds of beaver fur at 6 livres : 9 livres, 3 sols   |

| Dossier | Année     | Ours   |
|---------|-----------|--|
| 17      | 1798      | -11 peaux à 7 Livres et 10 Sols : 82 livres et 10 Sols |
| 344     | 1788      | -1 peau d'ours : huit à neuf livres                    |
| 353     | 1794-1799 | -3 bear skins à 1 ½ Sol : 4 livres, 2 sols, 10 deniers |

| Dossier | Année     | Chat                                  |
|---------|-----------|---------------------------------------|
| 17      | 1798      | -2000 à 30 Sols : 3000                |
| 348     | 1770-1773 | -2 chats à 30 S                       |
| 353     | 1794-1799 | -10 racoon skins à 30 sols : 3 livres |

| Dossier | Année     | Loutre                    |
|---------|-----------|---------------------------|
| 348     | 1770-1773 | -1 loutre : 7.10 S        |
| 353     | 1794-1799 | -1 otter skin : 4 dollars |

| Dossier | Année     | Pelleterie  |
|---------|-----------|---|
| 310     | 1776      | -Vingt livres en pelleterie ou 6 piastres gourdes |
| 347     | 1770-1777 | -35 livres de pelleteries pour 70 livres          |

| Dossier | Année     | Lynx  |
|---------|-----------|---|
| 353     | 1794-1799 | -3 wild cat skins à 50 sols : 1 livre, 2 sols, 10 deniers |

| Dossier | Année     | Renard                               |
|---------|-----------|--------------------------------------|
| 348     | 1770-1773 | -1 renard à 50 S : 2 livres, 10 sols |

**ANNEXE G**  
**Tableau 10 : Les enfants mineurs de pères voyageurs**

| Voyageur                      | Date du décès | Enfants mineurs   | Veuve nommée tutrice       | Autre tuteur  |
|-------------------------------|---------------|---|----------------------------|---|
| Aimé père, Charles            | 1797          | Joseph (18 ans) et Pélagie (13 ans)   | Non (morte 4 ans plus tôt) | Tuteur : F. Moreau<br>Subrogé tuteur : Joseph Perez   |
| Bellemare, Charles            | 1794          | Charles (12 ans), Louis (10 ans), Thérèse (6 ans), Madeleine (3 ans) et Marie-Joséphé (1 an)                      | Oui                        | Subrogé tuteur : inconnu  |
| Bertrand dit Beaulieu, Pierre | 1769          | Pierre (2 ans) et Charlotte (7 mois)  | Oui                        | Subrogé tuteur : Antoine Hunaud   |
| Blot dit LaGrange, Pierre     | 1789          | Pierre (12 ans), Catherine (10 ans) et Joseph (2 mois)  | Non (infirmes)             | Tuteur : Jean-Bte Pratte<br>Subrogé tuteur : Jean-Bte Vallé   |
| Bolon, Hyppolite *            | 1796          | Hyppolite (16 ans) et Susanne (8 ans)   | Incertain                  | Inconnu   |
| Boucher, Louis                | 1781          | Louise (9 ans), Madeleine (6 ans) et Pélagie (1 an)   | Oui                        | Subrogé tuteur : Jean-Bte Pratte  |
| Choquet, Joseph               | 1759          | Marie (âge inconnu), Cécile (âge inconnu) et Julien (4 ans)   | Non                        | Tuteur : Louis Lacroix  |
| Diel, Antoine                 | 1775          | Paul (12 ans), Henri (10 ans) et Cécile (6 ans)   | Oui                        | Subrogé tuteur : François Guéllé  |
| Labûche, Jean-François *      | 1788          | Pierre (16 ans), Élisabeth (15 ans), Nicolas (12 ans), Angélique (10 ans), François (8 ans)                       | Incertain                  | Inconnu   |
| Lacourse, Jacques             | v. 1763       | Jacques (11 ans), Élisabeth (9 ans), Marie (8 ans), Louise (5 ans) et Antoine (3 ans)                             | Oui (meurt en 1765)        | 1768-1771 : Tuteur : L.-A. Thivierge<br>Subrogé tuteur : D. Lasource<br>1771 : Tuteur : H. Carpentier<br>Subrogé tuteur : inconnu<br>1773 : Tuteur : Louis Lasource<br>Subrogé tuteur : Pierre Aubuchon |
| Laplante, Alexis              | 1784          | Thérèse (14 ans), Catherine (12 ans), Élisabeth (10 ans), Hélène (8 ans), Jean-Baptiste (6 ans) et Cécile (2 ans) | Oui                        | Subrogé tuteur : A. Aubuchon  |
| Lebeau père, François         | 1770          | François (8 ans), Marguerite (3 ans) et Alexis (1 an)   | Oui                        | Subrogé tuteur : inconnu  |
| Tirard dit St-Jean, Louis     | 1773          | Marie-Françoise (9 ans), Marie-Louise (7 ans), Marie-Thérèse (4 ans) et Louise (6 mois)                           | Oui                        | Subrogé tuteur : Joseph Joubert   |

\* Aucun inventaire après décès n'a été retrouvé pour ces voyageurs.

**ANNEXE H**  
**Tableau 11 : Les cousins des voyageurs**

| <b>Voyageurs</b>                               | <b>Cousins</b>   |
|--|--|
| Bellemare, Charles                             | Bellemare, Pierre<br>Carbonneau dit Provençal, Antoine   |
| Boucher, Louis                                 | Courtois, Jacques<br>Courtois, Joseph<br>Courtois, Jacques<br>Lalumandière, François<br>Lalumandière, Louis  |
| Courtois père, Joseph<br>Courtois fils, Joseph | Boucher, Louis<br>Pratte, Jean-Baptiste  |
| Morissaux, Jean-Baptiste<br>Morissaux, Louis   | Campeau, Jean-Baptiste<br>Campeau, Jean-Marie<br>Campeau, Joachim  |
| Parent, Étienne                                | Vallé, Charles<br>Vallé fils, Charles<br>Vallé fils, François<br>Vallé père, François<br>Vallé, Jean-Baptiste<br>Vallé, Joseph<br>Vallé, Marie-Louise (fille de Charles)<br>Vallé, Marie-Louise (fille de François)<br>Vallé, Marguerite |
| Vallé fils, Charles                            | Parent, Étienne<br>Parent, Pierre<br>Vallé, Charles<br>Vallé fils, François<br>Vallé, Jean-Baptiste<br>Vallé, Joseph<br>Vallé, Marie-Louise<br>Vallé, Marguerite   |
| Vallé, François                                | Parent, Étienne<br>Parent, Pierre  |

## ANNEXE I

**Tableau 12 : Valeur des successions des voyageurs  
d'après les inventaires après décès**

| <b>Voyageur</b>               | <b>Valeur<br/>(en livres)</b> | <b>Estimation<br/>ou vente</b> | <b>Endettement<br/>(en livres)</b> |
|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| Aimé père, Charles            | 2 145                         | Estimation                     | —                                  |
| Aimé fils, Charles            | —                             | Aucune                         | —                                  |
| Bellemare, Charles            | 1 962                         | Estimation                     | —                                  |
| Bertrand dit Beaulieu, Pierre | 673                           | Estimation                     | —                                  |
| Blot dit Lagrange, Pierre     | 1 563                         | Estimation                     | —                                  |
| Boucher, Louis                | 1 639                         | Estimation                     | 950                                |
| Carpentier, Henri             | 17 347                        | Estimation                     | —                                  |
| Choquet, Joseph               | —                             | Aucune                         | —                                  |
| Clément dit Germain, Joseph   | 541                           | Estimation                     | —                                  |
| Constant, Marc                | 345                           | Vente                          | —                                  |
| Coyteux, Louis                | —                             | Aucune                         | —                                  |
| Diel, Antoine                 | 21 006                        | Estimation                     | 143                                |
| Fortin, Jean-Baptiste         | 4 047                         | Estimation                     | —                                  |
| Gauvreau, Raymond             | 126                           | Vente                          | 5                                  |
| Huberdeau, Jean-Baptiste      | 8 275                         | Estimation                     | —                                  |
| Ivon dit Versailles, Jean     | 3 676                         | Estimation                     | —                                  |
| Lacourse, Jacques             | 13 450                        | Estimation                     | —                                  |
| Lafontaine, Antoine           | 475                           | Vente                          | 89                                 |
| Laplante, Alexis              | 552                           | Estimation                     | —                                  |
| Lebeau, François              | 1 086                         | Estimation                     | —                                  |
| Morel, Jean-Baptiste          | 17 456                        | Estimation                     | 683                                |
| Morissaux, Louis              | 350                           | Estimation                     | —                                  |
| Patin, Jacques                | 873                           | Vente                          | —                                  |
| Tirard dit St-Jean, Louis     | 2 295                         | Estimation                     | 1 784                              |
| Vallière, Antoine             | 455                           | Vente                          | 1 138                              |

## ANNEXE J

Tableau 13 : Les propriétés immobilières des voyageurs

| Voyageur                         | Terrain/<br>Terre | Types de maison             | Dimensions<br>(en pieds) | Qualificatifs                  |
|----------------------------------|-------------------|-----------------------------|--------------------------|--------------------------------|
| Aimé père, Charles               | X                 | Poteaux en terre<br>Inconnu | Inconnues                | -vieille                       |
| Aimé fils, Charles               | —                 | —                           | —                        | —                              |
| Bellemare, Charles               | X                 | En boulins<br>Inconnu       | Inconnues                | —                              |
| Bertrand dit<br>Beaulieu, Pierre | X                 | Poteaux en terre            | Inconnues                | —                              |
| Blot dit Lagrange,<br>Pierre     | —                 | —                           | —                        | —                              |
| Boucher, Louis                   | X                 | Poteaux en terre            | 20 X 16                  | —                              |
| Carpentier, Henri                | X                 | Pièces sur pièces           | Inconnues                | —                              |
| Choquet, Joseph                  | X                 | —                           | —                        | —                              |
| Clément dit<br>Germain, Joseph   | X                 | Poteaux en terre            | 15 X 10                  | -petite                        |
| Constant, Marc                   | X                 | Poteaux en terre            | 20 X 16                  | -small<br>-dilapidated         |
| Coyteux, Louis                   | X                 | En boulins                  | Inconnues                | -petite                        |
| Diel, Antoine                    | X                 | Poteaux en terre            | 25 X 20                  | —                              |
| Fortin, Jean-Baptiste            | X                 | Poteaux en terre<br>(X2)    | 23 X 23<br>Inconnues     | —                              |
| Gauvreau, Raymond                | —                 | —                           | —                        | —                              |
| Huberdeau, Jean-<br>Baptiste     | X                 | —                           | —                        | —                              |
| Ivon dit Versailles,<br>Jean     | X                 | Poteaux en terre            | 40 X 15                  | —                              |
| Lacourse, Jacques                | X                 | Inconnu                     | Inconnues                | -en ruine                      |
| Lafontaine, Antoine              | —                 | —                           | —                        | —                              |
| Laplante, Alexis                 | X                 | Poteaux en terre            | 18 X 18                  | -vieille                       |
| Lebeau, François                 | X                 | Poteaux en terre            | Inconnues                | -en ruine                      |
| Morel, Jean-Baptiste             | X                 | Poteaux sur sol             | 40 X 23                  | —                              |
| Morissaux, Louis                 | X                 | Poteaux en terre            | 18 X 15                  | -petite<br>-vieux<br>-en ruine |
| Patin, Jacques                   | —                 | —                           | —                        | —                              |
| Tirard dit St-Jean,<br>Louis     | X                 | Poteaux en terre            | 25 X 19                  | —                              |
| Vallière, Antoine                | X                 | Poteaux en terre            | 20 X 18                  | -neuve                         |

**ANNEXE K**  
**Deux exemples de maisons de poteaux en terre**

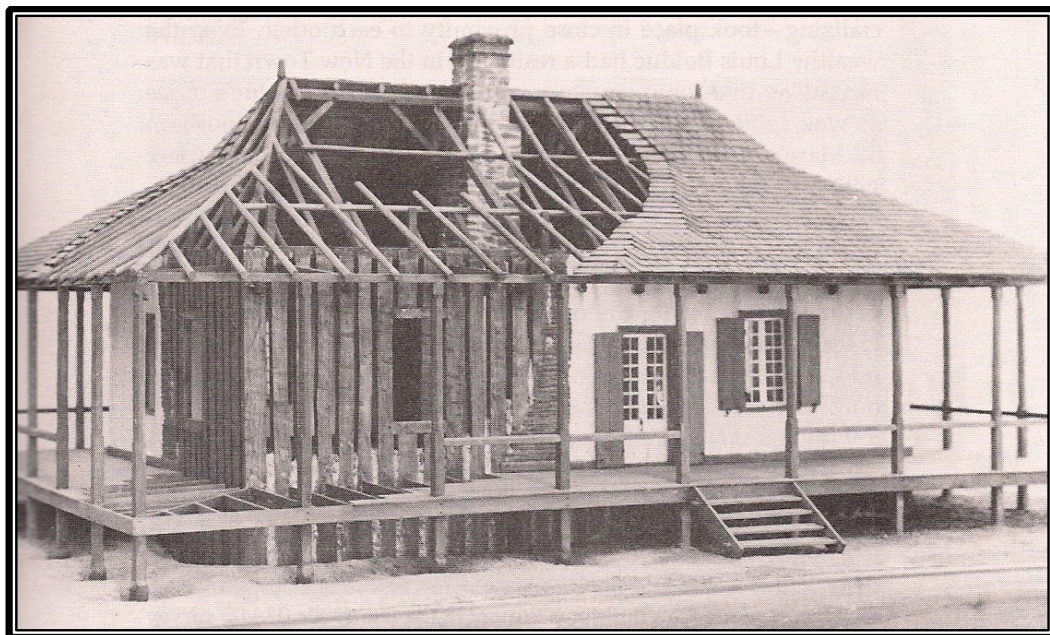


Illustration 1 : Maquette d'une maison de poteaux en terre, le style le plus fréquent à Ste-Geneviève durant la période coloniale.  
(C. J. Ekberg, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 291)

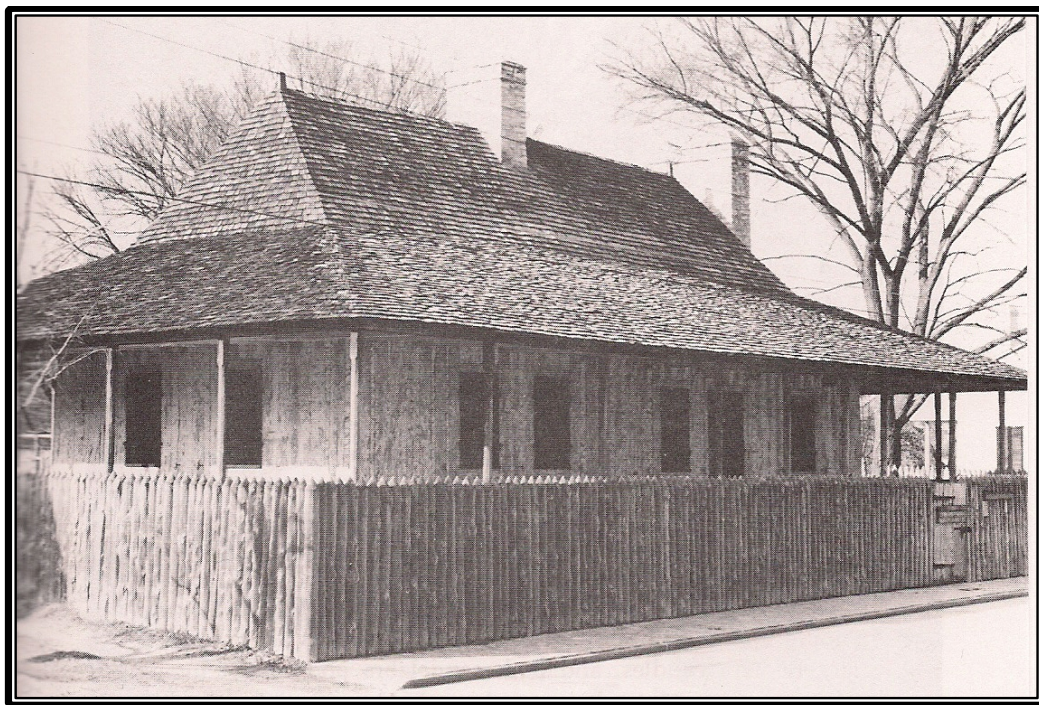


Illustration 2 : Maison ayant appartenu à Louis Bolduc, de style poteaux en terre, avec une clôture.  
(C. J. Ekberg, *Colonial Ste. Genevieve*, p. 297)

**ANNEXE L**  
**Tableau 14 : Valeur des esclaves de voyageurs**

| <b>Année de l'estimation</b> | <b>Propriétaire</b>             | <b>Esclave</b>                           | <b>Valeur (en livres)</b> |
|------------------------------|---------------------------------|--|---------------------------|
| 1790                         | Morel, Jean-Baptiste            | Babette (mulâtresse, adulte)             | 2 500                     |
|                              |                                 | Jacob (jeune garçon)                     | 1 750                     |
|                              |                                 | Archange (jeune fille)                   | 1 500                     |
|                              |                                 | Sepion (environ 60 ans)                  | 350                       |
|                              |                                 | Papillon (vieux)                         | 0                         |
| 1779                         | Diel, Antoine                   | Françoise (30 ans) et Pélagie (1 an)     | 2 500                     |
|                              |                                 | André (mulâtre, 17 ans)                  | 2 200                     |
|                              |                                 | Rose dite Mandougou (13 ans)             | 2 000                     |
|                              |                                 | Nicolas dit Picard (10 ans)              | 1 400                     |
|                              |                                 | François (8 ans)                         | 1 200                     |
|                              |                                 | Babette (55 ans)                         | 1 000                     |
| 1777                         | Carpentier, Henri               | Maxent et Marie-Louise (couple; adultes) | 2 800                     |
|                              |                                 | François (adulte)                        | 1 500                     |
|                              |                                 | Henry (mulâtre, adulte)                  | 1 500                     |
|                              |                                 | Angélique (mère) et Antoine (bébé)       | 1 500                     |
|                              |                                 | Charlotte (10 ans)                       | 1 000                     |
| 1774                         | Lacourse, Jacques (ses enfants) | Madeleine (mère) et Joseph (1 mois)      | 1 800                     |
|                              |                                 | Baptiste (adulte)                        | 1 700                     |
|                              |                                 | Catherine ou Angélique (adulte)          | 1 700                     |
|                              |                                 | Angélique (12 ans)                       | 1 500                     |
|                              |                                 | Marie-Joseph (13 ans)                    | 1 500                     |
|                              |                                 | Medor (adulte)                           | 1 200                     |
|                              |                                 | Marie-Joseph (8 ans)                     | 1 000                     |
|                              |                                 | Thérèse ou Cécile (6 ans)                | 750                       |
|                              |                                 | Marie Louise (4 ans)                     | 500                       |
|                              |                                 | Charlot (mulâtre, 2 ans)                 | 400                       |

## BIBLIOGRAPHIE

### Sources

Papers of the St. Louis fur trade [microform]. Bethesda (Maryland), University Publications of America, 1991-1994.

Pierre Menard Collection [microform]. Springfield (Ill.), Abraham Lincoln Presidential Library.

Ste. Genevieve archives, 1756-1930 [microform]. Columbia, University of Missouri, Western Historical Manuscript Collection, 2007.

Ste. Genevieve Parish records, 1764-1843 [microform]. Columbia, University of Missouri, Western Historical Manuscript Collection, 2007.

### Bases de données

Centre du patrimoine de la Société historique de Saint-Boniface. *Base de données des engagements des Voyageurs*, [en ligne], [http://shsb.mb.ca/engagements\\_voyageurs](http://shsb.mb.ca/engagements_voyageurs).

LAFORTUNE, Hélène et Robert NORMAND. *Parchemin : base de données notariales, 1635-1784* [cédérom]. Montréal, Société de recherche Archiv-Histo, Chambre des notaires du Québec et Archives nationales du Québec, 1996.

Programme de recherche en démographie historique (PRDH) de l'Université de Montréal. *Répertoire des actes d'état civil, 1621-1799*, [en ligne], [www.genealogie.umontreal.ca/fr/leprdh.htm](http://www.genealogie.umontreal.ca/fr/leprdh.htm).

### Études

ALLAIRE, Gratien. *Les engagés de la fourrure 1701-1745. Une étude de leur motivation*. Thèse de doctorat, Montréal, Université Concordia, 1981. 284 p.

ALVORD, Clarence W. *The Illinois Country, 1673-1818*. Chicago, Loyola University Press, 1965. 524 p.

BALESI, Charles J. *The Time of the French in the Heart of North America, 1673-1818*. Chicago, Alliance Française Chicago, 1992. 346 p.

BELTING, Natalia Maree. *Kaskaskia Under the French Regime*. New Orleans, Polyanthos, 1975 (1948). 140 p.

- BOYLE, Susan C. « Did She Generally Decide? Women in Ste. Genevieve, 1750-1805 ». *The William and Mary Quarterly*, vol. 44, n° 4, oct. 1987, p. 775-789.
- BRUN, Josette. *Vie et mort du couple en Nouvelle-France : Québec et Louisbourg au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Montréal, McGill-Queen's University Press, 2006. 185 p.
- CALLOWAY, Colin G. *The Scratch of a Pen: 1763 and the Transformation of North America*. Oxford and New York, Oxford University Press, 2006. 219 p.
- CARDIN, Martine et John A. DICKINSON, « Les inventaires de biens après décès et la civilisation matérielle dans les plaines de Caen et de Montréal, 1740-1780 » dans François Lebrun et Normand Séguin (éds.). *Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*. Trois-Rivières, Centre de recherche en études québécoises, Université du Québec à Trois-Rivières avec la collaboration des Presses universitaires de Rennes 2, 1987, p. 131-140.
- CHOQUETTE, Leslie. *Frenchmen into Peasants. Modernity and Tradition in the Peopling of French Canada*. Cambridge et London, Harvard University Press, 1997. 397 p.
- DECHÊNE, Louise. *Habitants et marchands de Montréal au XVII<sup>e</sup> siècle : essai*. Montréal, Boréal, 1988. 532 p.
- DESAIVE, Jean-Paul. « Genèse du patrimoine et superficie de l'exploitation : l'apport des inventaires successoraux du XVIII<sup>e</sup> siècle en Basse Bourgogne rurale » dans Rolande Bonnain, Gérard Bouchard et Joseph Goy (éds.). *Transmettre, hériter, succéder. La reproduction familiale en milieu rural, France-Québec, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*. Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1992, p. 65-75.
- DESSUREAULT, Christian et John A. DICKINSON, « Niveau de vie et reproduction sociale dans la plaine de Montréal 1740-1804 » dans Rolande Bonnain, Gérard Bouchard et Joseph Goy (éds.). *Transmettre, hériter, succéder. La reproduction familiale en milieu rural, France-Québec, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*. Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1992, p. 153-167.
- EKBERG, Carl J. *Colonial Ste. Genevieve: An Adventure on the Mississippi Frontier*. St. Louis, The Patrice Press, 1996. 541 p.
- EKBERG, Carl J. *François Vallé and His World: Upper Louisiana before Lewis and Clark*. Columbia, University of Missouri Press, 2002. 316 p.
- EKBERG, Carl J. *French Roots in the Illinois Country: The Mississippi Frontier in Colonial Times*. Urbana, University of Illinois Press, 1998. 359 p.

- FARIBAULT-BEAUREGARD, Marthe. *La population des forts français d'Amérique (XVIII<sup>e</sup> siècle). Répertoire des baptêmes, mariages et sépultures célébrés dans les forts et les établissements français en Amérique du Nord au XVIII<sup>e</sup> siècle.* Montréal, Éditions Bergeron, 1982 et 1984, 2 volumes.
- FOLEY, William E. *A History of Missouri, 1673-1820.* Columbia, University of Missouri Press, 1971, vol. 1. 237 p.
- FOLEY, William E. *The Genesis of Missouri. From Wilderness Outpost to Statehood.* Columbia, University of Missouri Press, 1989. 367 p.
- FOLEY, William E. et C. David RICE. *The First Chouteaus. River Barons of Early St. Louis.* Urbana et Chicago, University of Illinois Press, 2000. 241 p.
- GITLIN, Jay. *The Bourgeois Frontier. French Towns, French Traders, and American Expansion.* New Haven et London, Yale University Press, 2010. 269 p.
- GITLIN, Jay. « On the Boundaries of Empire. Connecting the West to Its Imperial Past » dans W. Cronon, G. Miles et J. Gitlin (éds.). *Under an Open Sky. Rethinking America's Western Past.* New York et London, W. W. Norton & Company, 1992, p. 71-89.
- GOUGER, Lina. « Migrer à Détroit au XVIII<sup>e</sup> siècle : la part du monde rural dans le peuplement d'une zone frontrière » dans Gérard Bouchard, John A. Dickinson et Joseph Goy (éds.). *Les exclus de la terre en France et au Québec XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. La reproduction familiale dans la différence.* Sillery (Québec), Septentrion, 1998, p. 161-174.
- HAVARD, Gilles et Cécile VIDAL. *Histoire de l'Amérique française.* Paris, Flammarion, 2005. 863 p.
- HINE, Robert V. et John Mack FARAGHER. *Frontiers: A Short History of the American West.* New Haven et London, Yale University Press, 2007 (2000). 248 p.
- MCVEY, Wayne W. et Warren E. KALBACH. *Canadian Population.* Scarborough (Ontario), Nelson Canada, 1995. 468 p.
- PAQUET, Gilles et Jean-Pierre WALLOT. « Crédit et endettement en milieu rural bas-canadien » dans Gérard Bouchard et Joseph Goy (éds.). *Famille, économie et société rurale en contexte urbain (17<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles). Actes du colloque d'histoire comparée Québec-France, tenu à Montréal en février 1990.* Chicoutimi (Québec), Centre interuniversitaire SOREP et Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1990, p. 251-266.
- PAQUET, Gilles et Jean-Pierre WALLOT. « Les inventaires après décès à Montréal ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 30 (sept. 1976), n<sup>o</sup> 2, p. 163-222.

- PODRUCHNY, Carolyn. *Making the Voyageur World. Travelers and Traders in the North American Fur Trade*. Toronto, University of Toronto Press, 2006. 414 p.
- PRONOVOST, Claude. « Marchands et crédit marchand au début du XIX<sup>e</sup> siècle » dans Gérard Bouchard et Joseph Goy (éds.). *Famille, économie et société rurale en contexte urbain (17<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles)*. Actes du colloque d'histoire comparée Québec-France, tenu à Montréal en février 1990. Chicoutimi (Québec), Centre interuniversitaire SOREP et Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1990, p. 237-249.
- RUEL, Jacinthe. « Les exigences du salut : balises du discours de l'église sur la famille en Nouvelle-France (1660-1760) » dans Jacques Mathieu, Alain Laberge et Louis Michel. *Espaces temps familiaux au Canada aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*. Sainte-Foy, CIEQ, 1995, p. 5-23.
- SMILEY, H. D. « The Fur Trade in Retrospect ». *Journal of the West*, vol. 34 (October 1991), p. 52-63.
- SURREY, Nancy M. Miller. *The Commerce of Louisiana During the French Regime, 1699-1763*. New York, AMS Press, 1968 (1916). 476 p.
- THORNE, Tanis C. *The Many Hands of My Relations: French and Indians on the Lower Missouri*. Columbia and London, University of Missouri Press, 1996. 294 p.
- USNER, Daniel. « Between Creoles and Yankees: The Discursive Representation of Colonial Louisiana in American History » dans Bradley G. Bond (éd.). *French Colonial Louisiana and the Atlantic World*. Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2005, p. 1-21.
- USNER Jr., Daniel H. *Indians, Settlers, & Slaves in a Frontier Exchange Economy: The Lower Mississippi Valley Before 1783*. Chapel Hill and London, University of North Carolina Press, 1992. 294 p.
- VIDAL, Cécile. « Antoine Bienvenu, Illinois Planter and Mississippi Trader: The Structure of Exchange between Lower and Upper Louisiana » dans Bradley G. Bond (éd.). *French Colonial Louisiana and the Atlantic World*. Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2005, p. 111-133.
- WIEN, Thomas. « Carrières d'engagés du commerce des fourrures canadien au XVIII<sup>e</sup> siècle » dans Luigi Lorenzetti, Anne-Lise Head-König et Joseph Goy (éds.). *Marchés, migrations et logiques familiales dans les espaces français, canadien et suisse, 18<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles*. Berne, Peter Lang, 2005, p. 133-145.

WIEN, Thomas. « Familles paysannes et marché de l'engagement pour le commerce des fourrures au Canada au XVIII<sup>e</sup> siècle » dans Christian Dessureault, John A. Dickinson et Joseph Goy (éds.). *Famille et marché XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. Sillery (Québec), Septentrion, 2003, p. 167-180.

WIEN, Thomas. « Les temps de l'engagement. La main-d'oeuvre du commerce canadien des fourrures entre les calendriers agricole et commercial au XVIII<sup>e</sup> siècle » dans Gérard Béaur, Christian Dessureault et Joseph Goy (éds.). *Familles, terre, marchés. Logiques économiques et stratégies dans les milieux ruraux (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*. Actes du colloque France-Québec-Suisse. Paris, novembre 2002. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 261-273.

WOODWARD, Jr., Ralph Lee. « Spanish Commercial Policy in Louisiana, 1763-1803 ». *Louisiana History: The Journal of the Louisiana Historical Association*, vol. 44, n<sup>o</sup> 2 (Spring, 2003), p. 133-164.